# 10° colloque des Amis de Cadouin 23 août 2003 CADOUIN ET SES RESTAURATIONS

#### Programme:

- Accueil des participants Présentation de la journée par Patrice BOURGEIX, président du colloque.
- Marcel BERTHIER: Tentatives de fondations d'abbayes cisterciennes au XIXe siècle.
- M™ PERRET: Les fresques de Cadouin, Jacques-Emile Lafon. Visite de l'exposition au réfectoire des convers.
- Brigitte et Gilles DELLUC : Jacques-Emile Lafon et Cadouin.
- Repas à l'auberge de jeunesse.
- Louis GRILLON: Le vol du suaire de Cadouin à Toulouse en 1455.
- Brigitte et Gilles DELLUC : Les bâtisseurs d'abbayes.
- Georges AMAGAT: Le prieuré d'Aillac Une chapelle oubliée. Visite du site.



# Présentation du 10<sup>e</sup> colloque

Le colloque de l'association «Les Amis de Cadouin», organisé cette année pour la 10° fois, est depuis 1994 un rendez-vous estival désormais rituel pour les passionnés d'histoire locale. Chaque année se succèdent les intervenants, certains fidèles depuis la première heure, d'autres qui nous honorent de leur présence pour une première fois que l'on n'espère pas la dernière. Tous ont en commun la même passion et le même sens du partage des connaissances. Si l'histoire de Cadouin – de son abbaye, de ses moines, de sa relique, de son village – nous semble connue, nous découvrons chaque année de nouveaux pans de ce passé pour le plus grand plaisir de notre curiosité jamais rassasiée.

Le travail de l'historien n'est pas sans évoquer celui de l'enquêteur qui cherche à résoudre une énigme policière. Il doit mener l'enquête, fouiller les archives et étudier les sources, témoins du passé, confronter les témoignages, échafauder des hypothèses et confondre le coupable en apportant les preuves irréfutables de sa culpabilité. La vérité historique apparaît souvent après ce travail d'enquête, de déduction, d'intuition et de réflexion de l'historien, à la fois enquêteur, juge d'instruction et président du tribunal.

A la manière de policiers qui mènent l'enquête, nos intervenants ont résolu cette année plusieurs énigmes historiques qui nous ont passionné tout au long de la journée.

M. Berthier revient sur une histoire méconnue: les tentatives d'implantations cisterciennes en Périgord au XIX<sup>e</sup> siècle. Si l'épopée cistercienne en Périgord est bien connue depuis les premières fondations médiévales, les trois échecs à Véziac (près de Belvès), à Echourgnac et à Mariaval (Cénac), nous prouvent que l'histoire des cisterciens et du Périgord ne s'est pas arrêtée à la Révolution et que certains ont tout tenté au XIX<sup>e</sup> siècle pour faire revenir les moines blancs.

En complément de la conférence de M<sup>me</sup> Perret sur les fresques de Cadouin et de l'exposition sur le peintre périgourdin Jacques-Emile Lafon, Brigitte et Gilles Delluc tentent de résoudre une énigme picturale. Qui est l'auteur du repeint de la fresque de l'abside de l'abbatiale? Usant de leur talent de conteurs et de leur qualité de chercheurs inépuisables, les Delluc nous entraînent dans leur enquête de Cadouin en Argentine en passant par l'Italie pour nous dévoiler l'identité probable du peintre qui œuvra en 1878 pour restaurer la fresque de la chapelle du Saint Suaire.

Louis Grillon nous a captivés une fois de plus avec un nouvel épisode des démêlés des caduniens et des toulousains: le «vol» du suaire en 1455. Depuis qu'il s'est lancé dans le déchiffrage et le défrichage des sources judiciaires toulousaines, son travail de bénédictin nous permet de comprendre à quel point la possession du «suaire» était d'un enjeu – religieux mais aussi financier – considérable. Il a également le mérite de faire la part de la légende et de la vérité historique dans les tribulations toulousaines de notre suaire et de son retour, pour le moins rocambolesque, à Cadouin. Formulons le vœu que les sources de Louis Grillon ne se tarissent jamais, tant nous attendons avec impatience chaque année la lecture du nouveau chapitre de ce roman policier historique.

Propriétaire des ruines «romantiques» du prieuré d'Aillac, dominant le vallon du Bélingou, M. Amagat s'est lancé il y a quelques années dans une aventure passionnante mais ô combien difficile: sauver de la ruine les quelques vestiges architecturaux de ce monument et retrouver les éléments qui permettraient d'en retracer l'histoire. Grange primitive de l'abbaye cadunienne, prieuré, abbaye de femmes...? Les indices sont minces: quelques murs, quelques archives, mais la rigueur de ses recherches et la détermination aveugle dont il fait preuve pour que ce prieuré ne disparaisse pas définitivement de notre paysage et de notre mémoire, nous laissent augurer de prochaines découvertes sur l'histoire d'Aillac. Nous en attendons le rendu avec impatience.

Il n'y a pas d'histoire sans historien... Puissent-ils se réunir encore longtemps à la fin du mois d'août à Cadouin pour continuer d'écrire les nouveaux chapitres de l'histoire cadunienne.

Patrice BOURGEIX

# 11° colloque des Amis de Cadouin 21 août 2004 CADOUIN, DES HOMMES ET DES PIERRES

#### Programme:

- Accueil des participants Présentation de la journée par le D' Michel CARCENAC, président du colloque.
- Marcel BERTHIER: Monsieur Saint-Hilaire, ses relations avec l'abbaye de Cadouin.
- Thierry BARITAUD : La restauration du cloître par les Beaux-Arts.
- Louis GRILLON: La famille Estissac et Cadouin.
- Repas à l'auberge de jeunesse.
- Michelle GABORIT : Les peintures murales de la chambre des archives de l'abbaye de Cadouin.
- Brigitte et Gilles DELLUC:
- 1) Deux abbayes cisterciennes en pièces détachées : Pontaud (Landes) et Bonnefont (Haute-Garonne).
- 2) Un détail architectural de la sacristie de Cadouin.
- Visite de la sacristie sous la conduite de M<sup>me</sup> Gaborit, M<sup>me</sup> et M. Delluc.



# Présentation du 11e colloque

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui pour ce onzième colloque des Amis de Cadouin. Le thème en est : DES HOMMES ET DES PIERRES.

Monsieur Marcel BERTHIER vous dévoilera les relations de Maurice SAINT-HILAIRE avec l'abbaye de Cadouin. Il vous racontera sa quête, chez les Saint-Hilaire, à la poursuite d'éventuels documents. Ce n'est pas le Saint-Graal mais, avec les moines, nous en approchons.

Monsieur Thierry BARITAUD nous ramènera sur un terrain plus solide, les pierres, pour nous parler de la restauration du cloître par les Beaux-Arts.

Monsieur Louis GRILLON terminera le programme de la matinée en développant les rapports de la famille d'Estissac avec Cadouin.

Nous déjeunerons à l'Auberge de Jeunesse pour nous retrouver ici à 14 h 30.

Madame Michelle GABORIT nous donnera son avis très autorisé sur les peintures murales de la chambre des archives de l'abbaye.

Brigitte et Gilles DELLUC nous offriront deux abbayes en pièces détachées et nous montreront un détail architectural de la sacristie.

Pour terminer la journée, Madame Michelle GABORIT avec Brigitte et Gilles DELLUC nous feront visiter la sacristie.

Nous espérons que ce programme vous conviendra et que vous y trouverez de nouvelles et intéressantes informations sur les moines et l'abbaye, dans l'esprit même de l'Association des Amis de Cadouin.

# ESSAIS DE FONDATIONS CISTERCIENNES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE EN PÉRIGORD

Véziac à Montplaisant près de Belvès (1827-52) Echourgnac (1868), Mariaval à Cénac (1897)

Après une expansion très rapide aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'Ordre cistercien connut, à partir de l'installation de la Papauté en Avignon et de la guerre de Cent Ans, un déclin lent mais presque continu, accentué par la commende et freiné par les réformes de Rancé, de Beaufort, des Feuillants et de l'Etroite Observance. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception de Cîteaux, Clairvaux, la Trappe ou Sept-Fons, les abbayes françaises ne comptaient plus que quelques moines.

Par décret du 13 février 1790 et la loi constitutionnelle du 3 septembre 1791, la Révolution sembla mettre un terme à la grande aventure commencée sept siècles plus tôt.

Seul ou presque Dom Augustin de Lestrange refusa d'accepter le fait accompli. Maître des novices à la Trappe il obtint de son prieur, Dom Gervais Brunel, l'autorisation d'emmener un groupe de moines en Suisse et d'y occuper l'ancienne chartreuse de la Valsainte, ce qui eut lieu le 1<sup>et</sup> juin 1791.

Les postulants affluèrent si bien que Dom Augustin fonda Lulworth en Angleterre, Mont-Brac au Piémont, Darfeld en Westphalie, Sainte Suzanne en Espagne et Sambrancher dans le Valais.

En 1794, le 27 novembre, Dom Augustin avait été élu abbé de la Valsainte. En 1798 l'avance des armées françaises obligea les communautés à fuir vers l'Allemagne, la Pologne et la Russie. En 1803, Dom Urbain Guillet se retrouva même aux Etats-Unis. Au milieu de tant d'aventures et devant la rigueur imposée par Dom Augustin, des dissensions surgirent et, en 1808, Darfeld dirigée par Dom Eugène de Laprade se sépara de la Valsainte. Le 28 juillet 1811, Napoléon décréta la suppression de tous les monastères cisterciens dans l'Empire.

Sous la juridiction de Dom Augustin il ne restait plus que Lulworth, Sainte Suzanne repliée à Majorque et la petite communauté américaine.

C'est de Darfeld que, après l'abdication de Napoléon, devait venir le salut. Dom de Laprade secondé par le Père Bernard de Gimont, ancien moine de Morimond, réussit à racheter la Trappe que, généreusement, il mit à la disposition de Dom de Lestrange qui en prit possession le 6 décembre 1815. Parallèlement il racheta un ancien prieuré près de Laval le 21 février 1815 : ce sera Port du Salut dont il deviendra abbé. Le Père Eugène, prieur de Valsainte, racheta Aiguebelle le 16 novembre 1815 et en devint prieur.

Dom Urbain Guillet revenu d'Amérique avec seize religieux réoccupa Bellefontaine, en Anjou, un ancien monastère de Feuillants, le 4 mai 1816 et y mourut l'année suivante.

Dom Antoine Saunier de Beauregard, élu abbé de Lulworth en 1810 pour succéder à Dom Jean-Baptiste Desnoyers, put acquérir Melleray le 8 février 1817. Il en fut l'abbé et y mourut le 6 janvier 1839 ayant surmonté la crise qui entraîna la fermeture de l'abbaye de 1831 à 1836.

Le Père Eugène Huvelin, ancien moine de Sept-Fons, racheta Bellevaux en 1817. L'année suivante les moines français restés à Darfeld restaurèrent Le Gard en Picardie. Au milieu de cette situation complexe Dom Augustin de Lestrange tentait difficilement de maintenir son autorité et les règlements de la Valsainte. Les heurts avec l'évêque de Sées, Monseigneur Alexis Saussol, étaient de plus en plus fréquents et graves : l'évêque refusait toute idée d'exemption ; l'abbé se disait abbé général d'une Congrégation qui n'avait aucune base légale. Ni l'un ni l'autre ne voulait céder.

Par ailleurs, les relations entre la Trappe et Melleray étaient souvent tendues.

En butte aux critiques, Dom de Lestrange décida, en 1822, de quitter la Trappe et de se retirer à Bellefontaine.

Dom Marie-Michel Le Port, prieur depuis la mort de Dom Urbain Guillet, lui abandonna la direction de l'abbaye.

En 1825, averti des difficultés créées par Dom de Lestrange, le Saint Siège convoqua celui-ci à Rome. Il devait y rester deux ans.

Au retour, il s'arrêta à Aiguebelle qui venait de fonder le monastère de la Sainte Baume sur un domaine, à Plan d'Aulps, donné en 1824 par Monsieur d'Albertas. Aiguebelle avait envoyé quatre moines et cinq convers que devait rejoindre un groupe venu de la Trappe.

Ayant quitté Aiguebelle Dom de Lestrange se rendit au monastère de Lyon-Vaise peuplé par les moniales de la Riedera qui avaient occupé successivement Frenouville en 1816 et Lyon Croix-Rousse de 1817 à 1820. C'est là qu'il mourut le 16 juillet 1827.

C'est précisément en avril et mai 1827 que l'abbé Jérôme Cogniet<sup>1</sup> échangea avec son évêché diverses lettres relatives au projet d'une fondation cistercienne à Véziac (ou Veziat) une propriété de la famille Vieilcastel, commune de Montplaisant, canton de Belvès en Dordogne<sup>2</sup>.

L'évêché de Périgueux supprimé par le Concordat de 1801 avait été rétabli en 1817 mais son nouveau titulaire, Monseigneur de Lostanges-Sainte-Alvère, ne prit possession de son siège qu'en 1821.

Entre l'abbé Cogniet, curé de Belvès, issu de la Révolution et le nouvel évêque, descendant des seigneurs de Sainte Alvère, dont le château familial avait été détruit par cette même Révolution, il n'y eut probablement que peu de sympathie.

Les Archives diocésaines de Périgueux ont recueilli sous la cote C320 les lettres reçues à l'évêché mais malheureusement aucune copie des réponses.

On peut raisonnablement supposer que les faits se sont déroulés de la façon suivante : la famille Vieilcastel, qui cherchait à vendre sa propriété de Véziac la proposa à l'abbé Cogniet qui, lui-même, songeait à attirer à Belvès une communauté cistercienne ; encore fallait-il trouver un monastère fondateur. C'est sans doute Monseigneur de Lostanges qui, au début de 1827, prit l'initiative d'écrire à Dom Augustin de Lestrange, l'abbé de Trappe. Celui-ci revenait de Rome et c'est à son passage à la Sainte Baume, récente fondation d'Aiguebelle, qu'il trouva la lettre de l'évêque. Expéditif, comme toujours, il chargea un moine d'Aiguebelle désigné pour la fondation de la Sainte Baume³ d'aller voir sur place la propriété proposée. Celle-ci fut jugée convenable et nous savons par une lettre de Charles de Vieilcastel datée du 12 avril 1827 que l'abbé Cogniet a «conclu» avec lui. C'était un peu rapide. En effet, le 16 juillet suivant Dom de Lestrange mourait au monastère de Lyon-Vaise sans avoir pu jeter les bases de la fondation monastique.

Cette mort jeta toute la Congrégation de la Trappe dans un profond désarroi car malgré son autoritarisme Dom de Lestrange était le vrai restaurateur de la vie monastique en France. Le Saint-Siège lui-même s'inquiétait d'un avenir incertain et le Pape confia

à Dom Antoine Saulnier de Beauregard, abbé de Melleray, le soin de visiter les 18 monastères français de la Congrégation de la Trappe. Grâce à cette mission nous avons une liste précise des monastères qui existaient en 1828. C'était :

1. Pour les moines suivant les règlements de la Valsainte :

La Trappe au diocèse de Sées

Melleray au diocèse de Nantes

Bellefontaine au diocèse d'Angers

Aiguebelle au diocèse de Valence

Saint-Aubin au diocèse de Bordeaux<sup>4</sup>

Sainte-Baume au diocèse d'Aix-en-Provence

2. Pour les moines suivant les règlements de Rancé :

Port du Salut au diocèse de Laval
Mont des Olives au diocèse de Strasbourg
Le Gard au diocèse d'Amiens<sup>3</sup>
Monts des Cats au diocèse de Lille
Briquebec au diocèse de Coutances

3. Pour les moines un monastère du Tiers-Ordre : Notre-Dame des Lumières

4. Pour les moniales suivant les règlements de la Valsainte :

Les Gardes au diocèse d'Angers
Vaise au diocèse de Lyon
Mondaye au diocèse de Bayeux

5. Pour les moniales suivant les règlements de Rancé :

Laval au diocèse de Laval Mont des Olives au diocèse de Strasbourg

6. Pour les moniales un monastère du Tiers-Ordre : Louvigné du Désert.

D'autre part cette mission eut pour effet de faire prendre conscience aux monastères eux-mêmes de leur désunion. Les discussions durèrent six ans mais le 1<sup>er</sup> octobre 1834 un accord fut trouvé. Il n'y aurait plus en France qu'une unique Congrégation de la Trappe. Elle serait soumise à l'autorité du Président général de l'Ordre cistercien, l'abbé de la Sainte Croix de Jérusalem à Rome et dirigée par un vicaire général, l'abbé de la Trappe qui depuis le 28 novembre 1833 était Dom Joseph-Marie Hercelin. Les abbés de Melleray, Port du Salut, Bellefontaine et le Gard seraient considérés comme les «Premiers Pères».

Le premier Chapitre Général se réunit à la Trappe du 24 mai au 7 juillet 1835.

La fondation de Véziac et l'abbé Cogniet étaient bien oubliés, d'autant plus que Monseigneur de Lostanges mourut à Bergerac le 11 août 1835. Son successeur Monseigneur Gousset était un théologien de renom, il n'avait pas les mêmes préoccupations et il ne restera que cinq ans à Périgueux. Nommé archevêque de Reims en 1840, il deviendra cardinal en 1850.

En 1841 Monseigneur Jean-Baptiste Georges fut nommé évêque de Périgueux alors qu'il était curé de la cathédrale de Bordeaux.

Très soucieux de pastorale il lança aussitôt une grande enquête (95 questions) près des 375 prêtres du diocèse.

La Congrégation de la Trappe connut à nouveau de grandes difficultés et le 25 février 1847, une nouvelle scission intervint avec, d'un côté, ceux qui suivaient les règlements de Rancé, de l'autre ceux qui en revenaient à l'observation de la Règle de Saint Benoît.

Peut-être n'aurait-on plus parlé en Périgord de l'Ordre cistercien, de la Trappe et de Veziac s'il n'y avait eu l'abbé Louis Gouzot.

Louis Gouzot était né à Paleyrac le 25 février 1827. Après de bonnes études au Petit Séminaire de Bergerac puis au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris il fut ordonné prêtre à Bergerac le 23 novembre 1851. Séduit par la vie monastique il séjourna à Melleray mais se heurta à la vigoureuse opposition de ses parents. Il s'y soumit et devint professeur à l'Institution Sainte-Marie de Belvès en même temps que desservant de Sagelat. L'abbé Cogniet était toujours curé de Belvès et toujours propriétaire de Véziac. L'abbé Gouzot, avec l'accord de Monseigneur Georges, va tenter d'intervenir pour relancer le projet de fondation. En 1852, en avril sans doute, il écrit à Dom Joseph-Marie Hercelin, abbé de la Trappe, pour s'enquérir des conditions matérielles d'une fondation.

L'année précédente le Chapitre général avait justement défini ces conditions : monastère entièrement construit, muni du mobilier nécessaire et pourvu de ressources suffisantes.

Ces conditions pouvaient paraître contraignantes mais elles s'expliquaient par le contexte que connaissaient à cette époque quelques abbayes.

Après l'échec de la fondation de la Sainte Baume et sous l'abbatiat de Dom Orcise Carayon, Aiguebelle avait accepté de fonder Staouëli dans l'Algérie à peine pacifiée en 1843, puis les Neiges dans une région difficile et peu hospitalière en 1850. Presque aussitôt les évêques du sud-ouest avaient milité en faveur d'une nouvelle abbaye au Désert à la limite de la Haute-Garonne et du Gers. Tout ceci alors que Dom Orcise connaissait des relations difficiles avec son évêque et avec quelques-uns de ses moines si bien qu'il finit par démissionner et par se retirer à Bellefontaine en 1852.

Bien que nous n'ayons pas copie de la réponse de Dom Hercelin nous savons qu'il écrit à l'abbé Gouzot puisque celui-ci mentionne cette réponse dans une seconde lettre datée du 18 mai 1852.

Les deux lettres de l'abbé Gouzot ont été conservées dans les Archives de la Trappe sous la cote 191 n°2-3.

Il est évident que les conditions d'une fondation ont beaucoup changé en 25 ans, de 1827 à 1852, et il est probable que les négociations avec la Trappe ont été abandonnées. L'abbé Gouzot a été nommé successivement curé de Menestérol (01.09.1853), Verteillac (1858), Saint-Cyprien (1860) et Saint Front à Périgueux (1870). En 1884, il devint évêque de Gap et en 1887 archevêque d'Auch. Il y mourut le 20 août 1895 et fut inhumé à la Chartreuse de Vauclaire qu'il avait largement contribué à restaurer. A la fermeture définitive de la Chartreuse, son corps fut ramené dans l'église de Paleyrac où son tombeau se trouve, à gauche du maître-autel, depuis septembre 1906.

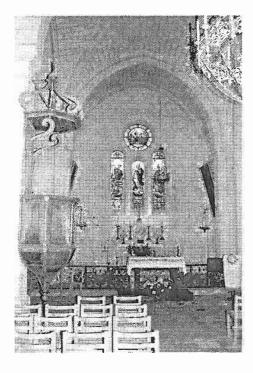
En 1854, le 29 mai, Monseigneur George que tant de refus n'avaient pas découragé écrivit à Dom Antoine Bernard, abbé de Melleray, pour savoir s'il était possible d'envisager une fondation en Périgord. Cette lettre est aux Archives de la Trappe sous la cote 191 n°4. Nous n'avons pas la réponse de Dom Antoine Bernard mais, compte tenu de la prise en charge de Fontgombault l'année précédente, elle fut certainement négative<sup>6</sup>.

Le projet fut cette fois définitivement abandonné.

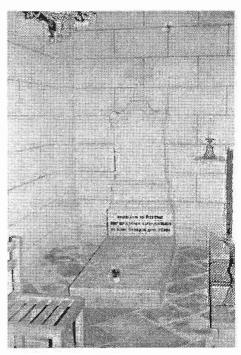
L'abbé Cogniet mourut trois ans plus tard sans avoir vu naître le monastère qu'il avait tant désiré.

Le domaine de Véziac fut vendu et divisé. De la maison il ne reste que quelques murs en ruines soutenus par de beaux entourages de portes. Les cheminées et les

boiseries ont été vendues. Dans la cour la margelle d'un puits est ornée d'un écusson daté de 1661. C'est le seul témoignage qui subsiste d'un passé qui ne manquait sans doute ni de beauté ni de grandeur.



Le chœur de l'église de Paleyrac.



Tombeau de l'abbé Gouzot dans l'église de Paleyrac.



A peine le projet de Véziac était-il abandonné que naquit un autre projet. Ce n'était plus en Sarladais mais dans la Double, tout à fait à l'ouest du département de la Dordogne.

La Double est une région de marais et d'étangs d'environ 50 000 hectares, une immense zone humide comparable à la Dombes ou à la Brière.

Vers 1855, le Conseil d'Arrondissement de Ribérac lança une vaste consultation sur l'assèchement éventuel des étangs qu'une loi de la Révolution avait prévu sans succès apparent.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle il y avait près de 500 étangs couvrant plus de 300 hectares. Malheureusement, ces étangs n'étaient plus entretenus et la misère et la maladie régnaient sur la population.

En 1860 à l'initiative du député Belleyme et avec l'appui du Docteur Pierre Piotay, conseiller général de Ribérac, les pouvoirs publics accordèrent une subvention d'environ 500 000 Francs pour assainir les communes les plus atteintes par les fièvres.

En 1864 un Comice agricole fut créé pour inciter les habitants à se prendre euxmêmes en charge.

Monseigneur Nicolas-Joseph Dabert, venant du diocèse de Viviers (Ardèche) venait d'être nommé évêque de Périgueux. Il connaissait bien Aiguebelle et surtout Notre-Dame des Neiges. Il suggéra de faire appel aux Trappistes dès 1865.

Ce n'est pourtant qu'en 1867, au mois de juillet, que le Docteur Piotay et l'abbé de Sept-Fons, Dom Jean de Durat, entrent en relations. Dom Jean de Durat agit là à titre personnel car ce n'est qu'en 1871 qu'il deviendra vicaire général de la Congrégation et il sait bien que son abbaye de Sept-Fons n'a plus la possibilité d'envisager une fondation après celle de Mérignat (Creuse) en 1862.

Par contre il pense qu'une telle fondation pourrait être envisagée par l'abbaye de Port du Salut (Mayenne). Les négociations se poursuivent et le 20 janvier 1868 le Docteur Piotay put annoncer une prochaine visite des abbés cisterciens. Cette visite eut lieu le 20 mai 1868 et réunit Dom Jean de Durat, Dom Ephrem, vicaire général et Dom Henri Van Den Brook, abbé de Port du Salut.

Le Docteur Piotay proposa aux Trappistes sa propriété de Biscaye, 120 hectares, au prix de 66 000 Francs. L'affaire fut conclue rapidement. Trop rapidement peut-être car la Biscaye était une terre très insalubre et, pour l'acquérir les moines de Port du Salut durent vendre leur métairie de la Grande Rouillère en Mayenne. Au chapitre général de 1868 à Sept-Fons on annonça la fondation d'Echourgnac dans la Double et on présenta Dom Eugène Bachelet, le premier prieur, qui deviendra abbé en 1877, puis abbé de Port du Salut en 1881.

Une vingtaine de moines arrivèrent à Echourgnac pendant l'été 1868, ils y installèrent une tuilerie-briquetterie pour produire les matériaux nécessaires à la construction du monastère et notamment de l'église. L'installation officielle présidée par Monseigneur Dabert eut lieu le 22 octobre 1868<sup>7</sup>.

Le chapitre général de 1876 érigea le monastère en abbaye (érection confirmée le 25 janvier 1877).

La presse locale ne tarit pas d'éloges sur les moines et sur l'œuvre entreprise. La réalité est plus amère : la fièvre frappe les moines, les ressources sont insuffisantes et surtout les vocations sont rares. En 1878, il n'y avait toujours que trente-six religieux et Monseigneur Dabert s'inquiétait de leur misère. Le 17 juin, l'église étant achevée, Dom Eugène Bachelet put y recevoir la bénédiction abbatiale.

Moins de six ans après la fondation, une polémique s'était instaurée sur la réhabilitation de la Double et sur l'efficacité de l'assèchement des étangs. La Dombes, elle aussi, était l'objet de vigoureuses contestations.

Depuis quelques dizaines d'années, des moyens scientifiques nouveaux, des observations plus attentives, des études plus fines avaient permis de se rendre compte que les marais, les zones humides constituent des écosystèmes performants grâce à la variation du niveau des eaux qui modifie constamment les contacts entre l'eau, l'air et la terre. Freiner ou empêcher cette variation entraîne la destruction de l'écosystème et donc de la faune et de la flore. On pense désormais qu'il convient de contrôler l'état sanitaire autour de ces zones humides, de détruire les insectes nuisibles, de vérifier les migrations ; mais il faut s'abstenir d'un assèchement systématique.

A ces polémiques venaient s'ajouter une situation financière délicate, un état sanitaire médiocre et, le 15 octobre 1897, un incendie d'origine inconnue qui détruisit les ateliers, les écuries et les remises. Comme bien souvent les difficultés matérielles considérables entraînèrent une vie spirituelle dont l'insuffisance est constatée par les diverses cartes de visite régulières notamment à partir des dernières années du siècle.

Les supérieurs avaient recruté des hommes robustes capables de supporter le climat et la dureté des tâches, peut-être ne s'étaient-ils pas assez préoccupés de leur vie intérieure manquant ainsi de discernement.

On voit bien la difficulté de la tâche à assumer dans la succession chaotique des supérieurs.

Après l'élection de Dom Eugène Bachelet, le 23 avril 1881 comme abbé de Port du Salut, on voit se succéder :

- Dom Fulgence Orlandin8 du 3 novembre 1881 à septembre 1895 ;
- Dom Aloy Le Prévost Lacathon, prieur le 2 novembre 1895, abbé le 13 octobre 1896, se retira à Aiguebelle en mai 1897, sans avoir pourtant démissionné;
  - Dom Fulgence Orlandin, à nouveau, jusqu'à sa mort le 25 décembre 1901;
  - R.P. Arsène Guédon, prieur claustral jusqu'en mars 1903 et à nouveau en 1908;
  - Dom Louis Anis, abbé le 6 mars 1903.

Sous son abbatiat et en conséquence de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, une partie des moines partit en 1905 pour Campo-Reillès en Espagne.

Le R.P. Gabriel Juge devenu supérieur en 1908 dirigera les derniers mois de l'Abbaye que le Chapitre général décidera de fermer le 10 septembre 1910, fortement influencé par les avis de Dom Chautard. Il deviendra aumônier de la Coudre à Laval et les autres moines se disperseront entre Port du Salut, Sept-Fons ou Aiguebelle.

Ils laissaient au cimetière Dom Fulgence Orlandin et trente-quatre de leurs frères. Une fois encore, l'Etat français reconnaissait bien mal l'œuvre des moines.

Le dimanche 3 septembre 1911, un jour de comice, le dernier moine encore présent au monastère pour assurer la liquidation remerciait, à l'église d'Echourgnac, les habitants et le clergé pour 43 années de vie partagée.

L'abbé Joseph Guillemot, curé de la paroisse, sera encore là, onze ans plus tard, pour accueillir les moniales cisterciennes revenant d'Espagne où elles s'étaient exilées.

Si les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle avaient été difficiles pour l'abbaye d'Echourgnac, elles avaient été riches de satisfactions et de grâces pour l'Ordre cistercien.

Après le regroupement effectué le 1<sup>er</sup> octobre 1834, une scission s'était produite le 25 février 1847 entre une ancienne Réforme qui suivait les règlements de Rancé et une nouvelle Réforme qui prétendait revenir à l'observance exacte de la règle de Saint Benoît.

En 1864 l'ancienne Réforme comptait :

- 8 monastères de moines avec 482 membres,
- 6 monastères de moniales avec 182 membres.

La nouvelle Réforme, elle, comptait :

- 15 monastères de moines avec 1229 membres,
- 6 monastères de moniales avec 600 membres.

Malgré tout, les négociations continuaient.

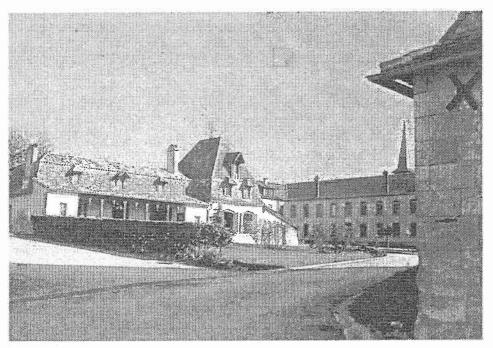
Le 1<sup>er</sup> octobre 1892, se réunissaient à Rome les supérieurs des congrégations cisterciennes de Casamari, Westmalle, Sept-Fons et la Trappe (Melleray).

L'union des trois dernières congrégations en un Ordre cistercien de la Stricte Observance (O.C.S.O.) fut décidée.

Dom Sébastien Wyart fut élu Abbé général.

Le premier chapitre général se tint à Sept-Fons du 12 au 21 septembre 1893.

Enfin, en 1898 l'Ordre cistercien de la Stricte Observance fut en mesure de racheter l'abbaye de Cîteaux et de renouer avec l'antique tradition : Cîteaux Mère et Maîtresse de toutes les églises de notre Ordre.



La maison de Biscaye à Echourgnac.



De même que le renouveau de l'Ordre cistercien est issu, pour les moines, de la Valsainte, c'est du monastère de la Sainte Volonté de Dieu dans le Valais suisse que l'on vit réapparaître les moniales. En 1804, elles s'installèrent à Notre Dame de la Sainte Trinité à la Riedera après l'odyssée que l'on connaît. C'est de là, après l'abdication de Napoléon, que deux groupes de moniales revinrent en France.

Le premier en février 1816 s'installa aux Forges près de la Trappe puis en 1818 aux Gardes près de Bellefontaine.

Le second groupe en septembre 1816 s'établit à Frénouville dans le Calvados, puis en 1817 à Lyon Croix-Rousse et en 1820 à Lyon-Vaise.

En 1816, quelques moniales de langue française quittèrent Rosenthal pour Laval et d'autres, réfugiées à Tréguier, se fixèrent à Mondaye.

C'est sensiblement la situation que releva en 1828 Dom Antoine Saulnier de Beauregard si on y ajoute les moniales du monastère double d'Oelenberg en Alsace.

Tous ces monastères de moniales furent rapidement très peuplés et de nouvelles fondations purent être envisagées.

En particulier le rayonnement d'Aiguebelle incita les moniales de Vaise à fonder dans la Drôme, à Maubec.

La restauration du titre abbatial d'Aiguebelle en août 1834 vint encore conforter ce projet qui se réalisa à la fin de l'année. Ce n'était plus une fondation mais un transfert puisque la vente de Vaise fut décidée.

De fortes oppositions obligèrent les moniales à renoncer à cette vente compromettant du même coup la stabilité financière de Maubec. En 1838, les deux monastères de Vaise et de Maubec devinrent indépendants.

De Vaise (II) naîtra en 1852 Espira de l'Agly, transférée en 1906 à Herrera puis en 1922 à Echourgnac. En 1875, naîtront les abbayes italiennes dont sont issues celles d'Amérique du Sud, d'Angola et d'Indonésie.

Maubec va fonder Blagnac en 1852 (transférée au Rivet en 1939), Bonneval en 1875 et aider en 1932 à repeupler Chambarand.

En 1871, lorsque Monseigneur Joseph Bourret devint évêque de Rodez, il souhaita vivement restaurer la vie monastique dans son diocèse. Il sollicita Aiguebelle mais n'obtint pas immédiatement satisfaction. Cela ne l'empêcha pas de commencer à négocier avec les Mines de Carmaux dirigées par le marquis de Solages pour faire revivre l'ancienne abbaye cistercienne de Bonnecombe fondée en 1163 par Candeil dans la filiation de Clairvaux par Grandselve et Fontfroide, et abandonnée en 1790. En 1875, les difficultés persistantes au sein de la communauté de Maubec incitèrent l'abbé d'Aiguebelle à faire «la part du feu» et à envisager la fondation d'un monastère pour recevoir les sœurs «dissidentes» de Maubec. Ce fut Bonneval, précisément au diocèse de Rodez.

Bonneval était une ancienne abbaye cistercienne fondée pour des moines en 1147 par Mazan sur le versant méridional des Monts d'Aubrac. Près d'Espalion, l'abbaye fut saccagée pendant la guerre de Cent Ans et pillée par les Huguenots un siècle plus tard. Malgré cela, elle fut en 1667 noviciat de la région de Toulouse. Fermée à la Révolution et faute d'acquéreurs elle tomba lentement en ruines.

Sous l'autorité de Mère Marie du Sacré-Cœur Dejean les moniales venues de Maubec entreprirent de déblayer puis de reconstruire leur nouveau monastère. Dans une si difficile situation elles eurent la chance d'avoir comme aumônier le prieur de Notre-Dame des Neiges Dom Emmanuel (Jean-Baptiste Constant) Bernex qui sut les encourager et les motiver.

Né à Ambérieu le 6 octobre 1827, diacre du diocèse de Belley, J.-B. Bernex était entré à Aiguebelle en avril 1850. Admirateur des origines de Cîteaux et ardent militant de la défense religieuse contre la politique anticléricale qui s'instaurait peu à peu depuis 1830, il ne pouvait que plaire à Monseigneur Bourret. Celui-ci n'avait pas renoncé à Bonnecombe et Bonneval à peine réoccupée, les négociations avec Carmaux trouvèrent une solution.

En juin 1876 le Père Adhémar et le Frère Rémy, deux Rouergats, vinrent d'Aiguebelle s'installer à Bonnecombe. Le 25 décembre suivant ils furent rejoints par quatre moines de chœur et trois convers. Le 7 mars 1877 ils reçurent le renfort de Dom Joachim Raynaud, prieur, d'un moine et de deux novices de chœur et de trois convers. A la demande du Pape, Dom Raynaud devint le 29 juin 1877 prieur de Casamari et fut remplacé à Bonnecombe le 6 octobre par Dom Aurèle Evrard, professeur de théologie

à Aiguebelle. Dès ce moment, le nouveau monastère connaissait de grandes difficultés financières et supportait mal l'autoritarisme de Monseigneur Bourret que les cisterciens accusaient, par ailleurs, d'avoir payé trop cher l'achat de Bonnecombe.

Dom Aurèle Evrard n'était certainement pas armé pour faire face à une telle affaire. En 1881, il fut remplacé par Dom Ephrem de Carrière-Brimont, médecin, spécialiste de la liturgie à Aiguebelle, qui améliora sensiblement la situation avant d'être remplacé en 1888 par Dom Emmanuel Bernex, prieur des Neiges et aumônier de Bonneval.

Dès le 1<sup>er</sup> mars 1889, Dom Bernex posa la première pierre de l'église abbatiale qui fut bénite solennellement le 15 août 1891. Lorsque Dom Sébastien Wiart vint, le 16 décembre 1894, procéder à la visite régulière, il recensa :

- 14 profès 8 novices 2 obbats soit 24 moines au chœur,
- 15 profès 10 novices 1 postulant 4 obbats soit 30 convers, et un total de 54 religieux.

En 1893, Monseigneur Bourret était devenu cardinal mais mourut en 1896.

Pendant ce temps Bonneval se reconstruisait et malgré une situation précaire s'accroissait.

En 1897, on comptait 80 moniales et Dom Bernex envisageait une nouvelle fondation. La Providence sembla favoriser son projet lorsqu'un prêtre du diocèse d'Agen, l'abbé Edouard Cornudet, curé de Trentels, lui proposa le château de Maraval à Cénac en Dordogne. Il y avait eu à Cénac autrefois un prieuré de l'Abbaye de Moissac.

La vente fut consentie par l'abbé Cornudet à M. Richard de Boysson, maire de Cénac<sup>9</sup> pour la somme de 15 000 Francs, le 10 mars 1898.

Sans tarder, Dom Bernex transforma le nom de Maraval en celui de Mariaval. A compter du 1<sup>er</sup> août 1898, M. de Boysson donna à bail la propriété de Maraval à M<sup>me</sup> Jenny Puech, en religion Sœur Marie Augustin, supérieure de Mariaval.

Le bail fut conclu moyennant un prix de 600 Francs par an pour une durée de 7 années renouvelable.

En fait, la fondation datait d'une année déjà, lorsque le 17 août 1897, Mère Marie Augustin Puech avait quitté Bonneval pour Mariaval<sup>10</sup> accompagnée de :

- Mère Marie André Fraysse,
- Sr Véronique Delay,
- Sr Louis de Gonzague Romieu,
- Sr M. Jeanne Barre,
- Sr M. Antoine Bellot, religieuses de chœur,

et de

- Sr Julie,
- Sr Roch,
- Sr Justine, converses.

Il y avait aussi deux postulantes, soit onze personnes au total.

Il convient de remarquer que lors de la vente de Maraval, Monsieur de Boysson apparaissait comme le prête-nom des moniales et plus tard ce sera la cause de nombreuses difficultés.

En 1899, Dom Bernex, malade, fut remplacé par l'abbé de Melleray comme Père immédiat de Bonneval.

Cette même année Mariaval connut une curieuse et délicate affaire.

Lorsque les moniales voulurent construire le mur de clôture de leur monastère, elles se heurtèrent à l'opposition de certains riverains encouragés par l'agent-voyer de Domme. Le préfet ordonna une enquête mais il n'y eut, semble-t-il, aucune suite.

Monseigneur Dabert, l'évêque de Périgueux, croyant sans doute faire avancer les choses ordonna aux moniales de sortir de leur monastère jusqu'à la réalisation de la clôture. Il fallait qu'un accord soit trouvé au préalable sur le litige qui opposait les moniales et les propriétaires voisins.

Les interventions du Maire de Cénac et du Curé de Domme près du préfet restèrent sans effet.

Deux lettres relatives à cette affaire, écrites par le Maire de Cénac à son ami de Lestrade, révélèrent l'incompréhension des autorités civiles par rapport à la position de l'évêque qui ne faisait qu'appliquer, avec rigueur certes, le droit de l'Eglise<sup>11</sup>.

Après trois ans de priorat la Révérende Mère Marie Augustin fut remplacée par la Révérende Mère Colombe Astorg sous-prieure de Bonneval, le 14 septembre 1900<sup>12</sup>.

La mort de Monseigneur Dabert le 28 février 1901 semble avoir mis fin, provisoirement, à ce grave différend.

Quelques mois plus tard, le 26 juin 1901, Dom Emmanuel Bernex mourut à l'abbaye de Bonneval. Il avait 74 ans dont 51 de profession.

C'est Dom Emile Lorne qui le remplaça comme abbé de Bonnecombe.

L'abbé Cornudet mourut à son tour en 1903 laissant sa sœur comme unique héritière.

Les cartes de visite laissées par Dom Lorne après les visites régulières de 1901, 1902 et 1903 montrent que le nombre de religieuses présentent à Mariaval restait inférieur à dix. Le Chapitre général de 1904, en conséquence, prit la décision de fermer Mariaval, et les religieuses regagnèrent Bonneval en 1905.

A cette époque la situation matérielle du monastère était particulièrement complexe.

Sur les 15 000 Francs dus à l'abbé Cornudet il restait à régler à sa sœur Marie, son héritière, une rente viagère de 600 Francs par an. Par ailleurs, la communauté devait rembourser 6 000 Francs à Marie Delay, l'ancienne sœur Véronique qui avait quitté Mariaval.

Enfin, il était dû 2000 Francs à Bonneval.

Un projet de cession de Mariaval était en cours de négociation dès le début de 1905 avec l'abbé François de Villèle, curé du Parc Saint Maur (Seine) qui voulait y installer une maison de retraite pour des prêtres âgés.

L'acte de vente fut signé par Richard de Boysson à l'abbé de Villèle le 24 mai 1908 par devant Maître Foussard, notaire à Domme.

Par cet acte, l'abbé de Villèle prenait en charge la rente viagère à servir à Mademoiselle Cornudet mais il n'était pas question des paiements de 6000 et 2000 Francs auxquels il s'était engagé verbalement en 1905.

Une lettre du 8 octobre 1909 écrite par M. de Boysson indique que l'abbé de Villèle aurait versé 1000 francs sur les 8 000 prévus.

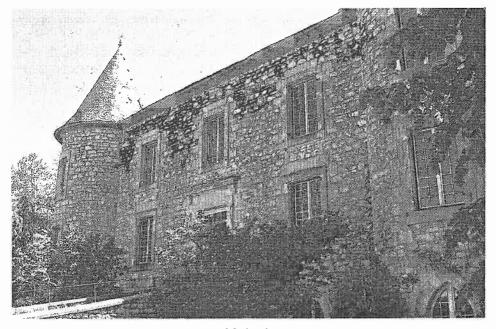
Il semble que les divers arbitrages sollicités près de l'archevêché de Paris ou l'évêché de Périgueux sur cette affaire soient restés infructueux.

Le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle avait été incontestablement dominé dans la région par l'intransigeance du cardinal Bourret et de ceux, nombreux, qui le soutenaient dont notamment Monseigneur Dabert.

Au seuil d'une période difficile marquée par les luttes antireligieuses, Bonnecombe, Bonneval et Mariaval se trouvaient brusquement privées de l'autorité qui avait puissamment contribué à leur émergence et dont elles auraient eu grand besoin pour les défendre au début du XX° siècle.

Ainsi, provisoirement du moins, les trois projets de fondation cistercienne en Périgord se terminaient, au début du XX° siècle, par un échec. Un jour, peut-être, un examen plus approfondi des archives de l'Ordre Cistercien permettra de déterminer les causes réelles et profondes de ces échecs.

Marcel BERTHIER.



Mariaval.

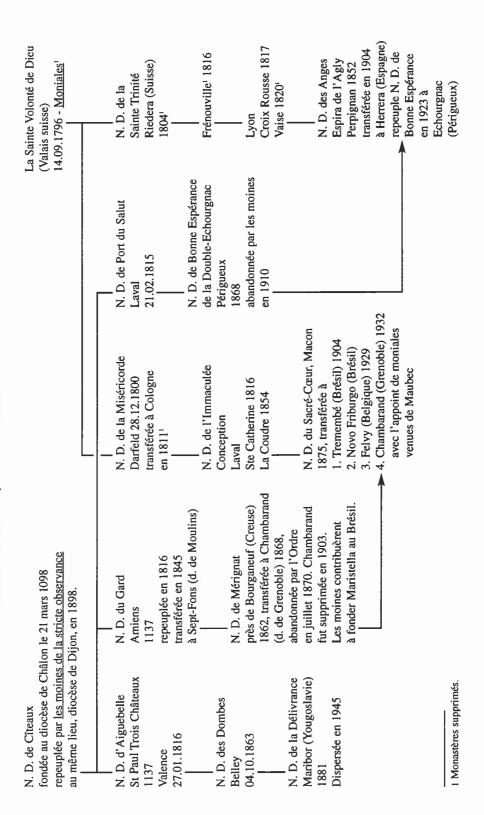
#### **Notes**

- 1 Jérôme Cogniet, né le 23 février 1776 à Montignac de Jean et de Marguerite Leymarie, fut ordonné prêtre par Pontard, l'évêque constitutionnel de la Dordogne, le 22 décembre 1791 (il n'avait pas 16 ans !). Vicaire en 1792, puis curé d'Issac, il abdiqua en 1794 et résida peut-être à Paunat. Réconcilié en 1801 il fut vicaire à Neuvic (1803), Beleymas (1804) et Paunat (1812). Le 22 septembre 1822, Monseigneur de Lostanges le nomma curé de Belvès où il mourut le 27 février 1857. En 1850, le ministre des Cultes s'était inquiété de ses opérations financières.
- 2 Charles, Louis, Gaspard, Gabriel de Salviac, baron de Vieilcastel, né en 1800 à Paris était un petit-neveu de Mirabeau. Directeur au ministère des Affaires étrangères il démissionna en 1851. Il se consacra alors à la publication d'une Histoire de la Restauration en vingt volumes. Membre de l'Académie française en 1878, il mourut à Paris en 1887 (cf. sa lettre datée du 12 avril 1827). Son frère Horace (1802-1864) fut conservateur du Musée du Louvre et a laissé d'intéressants mémoires.
- 3 Il s'agit peut-être du Père Jean-Baptiste Champs cité par le Père Augustin Laffay dans sa thèse sur Dom de Lestrange ou de ce Frère Jean-Marie (Jousse) moine de la Trappe, dont deux lettres d'octobre 1827 sont conservées aux Archives diocésaines de Périgueux (cote C320). Elles sont datées de «la Sainte Volonté de Dieu» et envoyées à Monseigneur de Lostanges. Il écrit notamment le 27 octobre : «Je crois bien que le désir qu'il avait (l'abbé Cogniet) qu'il se forme une maison de notre Ordre dans le Périgord l'a engagé dans des promesses qu'il n'aurait pas pu remplir» et plus loin «C'est l'abbé de la Melleray (Dom Antoine Saulnier de Beauregard) qui m'a conseillé de revenir dans le pays pour revendre Veziac» et encore «Je suis sur mon départ pour me rendre dans mon couvent».
- 4 Peuplée de moines français revenus d'Espagne.
- 5 Le Gard sera transféré à Sept-Fons.
- 6 L'abbaye de Fontgombault avait été réoccupée à la Toussaint de 1849 par des moines venus de Bellefontaine dont l'abbé était Dom Augustin-Marie de la Forest-Divonne. Très rapidement il fut évident que Bellefontaine ne parviendrait pas à fournir à Fontgombault le soutien nécessaire. En 1853 les moines de Bellefontaine furent relevés par 40 moines venus de Melleray sur l'intervention de Dom Joseph-Marie Hercelin, abbé de la Trappe et vicaire général. Le premier prieur fut le Père Hilarion Floch de 1853 à 1859.
- 7 Huit moines étaient arrivés le 28 juillet, quatre furent envoyés en renfort avant le 8 septembre, enfin 10 arrivèrent le 15 octobre avec le prieur Eugène Bachelet.
  - La croix de fondation porte l'inscription suivante gravée dans le bois : «Précédée de cette Croix, une colonie de la Trappe de Port du Salut composée de 22 religieux sous la conduite du R.P. Dom Eugène, prieur titulaire, a été installée solennellement par Sa Grandeur Monseigneur Dabert, évêque de Périgueux, le 22 octobre 1868, sur la propriété de Biscaye, cédée par Monsieur Piotay, docteur en médecine à Mussidan et Mme Céline Bécheaud, son épouse, pour y fonder ce monastère de Notre-Dame de Bonne Espérance de la Double».
- 8 Ou Orlandis.
- 9 Richard de Boysson, né en 1839 à Siorac en Périgord, élève de Saint-Cyr en 1859, officier en Algérie, receveur des finances à Prades, Gourdon et Bologne. Industriel à Cénac, il y mourut le 19 septembre 1929. Il était le fils d'Amédée de Boysson et de Marie-Thérèse de Chaunac-Lanzac.
- 10 Mère Marie Augustin Puech était née le 22 juin 1831 à Beaucaire (Gard), elle avait fait profession à Maubec le 14 février 1855 et était arrivée à Bonneval le 2 novembre 1875.
- 11 Ces deux lettres figurent sous la côte C 164 aux Archives diocésaines de Périgueux. Elles sont datées des 20 et 28 janvier
- 12 Mère Colombe Astorg était née le 10 mars 1854 à Flagnac (Aveyron) ; elle avait fait profession le 3 mai 1878 à Bonneval.

#### Bibliographie

- 1 Bascher (Jacques de), OSB, L'abbaye royale Notre-Dame de Fontgombault. Poitiers 1991.
- 2 Berthier (Marcel), A propos de la fondation de Notre-Dame de Bonne Espérance de la Double à Echourgnac en Périgord in Les Amis des Monastères, n°79, juillet 1989.
- 3 Chassaing (Abbé Marc), Notice sur Monseigneur Louis Gouzot in Le Bleu Mantel, *Journal paroissial de Menestérol* (Archives diocésaines de Périgueux, C215).
- 4 Beynac (J. Cubelier de), Echourgnac (1864-1873), inédit.
- 5 Darricau (Raymond), Présence des Cisterciennes au cœur de la Double : le monastère Notre-Dame de Bonne Espérance in Les Amis des Monastères, n°41, janvier 1980.
- 6 Del pal (Bernard), Le silence des moines, les Trappistes au XIX siècle, Beauchesne, 1998.
- 7 Moniales d'Echourgnac: Abbaye Notre-Dame de Bonne Espérance. Une demeure accueillante pour ceux qui cherchent Dieu - (Archives diocésaines de Périgueux, D589).
- 8 Kervingant (RM Marie de la Trinité): Des moniales face à la Révolution française. Aux origines des Cisterciennes Trappistes, Beauchesne, 1989.
- 9 Laffay OP (RP Augustin-Hervé), Dom Augustin de Lestrange et la réforme du monachisme sous la Révolution, l'Empire et la Restauration, Université Lyon III, 1994.
- 10 Menard (RP Irénée), Fondation de Notre-Dame de Bonne Espérance de la Double in Chronique de l'Abbaye Notre-Dame de Port du Salut. Chapitre IV.
- 11 Nastorg (Clément), La Fondation de la Trappe Ste Marie du Désert in Saint Bernard et la recherche de Dieu, Toulouse, 1992.

# ECHOURGNAC, LES DOMBES ET CHAMBARAND



# LE VOL DU SUAIRE DE CADOUIN A TOULOUSE EN 1455

L'histoire de la présence du suaire de Cadouin à Toulouse, de ses déplacements, de ses vols et de son retour à Cadouin a été maintes fois résumée en quelques lignes, quelques pages tout au plus, par tous les auteurs qui ont eu à traiter de ce sujet<sup>1</sup>. Or cette histoire peut s'appuyer sur un véritable puzzle de documents divers qui requièrent une identification préalable et un ajustage patient avant d'obtenir un résultat satisfaisant.

Si j'ose aborder une telle entreprise, c'est parce que ces textes intéressent l'ordre de Cîteaux en général, plusieurs de ses abbayes en particulier - celle de Cadouin au premier chef - et que, au cours des déchiffrements de ces textes, surgit souvent le nom ou le profil de quelque abbé ou de quelque moine jusqu'ici inconnu ou parfaitement oublié.

Avant d'aller plus loin, je ferai remarquer que cette étude contredira parfois les hypothèses que j'avais été amené à émettre en 1958 à partir d'autres sources et en l'absence des documents conservés à Toulouse maintes fois réclamés en vain aux conservateurs successifs<sup>2</sup>.

# L'abbé Jacques de Lanis

Mon travail partira aujourd'hui de l'abbatiat de dom Jacques de Lanis<sup>3</sup>. Il était moine profès de l'abbaye de La Bénisson-Dieu de Nizors<sup>4</sup>. Il fut nommé abbé de Cadouin en janvier 1414 au départ de son prédécesseur, dom Fort Fabri, lors du départ de celui-ci pour l'abbaye de Gimont<sup>5</sup>. Jacques de Lanis avait alors autour de la quarantaine. Je présume qu'il avait été élève au collège Saint-Bernard de Toulouse et qu'il y avait ensuite professé. En effet, un statut du chapitre général de 1427 précisera qu'il était docteur en droit. On constate d'ailleurs qu'à compter de l'élection de Fort Fabri, le 26 septembre 1404, la crosse de Cadouin passa successivement entre les mains de professeurs toulousains.

L'abbé Jacques de Lanis devint un personnage important dans son Ordre. En 1425, il fut nommé par le Chapitre général commissaire chargé de percevoir les contributions de certains monastères. Deux ans plus tard, en 1427, il reçut mission de forcer les abbés de sa région à envoyer le nombre de leurs écoliers prévus par les statuts du Chapitre général aux collèges universitaires de Paris et de Toulouse. Il est fait cinq fois mention de lui dans les statuts de 1430. Il devait faire partie des abbés cisterciens représentants de l'Ordre au concile de Bâle. Il aurait à réformer le collège de Toulouse avec l'appui de l'abbé de Boulbonne<sup>6</sup>, à enquêter avec celui de Gimont sur la récente élection abbatiale de Calers<sup>7</sup>, à obliger l'abbé de Grandselve<sup>8</sup> à payer ses dettes à l'abbaye de Boulbonne.

Mais le texte le plus intéressant pour nous est celui qui concerne le suaire. Jacques de Lanis pensait depuis longtemps pouvoir transférer la relique de l'église dite du Suaire où elle reposait depuis une vingtaine d'années dans une chapelle par lui aménagée au rez-de-chaussée de l'hôtel toulousain, appelé Maison du Suaire, où il résidait lui-même en compagnie de quelques moines. Pour ce faire, il avançait que la relique y serait plus en sûreté puisque mieux gardée de plus près. N'invoquait-il pas plusieurs vols récents et dramatiques de la relique afin de justifier son dessein ?

Son projet rencontra de multiples difficultés. Jacques de Lanis obtint bien, afin d'opérer ce transfert, la permission papale, celle de l'archevêque de Toulouse et celle du curé du Taur, sa paroisse. Mais les chanoines réguliers de Saint-Sernin, dans la mouvance

de qui se trouvait la Maison du Suaire, refusèrent leur autorisation indispensable et interjetèrent même appel à Rome en 14259.

Jacques de Lanis chercha donc appui auprès du Chapitre général de 1430. La suite des évènements donne à penser ou bien que l'Ordre lui-même souhaitait le retour du suaire sous l'unique garde des cisterciens de Cadouin ou bien que Jacques de Lanis sut se montrer particulièrement convainquant dans les arguments qu'il déploya. Il se plaignait, en effet, de l'injuste rétention du suaire par les toulousains. Le Chapitre général le chargea de réclamer et d'obtenir la possession du suaire par toute voie juridique et de le remettre aussi tôt que possible sous la garde unique de l'Ordre comme cela avait été la coutume antique. Les pères capitulants lui offrirent même leur aide et leur conseil pour exécuter ce mandat. L'abbé avait-il l'intention de ramener à court ou long terme la relique à l'abbaye de Cadouin?

Le même Chapitre général nomma les abbés de Fontainejean<sup>10</sup>, Berdoues<sup>11</sup> et Calers commissaires pour la réforme des abbayes de langue d'oc sous la direction de l'abbé de Morimond<sup>12</sup>. Ce dernier, nous le savons, devait intervenir dans l'affaire de 1431.

Se voyant ainsi soutenu et encouragé, Jacques de Lanis n'hésita plus à opérer le transfert qu'il projetait. Il plaça le coffre du suaire dans la chapelle aménagée par ses soins dans la Maison du Suaire. Les chanoines réguliers de Saint-Sernin, seigneurs de l'endroit, avaient bien interdit aux moines cisterciens d'y célébrer un office quelconque mais ceux-ci passèrent outre, ouvrirent cette chapelle au public et y appelèrent les fidèles au son des cloches pour une ostension générale.

Les chanoines de Saint-Sernin perdirent patience et portèrent alors l'affaire devant le sénéchal qui commit un juge pour instruire celle-ci. Les actes qui subsistent de cette enquête vont du 18 mars au 16 avril 1431<sup>13</sup>. Je serai à présent en mesure de leur apporter un complément. Pour le moment, je me contenterai de dire que le coffre du suaire dut quitter la chapelle et regagner son église.

Jacques de Lanis assista au Chapitre général de 1431. Il y fut chargé de contraindre le nouvel abbé de Calers à payer une dette à celui de Boulbonne. Il dut en outre régler une affaire curieuse. Un de ses moines, frère Guillaume Bergès, était accusé par l'abbesse cistercienne de Goyon<sup>14</sup> d'avoir emporté de ce monastère – dont il était peut-être aumônier – une chasuble et deux dalmatiques de soie.

#### Une période de turbulence

Comment la vie de la petite communauté de la Maison du Suaire n'aurait-elle pas été profondément perturbée à la suite des événements que je viens de résumer ? Un statut nous apprend que Jacques de Lanis et le frère Jean Vaquier seraient partis en emportant des biens ; celui-ci était même déclaré "fugitif", c'est-à-dire ayant quitté son monastère sans en avoir demandé permission. En fait, le Chapitre général suivant le réhabilitera ; on le retrouvera plus tard à Cadouin.

Que s'était-il passé? Je n'ai pas encore eu en mains les documents qui me permettraient de l'établir avec précision. On dira plus tard que Jacques de Lanis avait conçu de la haine pour la ville de Toulouse et qu'il avait songé à la priver de la présence du suaire dans ses murs. Etait-ce la vérité?

Quoi qu'il en soit, il dut se démettre de gré ou de force de sa charge abbatiale. Il fut remplacé par Jean Boyer avec lequel il eut par la suite de longs démélés, certains provoqués par le versement de la pension que l'on avait coutume d'accorder aux abbés

démissionnaires. Les deux protagonistes soumirent leur différend au Chapitre général de 1434. Celui-ci décréta que l'abbé de Pontigny<sup>15</sup> trouverait pour Jacques de Lanis un monastère où vivre pieusement en attendant le verdict. Il faut croire que l'affaire trouva des prolongements ou des rebondissements puisqu'un statut de 1442 interdit aux deux abbés de se présenter devant d'autres juges que ceux désignés par l'Ordre. Le Chapitre général de 1443 étudia à nouveau leur cause et en remit l'arbitrage à l'année suivante. Une définition solennelle de 1445 nous apprend que Jean Boyer se soumit personnellement et Jacques de Lanis par procureur. La sentence fut que celui-ci reviendrait à Nisors, son monastère de profession, et que celui-là lui verserait annuellement, et en deux pactes égaux, une pension de douze *nummos*, c'est-à-dire pièces de monnaie de valeur imprécisée.

#### L'abbé dom Jean Boerii

On voit pour la première fois dom Jean Boyer en qualité d'abbé de Cadouin et de gardien de la Maison du Suaire le 21 août 1432. Ce jour-là, il réunit ses moines en chapitre au son de la cloche. Les frères Jean de Rippis, Guillaume de Viridario et Jean de Martinia élurent avec lui l'un de leurs confrères Jean de Monterore<sup>16</sup> pour leur procureur. Et ce même jour, tous signèrent avec les capitouls un nouvel accord concernant la garde du suaire. Deux de ces moines seulement avaient fait partie de la précédente communauté sous la crosse de Jacques de Lanis. Jean Boyer avait donc dû renouveler une partie de l'effectif prévu par les accords antérieurs pour la garde du suaire.

Le mois suivant, le Chapitre général confirma son élection. Il fut pourvu en cour de Rome le 26 septembre de la même année. Il était licencié en théologie, et sans doute, lui aussi, avait été élève puis professeur au collège Saint-Bernard de Toulouse.

Jean Boyer acquit rapidement de l'importance dans l'Ordre. Dès 1432, le Chapitre général lui demandait de punir le frère Jean de Rippis qui avait causé quelque scandale. Mais surtout il fut chargé de régler des affaires à Gimont, Berdoues, Flaran<sup>17</sup> et Grandselve. En 1433, ce furent sans doute les mêmes affaires plus quelques autres qui lui furent confiées à Gimont, Berdoues, Boulbonne, Nisors, Longpont<sup>18</sup> et Reigny<sup>19</sup>.

Son influence ne cessa de croître. En 1442, le Chapitre général le chargeait de poursuivre des moines fugitifs ou apostats, de punir ceux qui arboreraient des tenues non régulières, de forcer les abbés à envoyer des écoliers aux collèges universitaires cisterciens et d'enquêter sur les congrégations cisterciennes qui s'étaient formées en Espagne, en Aragon notamment, et sur les ordonnances particulières émises par cellesci. N'oublions pas que la France était encore en pleine guerre de Cent ans. Le Chapitre général, on le conçoit, avait la plus grande peine à maintenir ses assises annuelles à Cîteaux. Les communications rendues difficiles par les évènements ne permettaient pas toujours aux abbés éloignés de s'y rendre. Les abbayes des pays étrangers se groupaient donc en petites congrégations qui tenaient leur propre chapitre et édictaient leurs propres statuts. L'abbé Jean Boyer eut pour mission de les déclarer nuls selon les statuts de l'ordre et les décrets pontificaux. En France, de nombreux monastères étaient ruinés par les guerres et de nombreux moines ne pouvaient plus y mener la vie régulière. Outre les affaires antérieurement réglées par ses soins, Jean Boyer dût enquêter sur de nouvelles à Bonnefont<sup>20</sup>, Fontfroide<sup>21</sup>, Villelongue<sup>22</sup>, Elnondes<sup>23</sup>, Aiguebelle<sup>24</sup> et Valmagne<sup>25</sup> comme le lui demanda le Chapitre de 1445.

Les longs voyages de cet abbé ou les mesures autoritaires qu'il crut bon de prendre expliqueraient-ils un certain désintérêt de sa part pour la Maison du Suaire? Le Chapitre général de 1444 avait délégué les abbés de Boulbonne et de Calers pour s'informer si celle-ci ne pouvait être cédée au cardinal de Foix²6 qui avait l'intention d'y créer un collège tout en versant à Cadouin les revenus de la maison. Cette affaire n'aboutit pas puisque, en 1448, Jean Boyer fut sommé, en vertu de la sainte obéissance et sous peine de déposition, de placer, dès l'année suivante, dans la Maison du Suaire quatre religieux pour y résider et y célébrer les offices selon les règles de l'ordre. Il devrait chasser de cette communauté un dominicain qui avait revêtu indûment l'habit cistercien pour faire nombre. D'après ces statuts, il est aisé de conclure que Jean Boyer avait le plus grand mal à recruter les religieux nécessaires à la vie de la maison.

L'influence de cet abbé s'accroissait toutefois. En 1449, le Chapitre général approuvait la décision qu'il avait prise de déposer l'abbé de La Faize<sup>27</sup>. Mais ne le trouvait-on pas trop strict? L'année suivante, il lui était interdit d'incorporer à son monastère celui des Feuillants<sup>28</sup> et, l'année d'après, on vérifiait qu'il s'était bien soumis à cette prescription. De même, en 1452, il lui fut défendu d'arrêter ou d'incarcérer l'abbé de La Faize et de retenir des frères apostats dans la Maison du Suaire sous quelque prétexte que ce soit.

Peut-être s'était-il rendu tout de même indispensable? Car c'est cette même année 1452 où le Chapitre général le nomma plénipotentiaire de l'ordre pour ses affaires tant spirituelles que matérielles. Devait-il cette importance à ses seules capacités? Il devait retirer quelque prestige supplémentaire du fait que le pape lui avait accordé, le 31 juillet 1448, le privilège d'user des insignes pontificaux, à savoir de la mitre, de la crosse et de l'anneau ainsi que de celui de donner la bénédiction solennelle en certaines circonstances.

C'est d'ailleurs à Rome qu'il devait décéder dans le courant de l'année 1453.

Le décès de dom Jean Boyer amena une nouvelle période de turbulence pour la Maison du Suaire. En effet, le Chapitre général de 1453 décrétait de confier la garde du suaire, jusqu'à ce qu'il en soit jugé autrement, à maître Guillaume de Fabariis, régent du collège Saint-Bernard et professeur de théologie ainsi qu'à l'abbé de Grandselve, lui aussi docteur en théologie. Doit-on voir dans cette disposition un pas supplémentaire de Grandselve vers la gestion et peut-être la possession du suaire? On peut le penser à la lecture d'une définition de 1455 sur laquelle nous reviendrons en son temps.

#### La vie dans la Maison du suaire

Nous aimerions connaître dans le détail la vie menée par les moines et leur abbé dans la Maison du Suaire à cette époque. Les documents sont rares à ce sujet.

Toutefois, il nous faut signaler le passage à Toulouse, en 1438, de ce dauphin de France qui sera plus tard le roi Louis XI. Son père, Charles VII, l'y avait envoyé en représentation. Il avait alors quinze ans. Les annales toulousaines nous relatent son parcours dans la ville où il entra par la porte Arnaud Bernard puis "de qui en fora intret a la vila et passet davant la gleyza del San Susari et de San Sarni". Il n'entra point dans l'église du Suaire mais il ne pouvait ignorer que son grand-père, le roi fou, s'était jadis fait envoyer la relique pour tenter de guérir son délire. Le dauphin lui-même était déjà très adonné à la piété. On peut l'imaginer plein de respect en passant devant la porte tandis que les moines sortis de leur clôture, curieux et émus, s'inclinaient à son passage.

Plus tard, en tout cas, devenu roi, il se montrera d'une très grande générosité en faveur de Cadouin.

Sur la vie dans la Maison du Suaire outre les statuts du Chapitre général qui nous livrent quelques lueurs sur le recrutement surtout, il nous reste quelques détails dans l'interrogatoire que subit un de ses religieux, le quatorze octobre 1455, devant un juge toulousain<sup>29</sup>. Nous les retrouverons tous deux plus loin. Pour le moment contentons-nous de résumer le récit de la jeunesse de ce moine qui va nous apprendre beaucoup sur la vie des cisterciens en cette époque troublée.

Pierre Charoff naquit à Garganvilar au diocèse de Montauban. Lorsqu'il eut sept ans, il fut placé comme domestique au monastère de Belleperche<sup>30</sup> par son père Guillaume et sa mère Géraude. Il y demeura quatre années servant à l'église et faisant quelques études. A onze ans, il revêtit l'habit monastique. Plus tard, il reçut les ordres d'acolyte, de sous-diacre et de diacre que lui conféra, selon lui, un frère mineur alors évêque de Montauban.

Il résidait à Belleperche depuis quatorze ou quinze années lorsqu'il vint à Toulouse pour y régler quelque affaire. Il y rencontra dom Jean Boyer qui l'interpella pour lui demander s'il ne voudrait pas demeurer avec lui dans la Maison du Suaire. Le frère Pierre Charoff lui répondit que ce serait bien volontiers s'il pouvait en obtenir la permission de son propre abbé. Dom Jean Boyer lui rétorqua qu'il ne lui était point nécessaire d'avoir ce congé abbatial car lui-même détenait une bulle aux termes de laquelle il pouvait et devait recevoir dans la Maison du Suaire douze moines de toute provenance et les absoudre de toute excommunication.

Le frère demeura donc dans la Maison du Suaire où il vécut six ans. Après quoi, le frère Pierre Libaud fut nommé abbé d'Ardorel<sup>31</sup> par dom Jean Boyer auquel appartenait une telle nomination. Et, comme cette abbaye manquait de moines, le frère Pierre Charoff y fut transféré pour deux années.

Ce récit nous amène à quelques réflexions. On aura d'abord relevé que les oblations d'enfants aux monastères se pratiquaient encore et que ceux-ci revêtaient l'habit monastique dans un âge trop tendre. Tout laisse supposer que le frère Pierre Charoff ne reçut jamais la prêtrise; il l'eût signalé. Sa déposition confirme ce que nous savions déjà sur dom Jean Boyer et ses droits. Cet abbé avait reçu des pouvoirs considérables. Cela ne l'empêchait pas cependant d'avoir du mal à recruter la douzaine de moines qui devaient vivre près de lui d'autant qu'ils ne devaient pas être originaires du Périgord selon les accords conclus entre Toulouse et Cîteaux en 1395.

# La vie dans l'abbaye de Cadouin

L'étude que nous faisons de la présence du suaire à Toulouse ne doit pas nous faire perdre de vue que l'abbé qui régissait la Maison du Suaire était en même temps abbé régulier de Cadouin. Une vue rapide de l'état de cette abbaye à cette époque peut nous aider à mieux saisir les difficultés que connurent les supérieurs.

Un statut du Chapitre général de 1451 nous décrit une abbaye désolée par les guerres et dans une telle pénurie que les religieux peuvent à peine y vivre.

#### De nouveau l'abbé Jacques de Lanis

Après le décès de Jean Boyer, l'abbé de Pontigny, abbé-père de Cadouin, nomma pour son commissaire-délégué pour présider l'élection du successeur, l'abbé de Nisors,

monastère où, souvenons-nous-en, Jacques de Lanis s'était retiré vingt ans plus tôt. Le Chapitre général de 1453 confirma l'élection – je devrais dire la réélection – au siège abbatial de Cadouin de Jacques de Lanis. Que se passa-t-il réellement ?

Nous le savons par le récit du frère Pierre Charoff, que je traduirai librement :

"L'abbé Jean Boyer décéda alors qu'il se trouvait à Rome. Un jour dont je ne me rappelle plus la date, comme j'étais revenu à la Maison du Suaire où j'ai trouvé, outre les moines que j'y avais connus lors de mon départ, dom Jacques de Lasnes, un frère appelé fray Guilho, un moine appelé fray Bertaut et cinq ou six autres religieux de Cadouin venus à Toulouse, ainsi que je le compris, pour élire comme nouvel abbé dom de Lasnes que l'on avait envoyé chercher à cet effet à l'abbaye de Nizors. Avec eux se trouvaient des moines jadis recrutés par dom Jean Boyer et, parmi eux, ceux que j'avais vus lors de mon départ à savoir le frère Bernard Carpini et un autre appelé fray Pierre. Comme dom de Lasnes demandait qui j'étais, ils répondirent que j'étais moine de Cadouin. Ainsi, tous ensemble, nous avons élu dom de Lanis comme abbé du monastère de Cadouin...".

On aura remarqué que le frère Pierre Charrof ne mentionne pas la présence de l'abbé de Nisors, commissaire de celui de Pontigny. Peut-être était-ce dom de Lanes lui-même ?

Le Chapitre général de 1453 confirma l'élection – ou plutôt la réélection – de Jacques de Lanis. Le nouvel abbé s'empressa de présider l'élection du frère Bernard de Brassat comme abbé de Gondon<sup>32</sup>. Il s'agissait là d'un titre honorifique plus que d'une fonction. Cette abbaye était alors, d'après les termes d'une définition du Chapitre général de 1451, «une aire et une masure» et le frère que l'on mettait à sa tête devait demeurer dans la Maison du Suaire où nous le reverrons.

Que doit-on penser de la réélection de Jacques de Lanis? Il était pour lors fort âgé, ayant soixante-dix-huit ans environ. Je suis convaincu pour ma part que l'ordre de Cïteaux n'avait pas abandonné, loin de là!, son désir de voir revenir le suaire uniquement sous sa garde et à Cadouin comme autrefois. La guerre de Cent ans était terminée et les temps étaient redevenus plus calmes. On n'était pas fâché de voir retrouver à la tête de la Maison du Suaire celui qui avait jadis bataillé pour sortir la relique de l'église et la déposer dans sa maison, plus près de lui et de sa communauté, et qui n'avait, à son âge, plus grand chose à perdre. Ne lui avait-on pas jadis confié cette mission de récupération?

#### La vie à la Maison du Suaire

Avant d'en arriver au vol du suaire en 1455, il ne sera pas inutile de continuer – en le résumant parfois – le récit du frère Pierre Charoff. Il nous éclairera sur le caractère de dom Jacques de Lanis, les difficultés qu'il rencontrait dans son administration, et, parallèlement, sur le relâchement de la vie régulière à cette époque. Enfin certains détails des rapports entre Cadouin et la Maison du Suaire ne manqueront pas d'intérêt.

"Trois semaines après son élection, dom de Lanis nomma comme abbé de Gondon fray Guilho. Enfin, il congédia les moines qui étaient venus de Cadouin pour son élection afin qu'ils y retournassent. De fait, ils s'en allèrent et il ne demeura plus dans la Maison du Suaire que fray Pierre, frère Bernard Carpin et moi. Trois mois après leur départ, arriva à la Maison du Suaire un certain fray Guilhem, prieur de Cadouin, qui rapporta à dom de Lanis que les moines de l'abbaye ne voulaient pas lui obéir.

C'est pourquoi il le priait de nommer à sa place un autre prieur, lui-même ne voulant plus remplir cette charge..."

Après la démission du prieur de Cadouin, dom de Lanis nomma fray Pierre pour aller le remplacer et frère Pierre Charoff comme son céllerier. Tous deux partirent pour le Périgord. A Cadouin, ils trouvèrent neuf religieux "tant petits que grands" et recurent l'ordre de l'abbé d'en désigner trois ou quatre pour la maison de Toulouse. Aucun d'entre eux ne désirait s'y rendre mais, au bout de quelque temps, il fut convenu que deux d'entre eux, fray Johanet et frère Guilhot iraient. Un an et demi plus tard, prieur et céllerier de Cadouin revinrent à la Maison du Suaire arguant de la difficulté au'ils avaient à s'y faire obéir. Jacques de Lanis ne put faire autrement que de les autoriser à demeurer trois semaines à Toulouse. Après quoi, il congédia le prieur et le renvoya à Cadouin. Le frère Pierre Charoff, quant à lui, ne voulut pas y retourner parce qu'il était malade. Il se plaignait de n'avoir été l'objet d'aucune attention de la part de son abbé. Aussi, certain jour, poussé par la faim, il s'approcha de la table abbatiale et se saisit de quelque nourriture. L'abbé fit le geste de le frapper sur la tête avec sa canne. Le frère lui dit que s'il était frappé, lui-même le lui rendrait. De là serait venu, dira-t'il, la haine que l'abbé conçut envers lui et l'ordre formel qu'il en reçut de partir pour Cadouin.

Le frère Pierre Charoff refusa de retourner en Périgord. Il fit tant et si bien que l'abbé, de guerre lasse, finit par lui donner l'autorisation d'aller quêter dans la région en faveur du suaire. Il partit en compagnie de deux quêteurs et parcourut l'Armagnac et le Lectourois. On le retrouve plus tard, seul, à Saint-Eutrope de Saintes où il décida d'arrêter la quête pour devenir pélerin. Il alla à Bourges et la Pentecôte le vit au Puyen-Velay. De là, comme il descendait vers Toulouse, il apprit qu'une épidémie sévissait dans cette ville. Il décida de se retirer à l'abbaye d'Ardorel où il demeura depuis la fête de Saint-Jean-Baptiste jusqu'au lendemain de celle de "saint Michel des vendanges"33. Puis, comme il avait dans son village natal, Garganvilar, un frère et une sœur à marier, il y alla afin de leur rendre visite et demeura près d'eux jusqu'à la Toussaint. Il décida alors de revenir à Toulouse. En passant, il s'arrêta à l'abbaye de Calers où un frère donné, nommé Barthélemy Pelissier, avait affaire avec lui, puis à Saint-Sulpice où il rencontra l'abbé de Saint-Sernin. Il arriva enfin à Toulouse le jeudi. Il entra dans le collège Saint-Bernard puis dans la Maison du Suaire où il trouva, dans un couloir, dom Jacques de Lanis en compagnie de maître Guillaume de Gaillac procureur du roi et de maître Antoine Albi syndic. Il leur fit la révérence dûe..."

Il arrivait en plein drame, le suaire ayant été volé quelque temps plus tôt.

#### Le vol du suaire en 1455

Pour décrire le vol du suaire par le détail nous possédons plusieurs sources. La plus révélatrice est évidemment les dépositions recueillies sur l'affaire par les juges toulousains, et, parmi celles-ci, au premier chef, celle de dom Jacques de Lanis, le 20 septembre 1455, que nous allons résumer<sup>34</sup>.

Il reconnut qu'il avait eu très longtemps la garde du suaire. Celui-ci était renfermé sous douze ou treize clefs dont le roi ou son commissaire en détenait quatre, les capitouls quatre et lui-même les quatre autres.

Quinze jours environ auparavant, il avait montré à messire Pierre Raymond d'Aurival<sup>35</sup>, bourgeois de Toulouse, qui avait les clefs du roi et celles des capitouls,

les douze ou quatorze cadenas qu'ils avaient ensemble refermés. Cette visite avait eu lieu la veille de la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie<sup>36</sup>. Le jour de cette fête avait eu lieu, comme à l'accoutumée, une ostension générale du suaire. Celle-ci une fois terminée, un de ses moines – il ne se rappelait plus lequel – emporta le suaire et le renferma dans le coffre bardé de fer où il reposait habituellement. Ce frère lui rapporta que messire d'Aurival et lui-même avaient refermé, comme d'habitude, le coffre, l'un avec les clefs du roi et de la ville, l'autre avec les clefs confiées par son abbé auquel il les avait ensuite remises. Jacques de Lanis avait déposé ces clefs, selon sa coutume, dans une cassette auprès de son lit.

Il ne se souvenait plus s'il avait fermé cette cassette à clef. Il avait l'habitude tantôt de la fermer, tantôt de la laisser ouverte car il avait confiance dans les moines qu'il avait alors auprès de lui, à savoir : frère Bernard de Bressato, abbé de Gondon, frère Bernard Carpin, cellérier, frère Guilhamot Farfalh, frère Naudet, autre frère Guilhamot, tous moines de Cadouin.

Que sa cassette soit close ou ne le soit pas, cela ne préoccupait pas beaucoup dom Jacques de Lanis. Bien mieux, il permettait à ses moines d'entrer dans sa chambre à leur gré et même d'ouvrir le coffre du suaire lorsqu'il était absent. Il ne croyait pas qu'ils iraient jusqu'à faire quelque chose de mal, n'ayant pour sa part ni vu ni connu en eux quoi que ce soit de pernicieux. Au contraire, il leur faisait faire chaque nuit la visite de l'église et du lieu où le suaire était gardé ainsi que son coffre.

Un jour de la semaine dont il ne se rappelle pas la date, il avait décidé avec ses moines que ceux-ci, à l'exception du frère Bernard Carpin qui était sorti de la maison pour affaires, exécuteraient un travail à l'intérieur. Toutefois les moines, sans en avertir leur abbé, sortirent sous couleur d'aller arroser les terres de leur propriété de Saint Loup. Ainsi, sans en avoir reçu congé de l'abbé, les quatre frères disparurent de sorte qu'il ne les a plus revus depuis le mercredi soir.

Le lendemain jeudi, il entendit dire par quelqu'un dont il ne se rappelle pas le nom que ces moines, avec l'accord de Barquet, bordier de la communauté qui demeurait à Saint-Loup, étaient allés arroser les terres de la borie. Il n'en conçut aucun déplaisir, croyant fermement que tout s'était passé comme on le lui avait conté.

Mais le vendredi matin, vers la huitième heure, il se trouvait en compagnie du frère Bernard Carpini et du prieur de Chaumont dans l'entrée sous l'endroit où était présenté le suaire lors des ostensions. Tous trois s'entretenaient de quelque affaire surgie entre lui et l'abbé de Boulbonne. Le frère Bernard se retira et entra dans l'église tandis que les deux autres demeuraient dans l'entrée Le frère Bernard revint peu après en criant qu'ils avaient été volés.

En effet, quelqu'un avait dérobé le suaire. Attristé et gémissant, dom Jacques de Lanis était monté vers l'endroit où l'on conservait la relique. Il se rendit compte que le coffre avait été forcé par fracture violente des cadenas. A l'intérieur, avait été dérobé le coffret pesant soixante marcs d'argent, long de quatre paumes et large de deux, orné de motifs sculptés et des armes de Raimond Bonet<sup>37</sup>, jadis marchand de Toulouse, qui l'avait offert à l'église du suaire.

Après avoir constaté cela, il alla s'assurer de la présence des clefs du coffre dans sa cassette personnelle. Il ne les y trouva pas. Il présuma que c'était l'abbé de Gondon et les trois autres moines sortis avec lui qui avaient fait le coup et lui avaient volé les clefs, le coffret et le suaire. En effet, la clef de sa cassette était restée sur la serrure. Il la laissait

souvent ainsi étant donné la confiance qu'il plaçait en ses moines. Il fut très chagriné à la fois par leur méfait et par la perte du reliquaire et de son contenu. Il dépêcha le frère Bernard auprès des capitouls et des gens de justice.

Plus tard, le frère Bernard, après qu'il eût fait le tour de l'église, lui rapporta que les voleurs lui avaient dérobé dans la sacristie sa mitre abbatiale faite de fils d'or, d'argent, de perles et de pierres précieuses, d'une valeur de soixante écus ainsi que sa crosse d'argent doré du poids de vingt marcs d'argent. Ils avaient emporté en outre une lampe d'argent du poids d'un marc d'argent, des anneaux pontificaux d'une valeur de vingt écus et plusieurs autres objets précieux d'argent qu'il ne savait détailler luimême. Afin de celer leur méfait, ils avaient laissé close la porte de la sacristie de sorte que le frère Bernard avait dû l'ouvrir par force.

Dom Jacques de Lanis fut très attristé et il comprit que, du moment que la sacristie avait été refermée, que le forfait n'avait pu être perpétré que par ses moines. Il demandait à la justice de les poursuivre. Quant à lui, il déclarait sous serment n'avoir été au courant de rien et n'avoir en rien consenti à ce vol.

Voilà donc un premier récit. Etant donné que les voleurs ne furent jamais repris et que nous n'avons pas, par conséquent, leur interrogatoire, nous devrions nous en contenter. Il est loin pourtant de nous donner entière satisfaction. En effet, si les frères présumés coupables avaient dérobé les clefs de l'abbé dans la cassette de sa chambre, ils avaient pu s'en servir pour ouvrir au moins quatre cadenas du coffre mais comment s'y étaient-ils pris pour les huit autres cadenas qu'ils avaient dû forcer? Notons en passant que nous sommes ici fort loin de la tradition maintes fois répétées de la fabrique de fausses clefs. Les enquêteurs purent faire un rappochement facile de l'effraction avec un pied-de-biche que l'un des frères avait emprunté quelque temps auparavant et qui se trouvait encore dans la Maison du Suaire. Les prêteurs de l'outil furent rapidement trouvés et emprisonnés. Leur interrogatoire qui eut lieu le 30 septembre 1455 nous fournit quelques détails.

# Le rôle des époux Seguin

Jeanne, épouse de Jean Seguin, âgée de quarante ans environ, déposa que, huit jours avant que le suaire ne fut volé – mais la date est sortie de sa mémoire –, comme elle rentrait à sa maison sise derrière la Maison du Suaire, elle vit en passant devant la porte de l'église du suaire un religieux nommé fray Guilhamot qui lui dit : "Dona Johana prestaretz nos vostre palfer". Il entendait désigner ainsi une barre de fer faisant office de pied-de-biche d'une longueur de quatre paumes. Elle avait cet outil chez elle ainsi que d'autres objets qu'elle avait coutume de prêter à l'abbé et aux moines. Elle acquiesça donc volontiers et le frère la suivit chez elle. Il emporta la barre de fer qu'elle n'avait pas récupérée depuis lors.

Le moine ne lui avait rien confié de l'usage qu'il entendait en faire. Toutefois, le lendemain, elle avait vu, en passant, le frère Guilhot et un autre frère de haute taille qu'elle ne connaissait pas qui déplaçaient de grosses pierres devant la Maison du Suaire. Quant à elle, elle ignorait tout et de l'ouverture du coffre et du vol de la relique.

Jean Seguin, charpentier à la porte de Pouzonville, âgé de quarante ans environ, fut interrogé le même jour que son épouse. Il n'avait point prêté lui-même le *palfer* aux moines. Mais, six jours avant que le suaire ne fût volé, il s'était aperçu qu'il manquait un des deux pieds-de-biche de même longueur qu'il avait habituellement chez lui.

Il demanda à son épouse où était passé ce palfer. Elle lui avait répondu qu'elle l'avait prêté à un religieux de la Maison du Suaire, qu'elle agissait toujours ainsi pour faire plaisir à l'abbé et aux moines et que c'était là la bonne façon de faire. Quant à lui, il ignorait tout du dessein qu'avaient eu les moines en empruntant cet outil.

Il fut inquiété sur le fait que, lors de la visite domiciliaire effectuée chez lui, il aurait nié devant maître Jean Usson posséder un palfer. Il se défendit vigoureusement contre cette accusation. Il n'avait pas nié; au contraire, il avait reconnu en posséder deux mais ignorer où ils se trouvaient.

Les époux Seguin profitèrent d'ailleurs de leur interrogatoire pour se plaindre que des objets personnels auxquels ils tenaient avaient disparu de leur maison lors de cette visite domiciliaire.

#### La sortie de Toulouse

Constater la fracture du coffre du suaire, retrouver le pied-de-biche qui l'avait forcé, soupçonner les quatre religieux disparus de la Maison du Suaire d'avoir commis le vol était une chose mais il restait à découvrir comment ceux-ci avaient quitté la ville. S'ils l'avaient fait de jour, ils devaient avoir été vus. S'ils l'avaient fait de nuit, ils avaient dû se faire ouvrir une porte de la ville habituellement fermée. On ne tarda pas à apprendre qu'ils avaient quitté la ville par la porte de Pozonville. Le portier fut incarcéré.

Bernard de Archis, charpentier, natif du diocèse de Montauban, habitant près de la porte de Pozonville depuis environ une quinzaine d'années, fut interrogé le 15 octobre 1455 dans les prisons de la nouvelle Maison commune où il était détenu. Il était considéré comme un témoin-clef de cette affaire.

Il déclara que les clefs de la porte lui avaient été confiées, qu'il les avait eues pendant cinq à six semaines et qu'il les avait encore au moment de son arrestation. Pierre-Raymond de Aurival, bourgeois et fondé de pouvoir de son oncle noble Jean Laurent, capitoul, les lui avait confiées. Il était chargé d'ouvrir et de fermer la porte selon les réglements en vigueur.

Trois semaines en ça, un mercredi matin, à la troisième heure, il était couché chez lui lorsqu'il entendit frapper. Un moine de Cadouin, de la Maison du Suaire, nommé fray Guilhem, lui dit qu'il voulait aller chercher du grain dans les bories qui appartenaient à la communauté à Saint-Loup et à la Cort Naudet et le pria de lui ouvrir la porte. Ne croyant pas mal faire, Bernard se leva, prit les clefs et sortit de sa maison afin d'aller ouvrir.

Il vit dans la rue le frère Guillaume et un autre jeune moine qu'il ne connaissait pas. Ceux-ci lui demandèrent à nouveau d'ouvrir la porte afin qu'ils allassent chercher le grain. Bernard les crut d'autant qu'ils l'assurèrent devoir rentrer par la même porte, une fois leur affaire faite. Bernard leur ouvrit, ils partirent il ne savait où et il ne s'en soucia pas davantage. D'ailleurs, voyant pointer l'aurore, il préféra laisser la porte ouverte et retourna chez lui faire un travail pour la maison de Raymond Delles, serrurier de la ville.

Deux jours plus tard, le vendredi, il entendit dire que les moines avaient volé le suaire. Il pouvait jurer que, la fameuse nuit, il n'avait ouvert à personne d'autre que ces deux moines. Il n'avait vu personne portant quoi que ce soit et il n'avait ouvert à aucun moine depuis cette nuit-là. Il avait ouvert vers la neuvième ou dixième heure de la nuit à deux serviteurs de Pierre de Misaro qui venaient, disaient-ils, de Moissac ou de Castel Sarrazin. C'était tout.

#### A la recherche du suaire

Les capitouls firent proclamer publiquement que celui qui irait à la recherche des voleurs et découvrirait leur retraite recevrait cent écus d'or. On conçoit que l'appât du gain sinon la dévotion au suaire ait pu tenter quelque citoyen. Un forgeron de vingtsix ans, Marot Cepière, qui habitait dans la rue de la Chapelle ronde, se présenta spontanément pour se rendre à Cadouin où l'on soupçonnait fortement que le suaire avait été emmené. Il demanda que lui fût adjoint pour compagnon Etienne Cabreret. Encore fallait-il que celui-ci y consentît; on l'y força un peu.

Etienne Cabreret était un aubergiste d'une trentaine d'années, qui habitait dans la rue Eguilleres. Il était donc un peu plus âgé que Marot. Sa déposition devant les juges le révèle intelligent et observateur. Il raconta que, deux semaines avant son interrogatoire, deux sergents royaux, mandatés par les capitouls, firent sortir son cheval hors de chez lui pour le conduire à la Maison de ville. Il s'y rendit lui-même et, comme il demandait, surpris, la raison de la prise de son cheval, messire Pierre Faure, un des capitouls en exercice, lui répondit que c'était pour aller à la recherche du suaire volé. Etienne fit valoir que personne ne monterait mieux son cheval que lui-même et qu'il était prêt à se mettre à la poursuite des voleurs. Messire Pierre Faure remit aux deux compères quatre écus d'or pour leurs frais de route.

Les deux amis se mirent en chemin le jour même et chevauchèrent jusqu'à Montauban où ils passèrent la nuit à l'auberge du Chapon. Le lendemain samedi, ils poussèrent jusqu'à Cahors en s'enquérant, chemin faisant, d'un passage éventuel du suaire. A Cahors, ils descendirent à l'auberge de la Pomme d'où, après avoir pris un repas, ils allèrent à Cadouin où ils prirent une collation et firent manger leurs chevaux.

Ils cheminèrent pendant la nuit pour arriver à Belvès vers la première heure de la matinée. Portèrent-ils plainte ou furent-ils trop imprudents en paroles? On comprit qu'ils cherchaient les voleurs du suaire. Les consuls et le procureur de Belvès les arrêtèrent et leur signifièrent qu'ils seraient détenus jusqu'à ce que l'on soit sûr de la présence du suaire à Cadouin. Pour s'en assurer, ils envoyèrent un homme à cheval à l'abbaye après lui avoir fait prêter un serment préalable.

On attendait son retour lorsqu'un jeune homme se présenta devant les consuls et le procureur pour leur montrer un livre d'heures écrit sur parchemin. Le procureur le feuilleta et y lut que la résidence du suaire avait été autrefois et pendant longtemps l'abbaye de Cadouin. A moins qu'il n'ait voulu trouver dans ce volume une preuve supplémentaire, il s'agissait là d'une nouvelle qui n'aurait dû étonner personne. Il est vrai que soixante années séparaient ce retour du suaire de son départ de 1392.

Environ quatre heures plus tard, l'émissaire des belvésois revint en disant que la relique était vraiment revenue au monastère. On laissa donc les deux compères toulousains libres d'aller où ils voudraient. Ils se rendirent à Cadouin dans l'après-midi de ce dimanche. Ils prirent un repas dans une borie hors du monastère puis se dirigèrent vers celui-ci où ils entrèrent. Il s'y assemblait une foule de gens surtout d'hommes armés. Une demi-heure environ après leur arrivée, deux moines qu'ils ne connaissaient pas, ouvrirent un coffret d'argent doré d'une longueur de plus de deux paumes à leur estimation et l'inclinant vers le peuple, ils en sortirent le suaire. Ils élevèrent la relique de plus d'un pied au-dessus de leur tête et en firent l'ostension tant pour les gens qui se trouvaient dans l'église que pour ceux qui étaient dans un grand pré au-dehors.

C'était la première fois qu'Etienne voyait le suaire mais il ne pouvait douter qu'il s'agissait bien de lui car les gens autour de lui l'affirmaient. En outre, ayant été autrefois au service d'un capitoul, messire Guillaume Roche<sup>38</sup>, il avait souvent accompagné son maître à l'église du suaire. C'est comme cela qu'il avait vu le coffret d'argent que se faisait montrer le capitoul. Quant à Marot, sa déposition ne différait pas d'un iota de celle de son compagnon Etienne. Toutefois, si celui-ci n'avait rien perdu de ce qu'il avait vu, Marot avait, quant à lui, bonne mémoire puisqu'il ajouta un détail important. Un des moines avait dit à la foule assemblée :

"Bonas gens de Deu ve vos aqui lo sant susari loqual per la gracia de dieu nos aven agut de Tolosa et nos costa be car. Per so playsa de nos ajudar".

On peut voir par ce court discours que les moines attribuaient à l'aide divine le succès de leur larcin. Ils souhaitaient toutefois recevoir de surplus l'aide humaine des gens qui les écoutaient.

Une fois terminée l'ostension, les deux toulousains s'en revinrent à Belvès où ils passèrent la nuit. Le lundi matin, ils y rencontrèrent un frère Guilhamot qu'Etienne avait vu et même connu à Toulouse dans la Maison du Suaire. Il lui demanda:

"Be aves doncas agut lo sant susari?"

Le moine lui répondit que c'était exact et que c'était normal et qu'ils l'auraient eu depuis un an s'il n'y avait eu l'obstacle que représentait le frère Bernard qui habitait avec eux dans la Maison du Suaire. Les moines de Cadouin venus à Toulouse avaient trouvé le moyen d'éloigner celui-ci. Ils n'avaient donc pas été gênés par lui et avaient tout emporté : un coffre contenant le coffret d'argent doré, un coffret, une mitre, une crosse etc...

L'histoire ne dit pas comment les deux compères revinrent à Toulouse et s'ils reçurent la récompense promise. Ils furent interrogés tous deux le 5 octobre.

# Les acteurs, complices et instigateurs du vol

A ce point où en arrive notre récit il convient de se demander, comme le firent les toulousains, qui fut l'instigateur du vol du suaire. Les auteurs nous en sont connus. Ce sont évidemment les moines de Cadouin qui avaient tout intérêt à voir revenir le suaire dans leur abbaye. A leur tête était ce frère Guillaume Farfalh que l'on retrouve à tous les stades de l'affaire. C'est lui qui emprunte ou fait emprunter le pied de biche, lui qui réveille le portier de Pozonville, lui qui se vante à Belvès auprès des deux émissaires toulousains. Le frère Bernard de Brassat, quant à lui, pourtant revêtu du titre d'abbé – ou peut-être à cause de cela – se fit discret.

Si l'identité des voleurs est certaine, il reste toutefois plusieurs inconnues dans le déroulement de leur action. En premier lieu, le moment de leur vol et celui de leur sortie de la ville avec leur butin. La déposition de dom de Lanis laisse penser qu'il distribua leurs occupations à ses moines le mercredi pour le lendemain puisque lui-même avoue ne pas les avoir revus depuis le mercredi soir.

On peut donc imaginer le scenario suivant. Le jeudi matin, les frères attendent le départ pour ses affaires de leur confrère gênant, Bernard Carpin. Ils mettent à profit son absence pour agir. Ils sortent de la ville normalement et vont à Saint-Loup. Le travail qu'ils font dans la borie – il ne peut être mis en doute, le dire des témoins sonnant juste – leur servira d'alibi. Ils ne reviennent pas à Toulouse et s'acheminent de nuit vers Moissac où ils seront vus le vendredi.

Ce scénario laisse cependant en suspens plusieurs questions. Les frères de la Maison du suaire avaient-ils l'habitude, lorsqu'ils allaient à Saint-Loup, d'y passer la nuit comme s'il s'agissait d'une maison de campagne ? Auquel cas, on comprendrait que ni l'abbé ni le frère Bernard Carpin ne se soient pas étonnés de leur absence. Mais en tant que gardien zélé du suaire tel qu'on le décrit, celui-ci n'aurait toutefois pas fait une ronde pour s'assurer de la présence du suaire et de la fermeture des portes ? Pourquoi n'a t'il pas été interrogé lui-même ? Puisqu'ils ne furent jamais repris, les moines voleurs ne furent pas interrogés non plus, ce qui nous laisse sur notre faim de détails plus précis.

Les moines voleurs auraient-ils joui de complicités ? Celle des époux Seguin est à rejeter. Ils ont prêté un outil comme cela se fait entre bons voisins en ignorant son usage éventuel. Le portier de Pozonville fut soupçonné. Il ne put que raconter ce qui s'était passé le mercredi. Or ce matin-là, au petit jour, ne s'étaient présentés que deux moines qui ne portaient aucun paquet. Or nous savons qu'ils sont allés tous les quatre à Saint-Loup le lendemain jeudi. La nomination relativement récente du portier parut suspecte aux magistrats. Avait-il reçu quelque consigne de la part de celui qui lui avait confié les clefs de la porte ?

Car Pierre Raymond d'Aurival n'échappa point à la suspicion. C'était contre les règles établies que le même personnage détint huit clefs du coffre du suaire. N'était-ce pas troublant ? Troublant aussi que le même ait en outre le pouvoir de disposer de la clef de la porte par laquelle sortirent les moines ? Son excuse résidait dans le fait que son parent capitoul avait eu confiance en lui. D'ailleurs, il faut le rappeler, les serrures du coffre n'avaient pas été ouvertes mais fracturées.

Qui fut le cerveau de l'affaire? La déposition de dom de Lasnes sonne vrai. Pourtant de nombreux traits de sa personnalité et des détails de son administration paraissent autant de charges pesant sur lui. Depuis 1431 où le Chapitre général, nous l'avons vu, l'avait encouragé à récupérer le suaire, il avait cet objectif en tête. Il n'avait pas réussi une première fois. Pire, il avait dû quitter Toulouse, et aurait conçu, selon ses accusateurs, de la haine pour cette ville.

Il avait retrouvé sa crosse en 1453 mais, on doit le reconnaître, dans des conditions qui semblent suspectes. La déposition du frère Pierre Charrof qui y prit part ne mentionne aucun abbé président de cette élection. Il nous apprend que plusieurs moines vinrent de Cadouin pour grossir l'électorat et que Jacques de Lanis fut tiré de la retraite où il vivait depuis vingt ans pour être mis en place.

Les toulousains l'accuseront d'avoir accueilli dans la Maison du Suaire durant plus de quatorze mois un artisan ferronnier âgé, très industrieux et très habile au point qu'il pouvait ouvrir n'importe quelle serrure. De là, à suggérer que cet homme aurait pu donner des leçons de son industrie à l'abbé et aux moines, il n'y aurait qu'un pas.

On lui reprochera à plus juste titre d'avoir accueilli dans sa communauté des religieux issus du diocèse de Sarlat – on précisera même de Castillonnès – et cela au mépris des accords de 1395. Le récit du frère Pierre Charrof, en confirmant le fait, nous autorise même à aller plus loin. Il nous montre, en effet, que l'abbé éloigna de Toulouse à l'exception du frère Bernard Carpin, les moines qui n'étaient pas du Périgord. Le frère Pierre fut nommé prieur de Cadouin et le frère Pierre Charrof finit par recevoir l'autorisation d'aller quêter.

Quant aux moines périgourdins qui demeurèrent, l'abbé leur fit totale confiance. L'un d'eux reçut le titre d'abbé. Tous savaient où leur abbé déposait ses clefs ; ils s'en servaient eux-mêmes à l'occasion. La vigilance du frère Bernard Carpin était l'obstacle principal. Il fut éloigné par l'abbé peut-être sous l'instigation des autres frères comme s'en vantera le frère Guillaume Farfalh à Belvès.

Jacques de Lanis fut-il l'organisateur du vol de 1455? Le frère Pierre Charrof le donnait à penser lorsqu'il ajoutait dans sa déposition qu'on aurait dû précipiter l'abbé à la Garonne. Mais, ce disant, ne laissait-il pas plutôt éclater une vieille rancune contre son supérieur?

# Quelques évènements majeurs

Cette année 1455 vit surgir des évènements importants. Le Chapitre général déclarait que des personnes dignes de foi lui avaient rapporté que le suaire était mal honoré. Il y avait peu de religieux pour assurer son service ; la chapelle restait parfois deux ou trois jours sans messe ; les moines menaient une vie déshonnête.

Une définition du Chapitre général de 1456 nous apprend que l'évêque de Condom (Gers) avait des vues sur Cadouin et avait introduit à cet effet une action au Parlement de Toulouse. Afin d'évincer cette candidature, dom de Lanes résigna sa charge entre les mains du légat pontifical. Celui-ci donna l'abbaye à l'abbé du Beuil, Pierre de Gain. L'abbé général le confirma au Chapitre général de 1456 en établissant un document signé des quatre définiteurs de l'Ordre.

Entre temps, l'abbé de Pontigny, abbé-père de Cadouin, avait présidé une élection de laquelle sortit le nom de Jean de Paës, moine de Petra. On peut s'étonner de voir un étranger candidat à ce siège abbatial périgordin. Il faut savoir que le frère Jean de Paës était étudiant à Toulouse en 1452; il résidait sans doute encore dans la ville et donnait toutes garanties pour faire un bon abbé. Mais le Chapitre général de 1457 ratifia sa confirmation de l'année précédente, cassa l'élection de Jean de Paës et le menaça d'excommunication s'il osait occuper la charge abbatiale. Toutefois ce frère ne se soumit pas de suite car en 1459 les abbés de Dalon et de Peyrouse étaient chargés par le Chapitre général de 1459 de faire exécuter la décision et d'écarter définitivement le concurrent de Pierre de Gain.

#### Les sources toulousaines

- La première est la déposition devant la justice toulousaine de sept personnages interrogés à des titres divers. C'est la plus importante en ce qui concerne le vol parce qu'elle suit les événements de près et abonde en détails très précis. C'est le fond même de notre récit : Archives communales Toulouse GG 791/4, n°1 à 7; neuf pages grand format. Il est à noter que le n°1, à savoir la déposition de Jacques de Lasnes a été aussi copiée en GG 791/13<sup>39</sup>;
- La seconde énumère les chefs d'information en vue d'interrogatoires éventuels de divers personnages. Bien que ces chefs d'information soient résumés, ils confirment la source précédente, la complètent et la prolongent. Archives communales Toulouse, GG 791/6; 10 pages papier grand format<sup>40</sup>. Ce document comporte 39 chefs d'information; la dernière page relève les noms des magistrats qui se partagèrent l'instruction. Dans les marges sont indiqués si les témoins ont été consultés;
- La troisième concerne surtout des questions matérielles⁴. Archives communales
   Toulouse GG 791/7 ; 2 pages papier. La ville de Toulouse y énumère toutes les dépenses

qu'elle a faites pour recevoir le suaire, le conserver, le recouvrer etc... et demande un remboursement de ses frais. On peut y relever des renseignements sur le coffret contenant le suaire.

#### L'abbé Pierre de Gain

Pierre de Gain était le troisième fils de Aymeri de Gain, seigneur de Linars et de Luce de Tinières. On le trouve comme abbé du Beuil en 1442<sup>42</sup>.

En confirmant sa nomination en 1457 le Chapitre général confiait à Pierre de Gain des tâches importantes. Il devrait récupérer le suaire, restaurer son abbaye du Périgord, lui unir le monastère de Gondon afin de profiter des revenus de celui-ci, remplir les vides de sa communauté en faisant revenir d'abord ses moines passés à Obazine. Nous verrons comment il réussit dans ces entreprises.

Afin de mieux le comprendre il nous faut connaître les actions des moines voleurs.

#### La route des voleurs

Un résumé des faits établi postérieurement<sup>43</sup> nous révèle la route que suivirent les voleurs. Le vendredi matin, les moines avaient été vus au port de Moissac; ils avaient avec eux leur butin. Un cheval leur avait été prêté par l'archiprêtre de Paleyrac qui se trouvait là. Faut-il, lui aussi, le compter au nombre des complices? Cadouin se trouvait sur le territoire de son archiprêtré. Quoi qu'il en soit, les moines l'auraient dédommagé en se séparant en sa faveur de quelque objet précieux.

Ils se rendirent ensuite à Montflanquin où ils descendirent dans la maison de Jean Ebrard, marchand de Villeneuve d'Agen. Ils y furent hébergés par l'épouse de celui-ci et sa famille. Ils y passèrent la nuit et laissèrent à leur hôtesse, en partant le lendemain, un des coffrets qu'ils emmenaient avec eux. Les consuls de Montflanquin requérirent des arbalétriers auxquels ils donnèrent l'ordre d'accompagner moines et butin jusqu'à Cadouin. Peut-être étaient-ils encore à l'abbaye le dimanche suivant puisque les émissaires toulousains y virent des hommes en armes à moins que les gens de la Bessède ne se soient mobilisés eux aussi pour défendre la relique.

# L'émoi en Périgord

Nous avons vu le bouleversement que l'arrivée du suaire créa dans le belvésois. Il ne fut pas moindre dans le reste du pays. Nous en conservons un témoignage émouvant. Les Etats du Périgord se tenaient cette année-là à Plazac dans l'une des demeures des évêques de Périgueux. Le bruit du retour du suaire lui parvint. L'assemblée décida d'envoyer un émissaire à Cadouin pour savoir si la relique y était véritablement "sy era vertat que lo sent susari y fos"4. On peut conclure de cette démarche que le pays ne s'était jamais consolé de son départ.

Le retrouver était une chose, le conserver une autre. Les périgordins apprirent que les toulousains faisaient tous leurs efforts pour le recouvrer "per so quar los de Tolosa fassian gran delygensia de lo recobrar"<sup>45</sup>.

# Les enquêtes des toulousains

Les toulousains ne se contentèrent pas d'envoyer les émissaires dont nous avons parlé à la recherche du suaire disparu. Ils firent des enquêtes très poussées dont il nous reste d'autres témoignages.

Les moines se doutèrent rapidement que le suaire leur serait réclamé et ôté. Ils emportèrent tout leur butin et le mirent entre les mains d'un habitant de Castillonnès (Sergent ou un sergent ?) puis le tinrent caché en divers lieux.

A tort ou à raison, on les accusait d'avoir livré le suaire successivement entre les mains de Jean Ebrard, de l'archiprêtre de Paleyrac, d'un habitant de Castillonnès. D'après les juges toulousains, la relique serait aussi passée par Belvès et Bergerac. Là, elle se serait trouvée au pouvoir du sieur de Pons qui voulait la transférer en Angleterre.

Dans toutes ces allégations il est difficile de faire la part de la vérité et de la rumeur publique.

Une chose est sûre. Les moines voyant qu'ils ne pourraient faire aucune ostension sans risque, craignant le pouvoir des seigneurs laïcs et ecclésiastiques, sachant la diligence employée par Toulouse pour recouvrer le suaire, remirent celui-ci au pouvoir du protonotaire de Lustrac qui les accueillit dans son castel de Gavaudun.

# Les tractations de Gavaudun

Hermant de Lustrac était le quatrième fils de Arnaud de Lustrac et de Jeanne de Durfort. Il était abbé commendataire de Saint-Maurin<sup>46</sup> et avait reçu la dignité de protonotaire apostolique, titre par lequel il était habituellement désigné. Il accueillit dans le château de Gavaudun l'abbé Pierre I<sup>er</sup> de Gain et quelques-uns de ses moines. Ceux-ci étaient-ils venus dans cette forteresse pour y trouver une protection ? Avaient-ils choisi le protonotaire comme arbitre dans les tractations qu'ils entendaient mener avec les capitouls ? Ces questions sont encore sans réponse.

Ce qui est certain c'est que les toulousains l'accusèrent d'avoir entretenu les moines, d'avoir eu des entretiens avec les envoyés toulousains. Aux termes de ces accords écrits qui furent signés par les deux parties, il devait recevoir cinquante écus d'or pour rendre le suaire. On aurait dû préciser pour faire rendre la relique car il semble bien que la somme demandée par lui l'était en dédommagement de ses frais et de son entremise et que les caduniens, de leur côté, exigeaient beaucoup plus pour cette restitution<sup>47</sup>.

Nous sommes fort bien renseignés sur ces tractations et leur échec par la déposition que fera sous serment, le 4 juin 1459, un habitant de Toulouse (GG 791/5). Messire Pierre Boffati, bachelier en droit, âgé de vingt-sept ans, se rappelait, bien que le temps écoulé lui ait fait oublier des détails, que, en juillet 1456, pour gagner sa vie, il donnait des informations aux deux capitouls en exercice Arnaud Roy, licencié en droit et Jean Dejean, bachelier. A ce titre il allait fréquemment à la Maison de ville et assistait aux conseils. Certain jour, il y vit entrer messire Raymond de Bosredon, qui salua les présents et leur dit que son beau-père venait d'arriver de l'Agenais et disait que l'abbé et les moines de Cadouin entendaient s'adresser ailleurs si les capitouls attendaient trop. Il ajouta que ce serait une grande honte pour la ville si elle laissait perdre le suaire alors qu'elle était tout près de le recouvrer. Les capitouls présents décidèrent alors que certains d'entre eux iraient trouver l'abbé de Grandselve et d'autres messire Bérard, médecin, qui avait promis 1500 écus pour racheter le suaire et les autres objets volés.

La veille de Saint-Etienne d'août, les deux capitouls mandèrent le témoin à la Maison de ville où ils le reçurent en présence de Raymond de Bosredon et de maître Pierre de Morlano, licencié ès lois, neveu de l'abbé de Grandselve. Ils lui dirent de prendre ses dispositions pour partir le lendemain matin de bonne heure avec Antonin

de Negra, beau-père de Bosredon, habitant de Tournon en Agenais. Il aurait à emporter une somme d'argent. Comme de Bosredon sortait de la Maison de ville en compagnie du témoin, il prit celui-ci amicalement par la main en lui disant que, s'il avait un coffret, il le lui fasse passer afin d'y déposer huit mille écus. Pierre Bofat devrait aller le lendemain à l'hôtel de Dejean où lui seraient donnés l'argent et les consignes.

"Vous vous rendrez à Tournon d'Agenais chez mon beau-père avec l'argent qui vous sera donné mais, pour la route, mon beau-père qui est un homme plus assuré portera le coffret et quand vous serez chez lui vous le mettrez dans quelque coffre bien sûr et prendrez la clef avec vous. Vous emporterez à Gavaudun des lettres pour l'abbé de Cadouin et le protonotaire. Vous resterez là et prierez le protonotaire d'entretenir les moines pendant sept ou huit jours jusqu'à ce qu'un fondé de pouvoir des capitouls arrive pour traiter des articles d'un accord et apporte le reste de l'argent".

Pierre Bofat donna donc à Bosredon un coffret personnel. Le lendemain matin, il se rendit chez messire Dejean. Devant la porte, il vit Bosredon qui lui dit d'aller chez messire Roy où il trouverait le coffret contenant les huit mille écus ainsi que des lettres de différents personnages toulousains adressées à l'abbé et au protonotaire. Messire de Musac lui remit aussi trois livres tournois pour ses frais de route.

Pierre Bofat quitta Tournon avec de Negra pour aller à Gavaudun. Là, il trouva un des moines voleurs, qui venait de Montflanquin, et cinq ou six autres religieux avec leur abbé. Le protonotaire les avait priés de rester dix ou douze jours jusqu'à ce qu'arrive le messager toulousain. Ils étaient fâchés de voir que ce dernier n'arrivait point. Le protonotaire les fit attendre cinq ou six jours leur disant qu'il enverrait de Negra à Toulouse pour assurer les capitouls et de la patience des moines et de leur bon vouloir.

Il fut décidé que les religieux et Pierre Bofat rédigeraient quelques articles d'un accord. Après quoi, celui-ci retournerait à Toulouse pour les montrer aux capitouls. Il devrait ensuite revenir dans un délai de temps préfixé après lequel l'accord serait caduc.

Ces pourparlers n'eurent pas de suite; on va voir pourquoi.

# Les raisons de l'échec

Pierre Bofat, de retour à Toulouse, se trouvait devant l'église des Carmes proche de son domicile personnel lorsqu'il rencontra Bosredon. Il lui raconta tous les évènements de sa mission en ajoutant qu'il allait en rendre compte aux capitouls. Bosredon tenta de le dissuader de le faire car il gâterait tout. Bofat lui rétorqua que le temps était compté et le délai concédé par le protonotaire court. "Ne vous préoccupez pas de cela, dit Bosredon, quand le délai sera écoulé on en obtiendra un autre. Et n'ayez aucun souci pour vos gages ; j'en réponds moi-même".

Pierre Bofat, voulant accomplir fidèlement sa mission, ne l'écouta point. Il fit de long en large son rapport à ses deux mandants. A leur demande, il ajouta que les religieux ne traiteraient pas à moins de mille cinq cents écus. Certains capitouls blâmèrent Bosredon, d'autres furent troublés.

Le suaire ne fut pas récupéré. Les capitouls ne traitèrent pas avec les moines. Futce par négligence ou par malice de leur part ? Il n'en savait rien. On l'interrogea sur le contenu du coffret. Etait-ce de l'argent, des pierres ou de l'avoine ? Il répéta que le coffret avait été remis à de Negra qui l'avait eu chez lui quelque temps, que de Bosredon avait gardé la clef. Lui-même, après avoir rempli sa mission, avait entendu en parler de Negra, Guillaume de Gailhac et François de Lustrac. Le coffret n'aurait pas contenu de l'argent mais de l'avoine. François de Lustrac, le frère aîné du protonotaire avait même dit que les moines avaient été avertis d'une fraude par quelques amis toulousains. Quant à lui, il ignorait si le coffret renfermait des pierres ou de l'argent mais, pour l'avoir porté, il lui semblait qu'il était plus lourd qu'il n'aurait dû l'être s'il avait contenu huit mille écus en pièces de monnaie. Mais personne n'avait vérifié si l'argent s'y trouvait et on ne lui avait rien demandé à l'époque.

Marché de dupes ? La rumeur en tout cas en courut à Toulouse. Avertis à tort ou à raison d'une fraude, les moines ne firent point l'affaire de même que les capitouls ne la pousuivirent point avec eux. S'il y eut tentative de fraude – tout donne à le croire – qui en fut l'instigateur ? Le rôle de Bosredon, nous l'avons vu, est peu clair en cette affaire. C'est pourtant lui qui fut choisi comme négociateur pour l'étape suivante, à savoir les tractations avec la famille de Comborn.

# Les pourparlers avec les Comborn<sup>48</sup>

Le protonotaire de Lustrac, voyant qu'il n'avait pu arriver à un accord avec les capitouls fit que le suaire passât entre les mains de Pierre de Comborn, évêque d'Evreux et abbé commendataire d'Obazine et de son frère Jean, vicomte de Comborn, seigneur de Treignac.

En 1458, au mois de septembre, le vicomte envoya des lettres à un certain Jaquet, son procureur, qui logeait au collège Saint-Martial de Toulouse pour lui faire savoir que le suaire et les moines étaient en son pouvoir et lui demander de traiter avec les capitouls. Ceux-ci, pour récupérer la relique, devraient verser une somme d'argent dont les paiements seraient étalés sur plusieurs années. Il y eut plusieurs pourparlers entre ce procureur, les négociateurs choisis par le vicomte et deux toulousains : Jean Audier de Bellovidere et Raymond de Bosredon, marchands élus capitouls pour l'année suivante. Guillaume de Gailhac, licencié en droit, syndic de Toulouse et Bosredon seraient envoyés chez le vicomte ; ils seraient porteurs de plusieurs lettres. Leur mission n'eut aucun effet par suite du changement des capitouls. Rappelons que les élections de ces magistrats avaient lieu généralement le... et leur prise de possession le... Les nouveaux capitouls en exercice, prenant connaissance du traité précédent, envoyèrent messire de Bosredon et Guillaume Roche, leurs collègues, qui, munis de certaines lettres, rencontrèrent le sire de Treignac au Glandier<sup>40</sup>, près de Comborn. Là, en présence de plusieurs personnes, laïcs et clercs, ainsi que de prudhommes, fut rédigé un traité. Par celui-ci le seigneur de Treignac demandait aux émissaires que lui soit versée une somme de dix mille écus d'or dans un délai de dix ans moyennant quoi il rendrait le suaire. Peu de temps après, le seigneur envoya à Toulouse le sieur de Tarnera, son neveu, lequel, moyennant la somme de deux mille écus d'or, voulut rendre le suaire pour qu'il pût être montré durant quinze jours dans l'église de Saint-Martial. Les pourparlers se déroulèrent dans le logis abbatial de Saint-Sernin en présence de l'abbé du lieu et de personnages dignes de foi<sup>50</sup>.

Le document s'arrête-là.

# La déposition de l'abbé Pierre de Gain

A la suite du vol du suaire et du procès qui s'ensuivit dom Jacques de Lanis, âgé et cacochyme, avait démissionné en faveur de dom Pierre de Gain<sup>51</sup>. Le Chapitre général de 1456 confirma cette résignation.

Le nouvel abbé de Cadouin fut convoqué devant un juge toulousain pour interrogatoire, le 20 août 1459<sup>52</sup>. Il nous reste une copie de ses déclarations qui sont un modèle de prudence pour ne pas dire de mauvaise foi. Il croyait avec certitude que le suaire avait été et était encore de quelque façon en rapport avec l'évêque d'Evreux parce que les religieux qui avaient détenu la relique, à ce que l'on disait, avaient demeuré 20 ou 30 mois à Obazine, monastère dont cet évêque était l'abbé commendataire. Une rumeur circulait bien en Périgord et en Limousin selon laquelle l'évêque aurait le suaire en sa possession mais lui-même n'avait rencontré personne qui ait vu la relique dans les mains de l'évêque ni en son pouvoir. Il avait entendu dire par des personnes dont le nom lui échappait que le prélat aurait donné des habits et de l'argent aux religieux ainsi qu'à d'autres personnes qui les manoeuvraient dans cette affaire. Il avait ouï dire que le détenteur du suaire lui avait causé un grand tort ainsi qu'à l'ordre de Cîteaux. On parlait d'une forte somme en écus d'or. Il ne croyait pas que l'évêque avait traité avec les capitouls.

Par conséquent, il déclarait que le prélat n'avait pas eu entre les mains ni possédé le suaire. Il était prêt à en faire le serment. Ce que cet évêque avait fait pour les religieux, il l'avait fait par charité, par amour de Dieu et de la religion parce que ceux-ci, étant recherchés par les toulousains, disaient qu'ils n'étaient nulle part en sécurité. Ils avaient donc prié l'évêque de leur fournir le nécessaire, de les protéger, ce qu'il a fait. Dom Pierre de Gain ajoutait que ces religieux faisaient partie, croyait-il, de Cadouin et étaient sous son obédience.

On peut douter que la déposition de dom Pierre de Gain ait pleinement convaincu ses juges.

# Des pièces de procédure

Le procès des toulousains en récupération du suaire dura plusieurs années. Il nous en demeure quelques pièces de procédure qui apportent des détails éclairants sur les protagonistes du drame qui se jouait alors.

Ce sont d'abord les instructions données à l'avocat royal pour la partie du syndic de Toulouse contre le syndic de Cadouin (GG 791/8). Il y était rappelé que le suaire devait rester à perpétuité à Toulouse. Le vol récent de cette relique était donc une violation de la main royale. Le syndic cistercien avait jadis consenti à ce que le suaire restât à Toulouse et, au cas où il serait dérobé par quelqu'un de son ordre, il devait le poursuivre à ses frais jusqu'à restitution. Le syndic cistercien avait fait appel devant le parlement. Le syndic toulousain avait porté l'affaire devant le sénéchal pour la remise de la main royale sur tous les biens existant dans cette juridiction. Les moines, outre le suaire, avaient emporté avec eux calices, livres, vêtements, ornements d'église et d'autres biens précieux... Or ces biens étaient donnés pour le service de la chapelle du suaire et sous la condition qu'ils y demeurent. Non contents du vol, les moines avaient aliéné et aliénaient encore des bories et d'autres biens au grand dam de la ville alors que cette ville et ses habitants les avaient donnés pour la conservation perpétuelle de la relique à Toulouse.

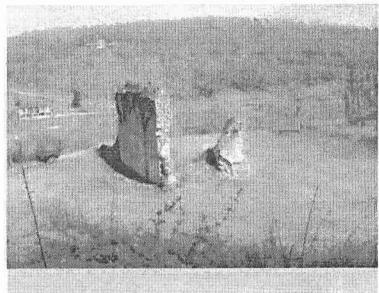
L'avocat royal devrait donc requérir que tous les biens de "l'ordre de Cadouin" soient mis sous la main du roi après recherche dans tout le royaume jusqu'à ce que le suaire soit restitué à la ville et sous la main du roi. En outre Toulouse serait couvert pour tous les préjudices, frais etc... qu'il avait subis ou engagés. Défense serait faite à Cadouin

de vendre un bien quelconque et à quiconque de s'en porter acquéreur. L'abbé de Cadouin et son syndic seraient forcés à remettre le suaire sous la main du roi ainsi que tout objet volé ou aliéné. Certains moines de Cadouin seraient expulsés de la Maison du suaire parce qu'ils y menaient mauvaise vie et y accueillaient des ribauds. Enfin cette Maison serait unie à celle de Grandselve à qui la ville l'avait louée pour douze écus d'or et cette somme serait acquittée par Cadouin à Grandselve jusqu'à ce que le suaire soit de retour.

Louis GRILLON

#### Notes

- 1 Voir une bibliographie en fin d'étude.
- 2 L. Grillon, Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les Statuts des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux, dans Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. de la Dordogne, 1958.
- 3 L'orthographe des noms variant souvent à cette époque, je ne me hasarderai pas à préférer une forme ; je me contenterai de donner la forme latine ou la forme française la plus courante sauf s'il existe une forme française bien attestée.
- 4 Abbaye cistercienne, one Boulogne sur Gesse, cton Saint-Gaudens, Haute-Garonne.
- 5 Abbaye cistercienne, cton et arrdt d'Auch, Gers.
- 6 Boulbonne, cne Cintegabelle, arrdt Muret, Hautc-Garonne.
- 7 Calers, cne Gaillac-Toulza, cton Cintegabelle, Haute-Garonne.
- 8 Grandselve, one Bouillac, cton Verdun, arrdt Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne.
- 9 Voir L. Grillon, Les rapports de l'abbaye de Saint-Sernin avec la Maison du Suaire dans les actes du 2º Colloque de Cadouin.
- 10 Fontainejean, one Saint-Maurice, cton Averou, arrdt Montargis, Loiret.
- 11 Berdoues, one Lasserre-Berdoues, arrdt Mirande, Gers.
- 12 Morimond, abbaye cistercienne, une des quatre abbayes-mères, cne Fresnoy, arrdt Montigny-le-Roi, Haute-Marne.
- 13 Voir note 9.
- 14 Goyon, abbaye cistercienne de moniales, diocèse de Toulouse, Haute-Garonne.
- 15 Pontigny, une des quatre abbayes-mères de l'Ordre, cne Ligny-le-Chatel, arrdt Sens, Yonne.
- 16 On retrouve un frère Jean de Ribis et un frère Jean Monros dans les listes de religieux.
- 17 Flaran, ene Valence-sur-Baïse, arrdt Condom, Gers.
- 18 Longpont, one Villers-Cotterêts, arrdt Soissons, Aisne.
- 19 Reigny, one Vermenton, Yonne.
- 20 Bonnefont, one Saint-Martory, arrdt Saint-Gaudens, Haute-Garonne.
- 21 Fontfroide, cne Bizanet, arrdt Narbonne, Aude.
- 22 Villelongue, cne Louroux, Aude.
- 23 Elnondes, diocèse de Vabre.
- 24 Aiguebelle, cne Réauville, cton Grignan, arrdt Montélimar, Drôme.
- 25 Valmagne, cne Villeveyrac, cton Mèze, arrdt Montpellier, Hérault.
- 26 Sans doute Pierre de Foix, cinquième enfant de Archambaud de Grailly et de Ysabel de Foix. Il était né en 1386. Franciscain, il devint évêque de Lescar à dix-neuf ans, évêque d'Albano en 1431, archevêque d'Auch en 1462, peu avant sa mort. Il cherchait en effet à fonder un collège qui se fera ailleurs et recevra ses premiers élèves en 1458.
- 27 La Faize, cne Cussac, cton Libourne, Gironde.
- 28 Les Feuillants, one La Creste, Haute-Marne.
- 29 Archives communales Toulouse, GG 790/.
- 30 Belleperche, one Cordes-Tolosane, oton Saint-Nicolas, arrdt Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne.
- 31 Ardorel, cne Augmontel, cton Mazamet, arrdt Castres, Tarn.
- 32 Gondon, cne Monbahus, cton Cancon, arrdt Villeneuve-sur-Lot, Lot-et-Garonne.
- 33 Saint Michel est fêté actuellement le 29 septembre.
- 34 Nous l'avons en deux exemplaires.
- 35 La famille d'Aurival était une famille de notables toulousains qui a fourni plusieurs capitouls à cette cité. Rappelons que deux de ses membres furent à l'origine de la fondation de la Maison du Suaire.
- 36 C'est-à-dire le 8 septembre.
- 37 Ce Raimond Bonet fut peut-être un des capitouls élus en 1411. Voir C. Cau, op. cit. ; index.
- 38 Guillaume Roche, capitoul.
- 39 Le titre en est : Informatio facte per curiam domini senescalli Tholose de et super furto sacratissimi sudarii domini nostri Jhesu Christi.
- 40 Le titre en est : Capita super quibus examinentur et audiantur testes pro parte et ad utilitatem procuratoris Regis in senescallia Tholose capitulariorum et sindici civitatis adversus et contra.
- 41 Le titre en est : Memoriale pro litigando causam sacratissimi sudarii.
- 42 Sur Pierre de Gain et sa famille, voir J.L. Ruchaud et Gilles de Blignières, Tiré-à-part des Généalogies Limousines et Marchoises, 1996-1997.
- 43 Archives communales Toulouse, GG 796/6. C'est sans doute le résumé en 39 paragraphes des enquêtes commandées par le roi le 4 avril 1459. Nous y reviendrons.
- 44 Archives communales Périgueux, CC 86, 24 septembre.
- 45 Archives communales de Périgueux, CC 86, 20 octobre.
- 46 Saint-Maurin, abbaye bénédictine, cton Beauville, Lot-et-Garonne.
- 47 Archives communales Toulouse, GG 797/6, articles n° 32-34.
- 48 Comborn, cne Orgnac, Haute-Vienne était le chef-lieu de la plus ancienne vicomté du Limousin. Sur la famille châtelaine, voir J. Nadaud, Nobiliaire du Limousin et E. Decoux-Lagoutte, Quelques droits seigneuriaux du baron de Treignac.
- 49 Le Glandier, chartreuse. Jean de Comborn y sera inhumé en 1471.
- 50 Archives communales Toulouse, GG 791/6, n°35-39.
- 51 Pierre de Gaing I<sup>e</sup> était le troisième fils de Aymeri de Gain, seigneur de Linars et de Luce de Tignières mariés avant 1399. Il était abbé du Beuil, one de Veyrac, Haute-Vienne en 1442.
- 52 Archives communales Toulouse.



Eglise d'Aillac Blessures du temps.



Une fontaine cachée.

## PRIEURÉ D'AILLAC (MOLIÈRES) UNE CHAPELLE OUBLIÉE

(petite-fille de l'abbaye cistercienne de Cadouin ?)

#### BRÈVE HISTOIRE DU PRIEURÉ D'AILLAC

Les étapes d'une vie de plus de 800 ans.

#### **♦** Construction

L'an 1140 est mentionné par divers documents comme date probable de la construction de l'église.

En fait, l'édification de l'ensemble des bâtiments a dû s'étaler sur plusieurs années, sinon plusieurs décennies.

Le village d'Aillac est noté comme existant dès 1120, et, d'après certains documents d'archive, il est probable que les moines de Cadouin y aient d'abord possédé une «grange» sur l'emplacement de laquelle a été postérieurement construite l'abbaye.

#### ♦ Situation et plan d'ensemble

L'abbaye fut implantée au-dessous du hameau d'Aillac, sur les pentes sud, rive gauche du Bélingou, petit ruisseau descendant de Cadouin vers la Dordogne qu'il rencontre aux pieds du village de Calès.

L'ensemble comprenait, autour de l'église dont la ruine est encore visible, les diverses dépendances du monastère : cloître, réfectoire, dortoir... Ces dépendances sont aujourd'hui disparues, mais l'emplacement de leurs fondations est, pour partie, connu.

Un cimetière existait également, probablement localisé près de l'église, au pied de la colline. Cependant, bien que des habitants du voisinage nous aient donné cette information comme leur ayant été fournie par leurs parents (qui avaient, semble-t-il, identifié quelques vestiges), il n'en reste aujourd'hui rien d'apparent en surface.

Trois fontaines sont signalées dans les documents d'archives, l'une au moulin d'Aillas, avec sa rigole d'écoulement à flanc de coteau, bien visible et aujourd'hui encore en service; l'autre, presque intacte et bien protégée, au-dessous de la maison du lieu-dit «la Fontaine d'Aillac» (appellation récente), et la troisième, malheureusement presque entièrement démolie dans les années 1960, située dans un creux du coteau, à quelques dizaines de mètres de l'église.

Un pigeonnier et des moulins sont aussi mentionnés comme existant dès les débuts d'implantation de l'abbaye. Le pigeonnier, toujours debout (ayant été évidemment transformé au cours des siècles) est situé au Moulin d'Aillas. L'un des moulins mentionnés dans les documents (dit «petit moulin» sur certains écrits), aujourd'hui totalement détruit, se trouvait au-dessous de la ruine actuelle de l'église, à mi-chemin entre les deux moulins actuels d'Aillas (moulin haut et moulin bas).

#### ♦ Vie et mort de l'abbaye

Jusqu'aux guerres de Religion et avec des périodes, sinon fastes au moins relativement prospères, entremêlées d'autres plus difficiles, l'abbaye semble avoir prospéré sur ces terres où était cultivée, entre autres, la vigne.

Les archives nous révèlent le nom de certains prieurs ayant vécu sur les lieux, parmi eux : Raymond (1167), Elie Belin (1167), Elie ?... (vers 1189), Géraud de Barbata (1189), Hélie Dubosc (ayant 1202), Elie de Longas (1243), Gauthier d'Estissac (1300).

Après avoir passé sans dommages majeurs les troubles de la guerre de Cent Ans, le monastère ne résista pas aux terribles assauts des guerres de Religion (1562-1598). Partiellement démoli au cours des luttes de ces années ténébreuses, il est progressivement délaissé puis abandonné.

Pendant les siècles qui suivirent, et particulièrement après la Révolution de 1789, les pics, pioches, «barramines» et autres pieux, eurent raison de la majeure partie des constructions et édifices du prieuré. Les moellons, pierres et blocs et surtout les pierres d'angle, étaient évidemment fort appréciés par les constructeurs des environs. C'est ainsi que de nombreuses granges et maisons de la commune ont intégré dans leurs murs des pierres taillées au XII° siècle par les moines bâtisseurs.

En dehors des fontaines, dont la plus belle hélas n'a pas manqué de souffrir des attaques modernistes, seule reste encore debout une partie des murs de l'église qui aurait sans doute complètement disparu sous la puissance destructrice des engins modernes de destruction, si une poignée d'admirateurs du petit patrimoine local ne s'était (assez récemment) opposée à cette curée.

#### **♦** Les temps modernes

Malgré cette vigilance, on déplore, survenues dans les années 50-60 du vingtième siècle, plusieurs interventions destructrices importantes qui auraient pu et dû être évitées :

- Grattage suivi de revêtement goudronné du tronçon de chemin identifié par Jean Charet en 1950 comme possible «voie romaine» (dans le voisinage immédiat de la ruine de l'église).
- Démolition au bulldozer d'une partie du mur côté nord de l'église, pour élargissement de la route d'accès à la maison voisine (alors que celle-ci était accessible par une autre voie, tout à fait praticable).
- Démolition à la pelle mécanique de la plus belle des trois fontaines (située à une quarantaine de mètres de l'église); arrachement et destruction de sa canalisation souterraine (en pierres taillées) conduisant l'eau de la fontaine à un lavoir situé 30 mètres en aval; enfouissement (également au bulldozer), sous plus de deux mètres de terre et cailloux, du lavoir dont les pierres avaient été polies par un usage de plus de 800 ans.
- Démolition d'un vieux pont en pierres qui enjambait l'un des bras du ruisseau (Bélingou), sur un tracé de chemin non visible aujourd'hui mais que dévoile clairement la photo aérienne (IGN 1950).
- Disparition relativement récente de quelques pierres taillées supplémentaires à la base des fenêtres en ogive du pan de mur ouest (encore debout aujourd'hui).

#### ♦ Demain?

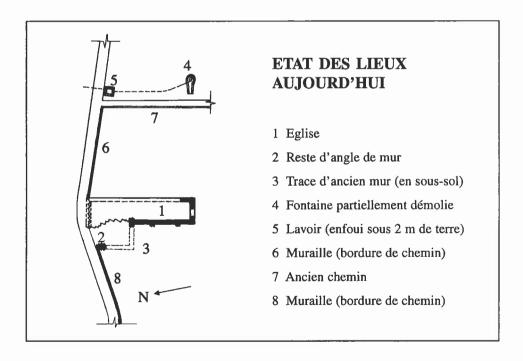
Certes, la France est pleine de vestiges, fruits du savoir-faire et du génie des créateurs et bâtisseurs qui nous ont précédé et qui ont participé à la lente construction de notre civilisation. Certains des édifices élevés sur notre sol sont universellement connus, majestueux parfois, très prisés et visités par un nombreux public, attiré souvent par le grandiose et le sensationnel.

Il reste que, loin des centres d'attraction de masse, la France profonde cache en son sein, en maints endroits, beaucoup de trésors moins voyants mais tout aussi représentatifs des bases et fondements de notre histoire. Petit patrimoine, trop souvent oublié ou dédaigné, qui mérite pourtant notre attention et apporte ses pierres et son âme à l'édification de la culture universelle, nœud de relation temporelle entre un passé révolu et un futur qui se cherche.

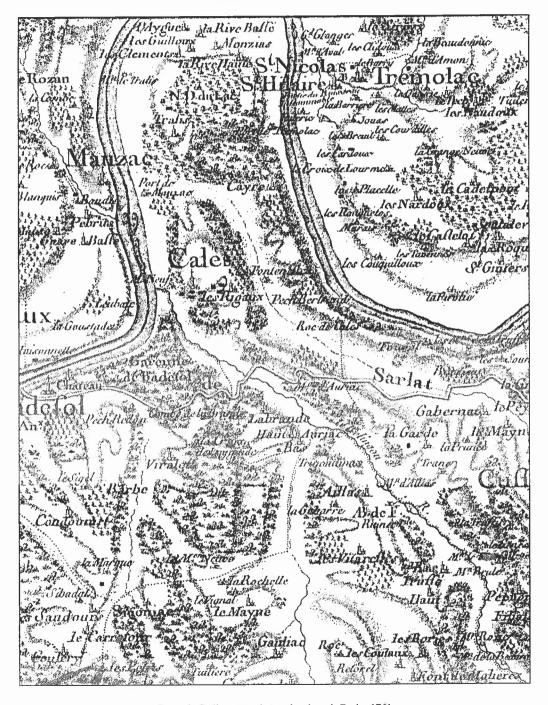
#### Notre souhait profond

- Que soient respectés, sauvegardés et protégés les restes de l'ancien prieuré et son environnement immédiat.
  - Que l'on progresse dans la connaissance de son histoire.
- Que, sur la base de nos efforts communs et de l'exemple ainsi généré, les nouvelles générations se rendent compte de la valeur représentée par ces restes et participent au développement du respect que nous leur devons. Un jour peut-être, dans un monde où la tyrannie de l'éphémère aura un peu relâché son emprise, nous saurons y trouver la part du message de vie et d'éternité que nous ont légué, à travers eux, nos ancêtres.

Aillac, août 2003 Georges Amagat



### SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Carte de Belleyme, géographe du roi, Paris, 1761. Au-dessous de "Aillas", près du ruisseau Bélingou, "AB de F. ruinée".

#### PROJET D'ETUDE ET DE PROTECTION

#### Plan d'action pour la sauvegarde d'un héritage

#### A COURT TERME

#### ♦ Nettoyage des lieux et de leur environnement immédiat

- Débroussaillage autour de la ruine et du coteau voisin.
- Enlèvement des décombres accumulés dans l'enceinte de l'église (pierres, cailloux, terre, débris végétaux et détritus divers), qui constituent actuellement un amoncellement de deux à trois mètres d'épaisseur, soit un volume approximatif de 350 à 400 m<sup>3</sup>.
- Stockage systématique, par catégorie, des matériaux enlevés : pierres communes, pierres taillées, pierres d'angle, etc.

#### ♦ Décapage de sol (église)

- Après nettoyage superficiel décrit plus haut, dégagement complet du sol ancien de l'église jusqu'à retrouver le dallage intérieur initial (espérant que ses éléments n'aient pas été enlevés par les prédateurs successifs).
- Mise à jour des fondations des parties de murs aujourd'hui totalement démolis, mais dont on connaît (ou l'on peut être amené à reconnaître), avec certitude, la position.

#### ♦ Plan des immeubles

- Confection d'un plan à l'échelle, avec positionnement des traces de bâtiments directement visibles actuellement (murs encore debout), ou indirectement identifiables par les fondations mises à jour : église, fontaine voisine, autres.
- Recherche d'informations (documents, témoignages verbaux de voisinage, etc.) permettant de situer certaines constructions totalement disparues : lavoir, réfectoire et bâtiments annexes des moines, moulin, cimetière, etc.
- Etablissement d'un plan de masse *probable* intégrant les diverses informations recueillies, en vue de constituer une base pour des recherches in situ plus approfondies.

#### ♦ Protection et sauvegarde

- Immeuble : renforcement de l'interdiction de prélèvement de matériaux (pierres et autres). Accentuation de la surveillance.
- Cadre environnemental : obtention auprès des autorités compétentes de dispositions administratives visant à protéger l'environnement immédiat, afin d'éviter qu'il soit dénaturé.

#### A MOYEN ET LONG TERME

#### ♦ Chercher quoi ?

- Toutes les traces, même modestes ou peu spectaculaires, aussi bien matérielles que dérivées d'archives.
- -Les éléments et témoignages quels qu'ils soient, permettant de mieux comprendre l'environnement immédiat et son histoire.
  - Les éléments inattendus, tels qu'ils pourraient éventuellement se présenter.

#### ♦ Chercher comment?

- Rechercher sur tous les plans :
  - Sur place, essayer de faire parler les pierres sur le tas ;
  - Découvrir et consulter toutes archives pertinentes ;
  - Exploiter tous autres documents ou écrits divers (livres, etc.);
  - Prêter une oreille attentive aux sources d'information verbale : voisinage, spécialistes et non-spécialistes.
- -Rechercher en respectant scrupuleusement la déontologie régissant les pratiques de la recherche archéologique. A cet effet, appliquer une méthodologie rigoureuse :
  - Rester dans le cadre de la loi qui encadre ce type de projet (obligations, limites et contraintes) :
  - Chercher, sans l'embellir, la vérité, avec honnêteté et modestie ;
  - Pratiquer une analyse critique des données recueillies, qu'elles soient vraisemblables ou non, et valider par recoupements avec d'autres données ;
  - Chercher avec opiniâtreté et sans idées préconçues ni constructions chimériques ;
  - Toujours confronter les hypothèses à l'épreuve de la réalité ;
  - Garder, en permanence, contact et écoute attentive auprès des spécialistes et autres experts en la matière.
- Enregistrement, mémorisation, diffusion:
  - Etablissement d'une brochure évolutive, avec mise à jour périodique ;
  - Résumé des données déjà connues au moment de l'initiation du projet ;
  - Description des travaux et recherches effectués ;
  - Enregistrement et classification des données recueillies au cours des travaux ;
  - Diffusion locale et écoute des critiques externes ;
  - Regards sur le futur : continuité, via les nouvelles générations et site Web pour assurer les liaisons, aujourd'hui et demain.

#### ♦ Chercher pourquoi?

-Pour garder, du passé dont nous sommes issus, cette part de lumière qui transcende la simple matière et sans laquelle on ne peut ni comprendre ni véritablement apprécier le présent et moins encore contribuer à construire, à défaut du meilleur des mondes, au moins un monde meilleur.

Car il faut, autant qu'on le peut, en toutes circonstances,

tendre vers ce supplément d'âme, sans lequel les choses ne seraient que ce qu'elles sont.

- Pour transmettre, dans un état aussi attrayant et authentique que possible, l'héritage que nous ont légué nos ancêtres, proches et lointains, nous souvenant avec Saint-Exupéry, que

nous n'héritons pas notre patrimoine de nos ascendants, nous l'empruntons à nos descendants.

- Enfin, chercher pour le plaisir de trouver, de comprendre, sentir, vibrer à la plus petite découverte, et encore et toujours chercher, restant à l'écoute du message des *Ecritures*, lorsqu'elles nous rappellent qu'

il faut chercher comme cherchent ceux qui trouvent et trouver comme trouvent ceux qui doivent chercher encore, car il était dit : qui est au terme ne fait que commencer.

#### BIBLIOGRAPHIE

#### Sources consultées - Extraits retenus

#### 1. Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord :

Quelques extraits des tables analytiques de la «Mémoire du Périgord» (répertoire des bulletins de la SHAP) :

- Tome XVII, p. 237 : Aillac : abbaye,
- Tome LXII (1935) pp. 106, 114, 250 : Aillac,
- Tome LXXXI (1954) : Aillac, Commune de Molières, église,
- Tome LXXXIII (1956) p. 34; Aillac, chapelle et abbaye disparues.

Par ailleurs, selon information reçue d'un archéologue régional, Jean Secret aurait retrouvé un plan de l'église qui indiquait pour celle-ci les dimensions au sol de 18 x 6 mètres. Ce document a probablement été publié dans le bulletin de la SHAP. Vérification sera faite dès que possible.

#### 2. Document archives Bergerac

(Extrait copié et transmis par M. Ferrandon, instituteur à Molières, vers 1960) :

Dans la paroisse de Molières il y avait un monastère dont les moines avaient posé les fondements avant 1140, c'est le monastère d'Aillac.

R.P. Carles dit que c'était d'abord un prieuré de chanoines réguliers qui s'unit à Cadouin en 1157 (T. et Patrons p. 166).

Il était sous protection de la S" Vierge.

B. Maria de Alliaco 1167 (Lesp. 37 Cadouin).

Il est mentionné dans une bulle du pape Innocent III, «Aillacum Cadoin» (V. de G.).

Ce petit couvent était bien bâti et fort agréable; il y avait de belles fontaines dans l'enclos; une garenne et la forêt l'environnaient d'un côté, des vignes de l'autre. Il y avait au-dessous un grand étang, de belles prairies, un grenier et un pigeonnier. Il reste encore de magnifiques ruines de l'église, du cloître, du réfectoire, du dortoir, du pigeonnier et d'un moulin. Il subsistait grâce à la protection des autorités et des secours fournis par les voisins et surtout des religieux de Cadouin. Il était en pleine prospérité en 1486 et passa à l'état de simple bénéfice au XVI<sup>e</sup> siècle.

#### 3. Archives Dordogne (Cadouin, H4)

Noms des Prieurs d'Aillac au XII<sup>e</sup> siècle :

- Raymond, 1167 (Périgord XXXVII - 162)
- Elie Belin, 1167 (Périgord XXXVII - 241)
- Elie ?..., vers 1189 (Cartulaire n°20)
- Géraud de Barbata, Fév. 1189 (Périgord CXLIII - 209)
- Hélie Dobosc, avant 1202 (Périgord XXV - 76)

#### 4. Archives Dordogne et B.N. Paris

- Périgord CXLIII. Gontaut 155 vo : Mention d'un acte passé en 1521 à Aillac entre l'ex-Abbé de Faize et le Baron de Badefol.
- ~ Périgord XXXVII . 141 vo : Aillac existait vers 1120.
- Bibliothèque Nationale (B.N.) Paris : divers documents font mention de transactions entre les moines d'Aillac et leur voisinage (BN Ms Latin 9196, p. 479-480; BN . Ms Latin 12759 f° 55, 215)

Parmi eux (recoupant et confirmant certaines mentions trouvées dans les archives «Périgord» :

(...Aillac...) acheta vers 1120 à Aimeric de Badefol le manse de Galhac pour la somme de cent sols.

#### 5. Histoire du Périgord / Léon Dessalles (Ed. Libro Liber Px 1999)

C'est durant l'épiscopat de Geoffroi de Cauze ou Cauzé (qu'on dit d'origine périgourdine, dont la famille occupait un certain rang dans le monde et qui fut successeur de l'archidiacre de l'église de Périgueux Guillaume de Nauclars) que fut fondée l'abbaye d'Aillac, commune de Molières, qui devint bientôt un prieuré dépendant de l'abbaye de Cadouin. On place sa fondation en 1140, sinon plus tôt. Etiennot même, signale l'abbé et les moines de Cadouin comme ses véritables fondateurs, ce qui n'aurait rien d'impossible.

1 Bibliothèque nationale Coll. mss. de D. Etiennot, n°557.

#### 6. Chroniques de Jean Tarde (Ed. du Vicomte Gaston de Gérard, 1887)

En ce temps, le **Prioré d'Aillac** estoit, en son entier, habité par les religieux de Cadoin, un desquels y commandoit en qualité de prieur. Ce monastère estoit dans la paroisse de Molières, à demi-lieue de Cadoin et sur le ruisseau qui descend de Cadoin. C'estoit un petit monastère bien basti et fort agréable; il y avoit de belles fontaines dans l'enclos; la garenne et forêt l'environnoient d'un costé, les vignes de l'autre; un grand estang au dessoubs avec moulin, prairies et pigeonnier. A présent on y voit l'église presque entière et on y remarque les ruines de l'enclos, du réfectoire, du cloistre et du dortoir; les moulins, prés, vignes et pigeonnier y restent et le lieu où estoit la forest se recognoit. Il fut basti environ l'an 1140.

#### 7. Dictionnaire toponymique A. de Gourgues

Diverses mentions à «Commune de Molières»:

- B. Maria de Alliaco, 1167 (Lespine, 37, Cadouin),
- Domus Aillacencis 1202 (cartulaire de Cadouin),
- Aliacum, 1292 (cartulaire de Cadouin),
- Aillacum, 1209 (bulle d'Innocent III, Cadouin),
- Ailhacum, 1240 (cartulaire de Cadouin),
- Alhac, 1459 (archives de la Gironde : Belvès),
- Aulchiac, XVIIe s. (Tarde, Histoire du S.),
- Aillac, maison de chanoines réguliers, unie à Cadouin avant 1140.

#### 8. Carte de Belleyme

Produite sous la direction du géographe Belleyme (Ingénieur géographe du Roi, rue Pas du Pão, Paris 1761), la carte qui porte son nom, fait mention, dans la section couvrant le nord de la commune de Molières, le long du Bélingou, de la ruine d'Aillac (symbole d'église partiellement démolie) sous la désignation «AB de F. / ruinée»: Abbaye de femmes, en ruines. Certains documents indiquent aussi que le prieuré fut, à une certaine époque, un couvent ou abbaye de femmes, et la tradition locale, souvent réminiscente d'une réalité disparue, semble confirmer l'hypothèse et a baptisé le lieu «le couvent».

#### 9. Jean Maubourguet

Dans son ouvrage «Le Périgord méridional, Etude d'histoire politique et religieuse, des origines à l'an 1370 (T.1) et de 1370 à 1547 (T.2)», Jean Maubourguet fait mention, à plusieurs reprises, du prieuré d'Aillac et de ses relations avec ses voisins de Cadouin, Badefols, Saint-Avit ou autres. On y retrouve des éléments provenant des sources d'archives mentionnées plus haut, ce qui, par recoupement, permet d'avoir une bonne certitude relativement aux dates ayant ponctué la vie de ce prieuré. Un extrait des passages traitant d'Aillac (commune de Molières), existant dans l'ouvrage de Jean Maubourguet est résumé dans les pages suivantes.

#### 10. Pierre Pommarède

Dans son livre «Le Périgord des églises et chapelles oubliées» (Pilote 24 éditeur), paru fin 2002, l'abbé Pierre Pommarède a inclus Aillac parmi les «églises oubliées» du Périgord, qu'il présente.

#### NOTES SUR AILLAC d'après l'ouvrage de Jean MAUBOURGUET

#### Le Périgord méridional

Etude d'histoire politique et religieuse

#### TOME I - Des origines à l'an 1370

#### · Pages 55 et 56 :

Quand, au mois de décembre de la même année (1209), Innocent III accorda aux religieux une bulle de protection, il énuméra leurs possessions; ils avaient les maisons d'Issigeac, de Saint-Avit-Sénieur, et de Sainte-Marie-de-la-Daurade; les granges d'Aillac, de Caudeville, de Talapave, de Grand-Mauroux, de Cagarnes, de Labatut, de Bouan, de Bergerac; le bourg près du pont de Bergerac et la dîme de Bigaroque.

Aillac existait vers 1120; elle reçut à cette époque tous les droits de seigneurie qu'avait Guillaume de Badefol dans la paroisse de Bannes; à la même époque elle acheta à Aimeric de Badefol le manse de Galhac (Gaulhiac, commune de Molières) pour la somme de cent sols. C'étaient, probablement, les moines de Cadouin qui avaient fondé cette maison avec l'appui des nobles du voisinage («Authores habet abbatem et monachos Cadunienses qui ipsius fundamenta posuere ante annum MCXL, open ferentibus vicinis Daillaco toparchis»). Cependant, Saint-Avit disputa à Cadouin la supériorité sur Aillac et ne renonça à ses prétentions qu'en 1202; Saint-Avit, d'ailleurs, avait peut-être raison de prétendre à cette supériorité, s'îl est vrai qu'au XII' siècle Aillac était un monastère de chanoines réguliers'. Les chanoines conservèrent les dîmes de leurs églises, réservés les droits de Cadouin et d'Aillac à Molières; les moines cédèrent aux chanoines un moulin; ceux-ci, par contre, renoncèrent à toutes leurs prétentions sur Aillac et donnèrent à Cadouin le fief d'Alexandre sous le cens annuel de cinq sols et dix sols d'acapte. Interdiction fut faite aux moines de célébrer les obsèques des gens de Saint-Avit, à moins que ceux-ci ne fussent morts à Cadouin ou à Aillac; d'acquérir des terres dans la seigneurie ou les fiefs des chonines; de créer de nouvelles granges entre Aillac-Cadouin et Saint-Avit, au-delà du lieu de Milolassa (commune et canton de Cadouin). S'il plaisait enfin à un chanoine d'entrer dans l'institut cadunien, les moines le recevaient comme l'un des leurs.

\*\*\* Prieurs d'Aillac : Raymond, 1167 ; Elie Belin, 1167 ; Elie, vers 1189 ; Géraud de Barbata, février 1189 ; Hélie Duboi, avant 1202.

Page 184

Une autre maison de Cadouin, celle d'Aillac, avait dès le début du XIIIe siècle, une donus infirmorum.

· Pages 264 et 265

Cadouin dut encore défendre contre le recteur de Pontours ses droits sur la dîme du blé et de la vendange dans le tènement des «Sept Voies» ; l'affaire fut assez sérieuse pour que le sénéchal s'en mêlât.

L'abbaye était habituée aux attaques de plus dangereux voisins, car les seigneurs de Badefol n'avaient eu aucune peine à trouver des disciples. Les habitants de Molières menaient leurs troupeaux paître dans les bois de l'abbaye et y coupaient des arbres ; le sénéchal anglais dut inviter le baile à y mettre fin (2 octobre 1287), Edouard 1<sup>re</sup> lui-même intervint en faveur des moines le 2 juin 1280. Après les habitants de Molières, le seigneur de Badefol lui-même ; en 1300, plusieurs tenanciers d'Aillac et de la Valade déclaraient qu'il les avait obligés à le reconnaître pour seigneur alors qu'ils étaient hommes de Cadouin. Les religieux n'avaient donc rien gagné en faisant avec lui l'accord de 1287.

Dépendances (de l'abbaye de Cadouin): Les moines avaient toujours, en Périgord, des granges ou prieurés qu'ils contrôlaient directement. Aillac nous est connu au XIII siècle par ses prieurs: Elie de Longas, 1243; Gauthier d'Estissac, 1300.

• Page 367

L'institut cadunien déclinait. Au début du XV\* siècle, le prieuré de la Daurade n'a plus de religieux. Celui qui porte le titre de prieur n'y réside pas ; dès le milieu du siècle précédent, on a dû mettre à cens tous les biens du prieuré. Quant à celui d'Aillac, il devient, au commencement du XV\* siècle, un simple bénéfice. Les liens qui unissent Cadouin aux abbayes filiales se sont enfin si relâchés que celles-ci n'entretiennent plus avec leur mère les moindres relations.

#### TOME II - De 1370 à 1547

• Page 83

Seigneurie de Badefol:

Les bornes de la juridiction de Badefol vont du port de Limeuil à Merlent, englobent ensuite une partie de la forêt de la Bécède, atteignent une croix et le moulin de Monferrand. Laissant en dehors Saint-Avit-Sénieur, elles gagnent Molières, les abords de Couze et reviennent enfin au port de Limeuil. La seigneurie s'étend sur trois lieues périgourdines de long et deux et demie de large.

On y trouve l'abbaye de Cadouin et les neuf paroisses de Badefol, Pontours, Saint-Front, Aillac, Sales, Ales, Calès, Cussac et Bourniquel.

· Pages 129, 131 et 132

Etat matériel et moral - La désolation du Périgord :

De ces abbayes, de ces prieurés jadis si florissants, que reste-t-il à la fin de la guerre de Cent Ans? Des monceaux de ruines. Des châteaux, des églises, des villages, il ne reste pas davantage dans ce pays crucifié.

Le dépeuplement :

La juridiction du seigneur de Badefol n'a rien à envier aux environs de Sarlat. En 1458, la paroisse de Badefol, totalement en friche, est déserte. Il n'y a qu'un feu dans celle de Pontours. Saint-Front, Aillac, Sales et la Salvetat sont inhabitées. On trouve huit feux à Calès, cinq à Ales, trois à Cussac et autant à Bourniquel. Vingt feux dans dix paroisses!

#### ANALYSE TOPONYMIOUE

#### Extrait de sources diverses (d'après Jean Roux)

Maison de chanoines réguliers, unie à Cadouin avant 1140. Gourgues:

Beata Maria de Alliaco (1167), Domus Alliacencis (1202),

Alhac (1459).

A l'origine, nom de domaine gallo-romain, formé sur le nom d'homme Allius, avec suffixe Dauzat :

d'appartenance d'origine gauloise : -acum.

D'où en Occitan : Alhac (nom d'une commune de la Dordogne).

Ou, avec une variante de ce suffixe -aceum, donnant, en Occitan : Alhas (Aillas : nom d'une commune

de Gironde).

Cela ne permet pas de conclure qu'il y a eu nécessairement à cet endroit une villa gallo-romaine (ce Remarques : que des fouilles devraient détecter).

Dans la variante Aillas, la même que celle correspondant au nom de la commune de Gironde, le suffixe -eus signifie : qui appartient à, ou qui dépend, d'Alhac. La collégiale Sainte-Marie dépendait-

elle de la paroisse ou de la juridiction ecclésiastique d'Aillac?

Comme dans bien des cas, ce nom pourrait être le surnom d'une personne originaire d'un Alhac ou Alhas, devenu nom de famille, ayant ensuite désigné le lieu-dit où cette famille s'était établie. C'est souvent au pluriel qu'un nom de famille a été pris comme nom de lieu (c'est-à-dire : l'endroit où habitent les Untels...).

lci Aillas pourrait représenter le pluriel Alhacs; mais étant donné l'ancienneté de ce nom on ne peut

que formuler des hypothèses sur sa véritable origine.

#### TRONCON DE VOIE ROMAINE Aillac - 24480 Molières

Extrait de l'ouvrage «Le Bergeracois des origines à 1340»

Jean Charet - Imprimerie générale du Sud-Ouest (H. Trillaud & C\*) - Bergerac 1950

(Ouvrage consultable à la bibliothèque municipale de Bergerac - Photocopies non autorisées compte tenu de l'état du livre)

#### Page 110:

Photographie N & B (non datée ; probablement décennie 1940).

#### Pages 112 et 113 (extrait):

C'est ainsi qu'une route partant de Vesunna prend une direction N-S / S-O. Elle dessert la partie orientale de notre haut pays septentrional, aboutit aux bords de la Vézère et continue sur Divona<sup>(1)</sup>.

Une autre voie d'une réelle importance est celle qui traverse la partie méridionale du pays en traçant une diagonale orientée S-0 / N-E. Elle atteint la Dordogne un peu à l'ouest du confluent de ce fleuve avec la Vézère. Puis la route renaît et va rejoindre la voie précédente sur les plateaux(2).

- "Divona deviendra Cahors. Cette voie passe par l'emplacement futur de Vergt, de Cendrieux et du Bugue (voir cartes romaines établies par P. Barrière dans Vesunna Petrucoriorum. p. 6).
- <sup>(2)</sup> On l'appellera au M.A. le chemin de la reine Blanche, et elle sera utilisée encore au XVIII<sup>e</sup> siècle. Venant d'Eymet ou même du Mas-d'Agenais (ville gallo-romaine d'Ussubium), elle passe à la vieille église Saint-Pierre (Naussannes), puis continue sur Molières, de là descend sur Aillac (Grange de Cadouin ruinée) où nous avons retrouvé son dallage, ensuite passe à Cussac, à Alles et traverse la Dordogne au bac-de-Sor. Voici en effet ce qu'écrivait LEYDET en 1764 : «Non loin de là, et proche d'un village nommé Sor, on aperçoit les restes des piles d'un pont lorsque les eaux de la Dordogne sont très basses. Il y a encore dans la plaine une espèce de digue ou chemin ferré o pour aboutir à la rivière, que le sable et le cailloutage laissent à peine apercevoir» (Bulletin Périgord 1894. p. 74). Le chemin est obligé de passer dans la partie occidentale de la basse plaine d'Alles, car la partie orientale proche de Limeuil est très souvent inondée. Cette voie romaine montait ensuite sur Paulat et devait rejoindre la voie Vesunna-Divona, avant que celle-ci n'atteigne Le Bugue, soit un peu au sud de Saint-Avit de Vialard (cf le lieu-dit Fontestevenie).
- <sup>(1)</sup> Note du rapporteur :

D'après le Dictionnaire topographique de GOURGUES, p. XXXIV et à «chemin ferré», les anciennes voies romaines étaient souvent dénommées :

- Lo camin ferrat, c.à.d. empierré (aussi solide que s'il avait été ferré).
- Strade ou Estrade (de strata publica).

#### MONSIEUR SAINT-HILAIRE ET L'ABBAYE DE CADOUIN

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut celui de la Renaissance mais aussi, hélas ! celui des guerres de Religion. Il s'acheva pourtant dans un grand espoir de paix : l'édit de Nantes mit fin aux cruels combats entre catholiques et protestants, tandis que le traité de Vervins interrompait enfin une guerre qui ne cessait pas entre la France et l'Espagne.

Sur les rives de la Dordogne, ce «boulevard de la Réforme», on avait grand besoin de paix pour reconstruire tout ce qui avait été détruit.

A Trémolat, le prévôt Jean Salhiol, nommé par l'abbé de Saint-Cybard d'Angoulême, Albert de Bellièvre, était contesté par un usurpateur, Guillaume Dumaret. Le Grand Conseil du Roi repoussa les prétentions de celui-ci et Maître Jérôme Veyrel, conseiller au Présidial fut chargé de mettre Jean Sailhiol en possession de la prévôté.

C'est à cette époque que naquit, à la Grange Neuve de Trémolat, Pierre, Elie Morand. Nous ne savons rien de lui sinon que, vers 1630, il eut un fils Raymond qui épousa Jacquette de Chenebit. Ceux-ci eurent à leur tour un fils, Jean qui épousa, en 1692, Judith de Vivans.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, ces Morand ajoutèrent à leur patronyme le nom du Puch qui était celui de la terre où ils vivaient et ils furent bientôt connus sous le nom et titre de «Morand du Puch, sieur (voire même seigneur) de Grange Neuve».

C'était quelque peu abusif puisque Trémolat était bien d'Eglise et appartenait à l'abbaye bénédictine de Saint-Cybard d'Angoulême. Celle-ci louait ses terres par bail emphytéotique à un nombre important d'exploitants qui étaient redevables, outre les dîmes, de droits de cens et d'acapte. En fait les baux étant indéfiniment renouvelés par tacite reconduction, les occupants se comportaient comme des propriétaires légitimes et d'autant plus que, du fait des guerres franco-anglaises, de la peste et des guerres de Religion, le cens et l'acapte n'étaient plus payés que très irrégulièrement.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean Morand du Puch et Judith de Vivans, son épouse, eurent cinq enfants dont, notamment, Elie né vers 1707 et Antoine né vers 1715. L'un et l'autre sont cités dans le terrier de Trémolat établi de 1738 à 1743 sur les ordres de Dom Jacques de Maillé, Grand Prieur de Cluny, vicaire général de l'Ordre et prévôt de Trémolat de 1738 à 1752. Chacun d'eux «de son bon gré et volonté a reconnu et confessé tenir en fief et emphytéote perpétuel de ses auteurs et prédécesseurs le dit tènement de Dom Jacques de Maillé, etc...»

Elie est cité pour les tènements suivants : Grange Neuve, le Puch, le Moulin d'amont, la Doux, la Couyane, Peuch Sainte-Marie, Laroque, la Capelle sur Vivier et Martigne.

Antoine l'est pour : Lescodelpont, le Rocq, la Boudonnie, le Claux de Soullès, la Papeterie, Caparie et Cativote.

En 1731, Elie avait épousé à Eymet Marie Reygal de Gaussens dont il aurait eu 18 enfants. Nous connaissons 8 d'entre eux, ce sont :

- Théodore, né à Trémolat le 7 janvier 1735,
- Pierre I, né à Trémolat en 1739,
- Pierre II, né à Trémolat le 16 juin 1742,
- Pierre III, dit Saint-Hilaire, né à Razac d'Eymet le 13 juillet 1748,
- François, né vers 1750,

#### 11° colloque des Amis de Cadouin 21 août 2004 CADOUIN, DES HOMMES ET DES PIERRES

#### Programme:

- Accueil des participants Présentation de la journée par le D' Michel CARCENAC, président du colloque.
- Marcel BERTHIER : Monsieur Saint-Hilaire, ses relations avec l'abbaye de Cadouin.
- Thierry BARITAUD : La restauration du cloître par les Beaux-Arts.
- Louis GRILLON: La famille Estissac et Cadouin.
- Repas à l'auberge de jeunesse.
- Michelle GABORIT : Les peintures murales de la chambre des archives de l'abbaye de Cadouin.
- Brigitte et Gilles DELLUC :
- 1) Deux abbayes cisterciennes en pièces détachées : Pontaud (Landes) et Bonnefont (Haute-Garonne).
- 2) Un détail architectural de la sacristie de Cadouin.
- Visite de la sacristie sous la conduite de M™ Gaborit, M™ et M. Delluc.



#### Présentation du 11e colloque

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui pour ce onzième colloque des Amis de Cadouin. Le thème en est : DES HOMMES ET DES PIERRES.

Monsieur Marcel BERTHIER vous dévoilera les relations de Maurice SAINT-HILAIRE avec l'abbaye de Cadouin. Il vous racontera sa quête, chez les Saint-Hilaire, à la poursuite d'éventuels documents. Ce n'est pas le Saint-Graal mais, avec les moines, nous en approchons.

Monsieur Thierry BARITAUD nous ramènera sur un terrain plus solide, les pierres, pour nous parler de la restauration du cloître par les Beaux-Arts.

Monsieur Louis GRILLON terminera le programme de la matinée en développant les rapports de la famille d'Estissac avec Cadouin.

Nous déjeunerons à l'Auberge de Jeunesse pour nous retrouver ici à 14 h 30.

Madame Michelle GABORIT nous donnera son avis très autorisé sur les peintures murales de la chambre des archives de l'abbaye.

Brigitte et Gilles DELLUC nous offriront deux abbayes en pièces détachées et nous montreront un détail architectural de la sacristie.

Pour terminer la journée, Madame Michelle GABORIT avec Brigitte et Gilles DELLUC nous feront visiter la sacristie.

Nous espérons que ce programme vous conviendra et que vous y trouverez de nouvelles et intéressantes informations sur les moines et l'abbaye, dans l'esprit même de l'Association des Amis de Cadouin.

- Simon, né vers 1752,
- Jacques, né vers 1755
- et Jeanne qui épousa le gouverneur de la Martinique.

Nous n'avons trouvé aucune trace d'un mariage d'Antoine mais il pourrait être le père de David qui naquit en 1739 et fut moine à la Chartreuse de Vauclaire.

Il est surprenant de voir, dans une même famille, trois fils prénommés Pierre mais le fait est fréquent dans les familles rurales de la région, soit que l'on veuille honorer un ancêtre ou rappeler le souvenir d'un autre enfant décédé jeune, soit encore qu'un second prénom soit considéré comme le prénom usuel. Devenu adulte le fils (ou parfois la fille) se verra attribuer un surnom qui permettra de le distinguer. Ce fut le cas de Pierre III Morand du Puch qui sera souvent dit «Saint-Hilaire» ou même «Saint-Hilaire du Puch».

Nous disposons d'une copie du contrat de mariage intervenu le 19 frimaire an VI, au Port de la Liberté à la Guadeloupe, entre Pierre Morand du Puch et Emeride (ou Emilie) Lacoste. Le surnom de Saint-Hilaire n'y figure pas. Par contre, le 4 avril 1811, lorsque Emilie Lacoste comparait, à la Tuillière de Trémolat, devant Jean Darnige, notaire impérial, pour demander l'exécution de ce contrat elle est dite «veuve de feu Pierre Morand du Puch Saint-Hilaire» On peut sans doute en déduire que le nom de Saint-Hilaire n'est utilisé que dans les cas où le patronyme Morand du Puch peut être source de confusion même accompagné d'un prénom.

Jean Sigala dans Cadouin en Périgord (p. 125) écrit que l'abbé commandataire, Paul de Solminihac fit classer les archives de l'abbaye de Cadouin en 1779 par l'avocat Saint-Hilaire, ce qui demandera cent deux jours de travail à six livres par jour, plus la nourriture.

Nous pouvons remarquer que Saint-Hilaire a acquis, grâce à ce travail, une bonne connaissance des archives de Cadouin et de l'importance de certaines pièces qu'il a eu à classer<sup>1</sup>.

Le Registre de la Mise de l'abbaye de Cadouin, qui couvre la période 1784-1789 et qui est le livre des dépenses de fonctionnement de l'abbaye, est désormais classé aux Archives diocésaines de Périgueux. Il mentionne que Saint-Hilaire du Puch a vendu à l'abbaye des tuiles et de la chaux².

Dans Le Saint Suaire (p. 227) de Gourgues indique que, le 18 avril 1791, les Administrateurs du district de Belvès confirmèrent la vente à Bureau, maire de Cadouin, des bâtiments de l'abbaye. Cette confirmation est signée par Saint-Hilaire, Landon, Ladevèze, Lavergne et Frégère<sup>3</sup>.

Jean Maubourguet, dans sa thèse de doctorat Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin, écrit (p. VI):

Les originaux (du cartulaire) paraissent irrémédiablement perdus. Le 26 mai 1810, M. de Clermont-Toucheboeuf écrivait à l'abbé Lespine : «Quant au cartulaire, Saint-Hilaire étant mort sans dire où il l'avait caché, il faut le considérer comme perdu. J'ai beaucoup questionné, pris des informations là-dessus, j'ai fureté partout, dans les caves caveaux, souterrains, niches, creux où je pouvais supposer qu'on pouvait avoir caché quelque chose, même sous les toits de l'église et du cloître ; enfin, à ma douleur, je n'ai rien découvert».

<sup>1</sup> Jean Sigala: Cadouin en Périgord, Le livre d'histoire, Paris 2003.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Marcel Berthier: «Le registre de la mise de l'abbaye cistercienne de Cadouin à la veille de la Révolution» in BSHAP, tome CXXXI, 2004.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> de Gourgues : Le Saint Suaire, Périgueux, 1868.

Jean Sigala écrit de son côté (Cadouin en Périgord, p. 137) :

Les archives de Cadouin, sauf 21 titres d'obligations ou de comptes, furent brûlées sur place en présence de tous les citoyens de la commune qui ont applaudi à cet acte de bienfaisance. Saint-Hilaire, l'administrateur du directoire du district, s'empara du cartulaire, le cacha et mourut sans dire où.

Il est évident, nous l'avons déjà noté, que Saint-Hilaire connaissait l'importance du cartulaire pour les moines. En le dérobant, il le mettait à l'abri et pensait peut-être le rendre à ses légitimes propriétaires lorsque des jours meilleurs seraient venus. A sa mort en 1808, il n'avait pas encore considéré que ces jours fussent devenus propices et avait gardé le cartulaire. A qui d'ailleurs l'aurait-il rendu puisqu'il n'y avait plus de moines ?

Personne semble-t-il, ne s'est avisé que Saint-Hilaire n'était qu'un surnom de Pierre Morand du Puch et qu'il aurait fallu chercher, non pas dans les caves ou les greniers, mais dans son environnement familial. Quand il meurt, comment se présente sa famille?

Lui-même a deux fils: Elie, le plus jeune a 4 mois, il mourra à 20 ans à l'hôpital de Douéra pendant la conquête de l'Algérie. L'autre, Théodore, qui a 3 ans, se mariera deux fois, deviendra capitaine de gendarmerie et finira ses jours à Sigoulès. Curieusement son fils aîné, sous-directeur au ministère de l'Intérieur, sera connu sous le nom de «Grangeneuve».

Le frère aîné de Saint-Hilaire, Théodore, aura un fils, Elie, qui épousera à Mauzac Gabrielle de Gontaud, il sera officier de cavalerie, maire de Mauzac (1800-1802) où il habita le château des Baudis, puis fonctionnaire des Impôts à Poitiers. De son mariage naîtront trois fils et cinq filles.

Le fils aîné, Théodore aussi, épousera Pauline de Foucauld de Dussac, parente par sa mère de l'abbé de Féletz. Les jeunes époux obtiendront d'en relever le nom et de s'appeler du Puch de Féletz. Théodore, général de cavalerie, mourra en 1881.

Trois des filles feront de brillants mariages :

- Marie-Fanny épousera Jean, Jules Claretie, juge à Sainte-Alvère et grand-oncle du futur académicien Jules Claretie.
- Marie-Adeline épousera Jean-Paul Brugière de la Barrière qui fut maire de Trémolat en 1812.
- Marie-Félix épousera Laurent de Marnyhac en 1830 à Mauzac.

Des autres enfants nous ne savons rien ou presque.

Des deux autres Pierre, frères de Saint-Hilaire, l'un eut une fille Marie dont on ne connaît pas le devenir et l'autre, une fille aussi, Marie-Amélie qui épousa Abel de Bullet maire de Trémolat en 1821.

C'est là l'essentiel de ce que l'on connaît de cette famille Morand du Puch mais il y a d'autres enfants, à chaque génération, dont nous ignorons à peu près tout. Par exemple, nous avons évoqué les 18 enfants d'Elie et de son épouse Marie Reygal de Gaussens dont 10 sont jusqu'ici inconnus, ce sont pourtant des frères ou sœurs de Saint-Hilaire.

Le surnom de Grangeneuve donné à Jean-Jacques Morand du Puch (1842-1902) mérite de retenir l'attention, en remarquant aussitôt que celui-ci, appartenait à une branche cadette de la famille, la branche aînée étant représentée à la même génération par le général du Puch de Féletz qui venait d'abandonner le nom patronymique de Morand. On croit savoir que Jean-Jacques Morand du Puch aurait utilisé le nom de Grangeneuve comme nom de plume, mais cela n'explique pas pourquoi il l'a choisi.

La propriété de Grange Neuve à Trémolat a été occupée par les Morand du Puch de 1600 au moins jusqu'en 1834 lorsque de Bullet et sa famille quittèrent le Périgord. Ensuite la Grange Neuve fut vendue à Joseph Aubé de Bracquemont qui l'occupa avec sa nombreuse famille jusqu'à sa mort en 1873.

Jean-Jacques Morand du Puch n'a donc jamais habité la Grange Neuve. Pourquoi alors ce surnom qui figure encore sur le faire-part de son décès en 1902 ? Est-ce la preuve d'un attachement particulier au souvenir de cette maison et de tout ce qu'elle représentait pour l'histoire de sa famille. Est-ce lui, haut fonctionnaire, qui aurait recueilli les papiers de son grand-père ? Comment le savoir ?

Peut-être faudra-t-il accepter que toute recherche soit vaine et que le cartulaire de l'abbaye de Cadouin demeure introuvable ? Il n'empêche que nous nous trouvons devant une énigme troublante : Saint-Hilaire, membre d'une famille nombreuse, ancienne et connue, qui entretient de bonnes relations avec les moines de Cadouin, dont nul ne doute qu'il ait caché un cartulaire d'une importance considérable et qui le garde sans que personne, même dans sa famille, ne sache où il se trouve. Voilà une affaire bien mystérieuse...

#### MORAND DU PUCH

I - Pierre-Elie

```
° vers 1600, sgr de la Grange Neuve à Trémolat
     1 - Raymond, qui suit.
II - Raymond
     ° vers 1630
     x Jacquette de Chenebit
     dont:
     1 - Jean, qui suit
III - Jean
     ° vers 1665, + 1732
     x 1692 Judith de Vivans
     dont:
     1 - Joseph
     2 – Elie, qui suit
     3 - Antoine ° vers 1715 Trémolat, cité en 1743 dans le Terrier de Trémolat.
         Il pourrait être le père de David, moine à la Chartreuse de Vauclaire.
     4 - Marthe ° vers 1717
     5 - Annet ° vers 1718
IV - Elie
     ° vers 1707, sieur du Puch et de Grange Neuve
     x 12.06.1731 Eymet, Marie Reygal de Gaussens
     dont:
     1 – Théodore, qui suit
     2 - Pierre ° 1739 Trémolat, général d'artillerie, + 29.05.1819 Trémolat
         x 30.01.1780 Charlotte de Saint-Martin
         dont:
         a - Marie ° 1784 Trémolat
     3 - Pierre ° 16.06.1742 Trémolat, maréchal des Camps, + 1822 Amiens
         x 14.12.1790 Marie-Angélique de Bonnaire
         dont:
         a - Marie-Amélie º 07.09.1794 Amiens
            x 05.06.1817 Ignaucourt, Abel de Bullet (maire de Trémolat en 1821)
     4 - Pierre dit Saint-Hilaire, qui suivra
     5 - François ° 1750
     6 - Simon ° 1752
     7 - Jacques ° 1755 + 1844
         x Suzanne de Tournes
     8 - Jeanne
         x comte d'Arché
```

#### V - Théodore

° 05.01.1735 Trémolat, gendarme de la Garde du Roi, +11.03.1800 Gageac x 21.02.1767 Gageac Marie Planteau

#### dont:

- 1 Elie, qui suit
- 2 Marie-Zoë
- 3 Jacques °1771, + 1848 Gageac
- 4 Jeanine
- 5 Pierre

#### VI - Elie

- ° 26.11.1768 Gageac, officier de cavalerie, maire de Mauzac (1800-1802), agent des contributions indirectes à Poitiers, habite le château des Baudis à Mauzac + 03.01.1830 Gageac
- x 17.03.1794 Mauzac Gabrielle de Gontaud (1780-1829), fille de Charles et de Marie-Anne de Montferrand

#### dont:

- 1 Marie-Fanny ° 15.12.1795 Mauzac
  - x Jean, Jules Claretie (1796-1887), juge de paix à Sainte-Alvère dont :
  - a Jean, Théodore ° 20.01.1831 Mauzac
  - b Anne, Elise ° vers 1835, + 19.03.1900 Périgueux
    - x 1856 Charles, Amédée Rateau (+ 1895)
  - c Jeanne, Meloë
    - x Louis Reynier (ce sont les ascendants de René Carmille)
- 2 Marie-Françoise
- 3 Théodore, qui suit
- 4 Pierre, Armand
- 5 Marie-Adeline ° 23.02.1800 Mauzac, +09.01.1874 Bergerac
  - x 22.09.1824 Trémolat Jean-Paul Brugière de la Barrière (ce sont les ascendants du général Malleterre, gouverneur des Invalides)
- 6 Jeanne-Alix
- 7 Jacques, Félix ° 08.03.1804 Bergerac, + 05.08.1880 Bergerac
   x 10.12.1833 Marie, Aricie Bréjou du Bousquet (descendance actuelle à Bergerac)
- 8 Marie-Félix, Léontine
  - x 21.04.1830 Mauzac Laurent, Sully de Marnyhac demeurant à la Guillaumie commune de Marsaneix, fils de Joseph, maire de Marsaneix. Le contrat fut signé le 5 avril 1830 devant M<sup>e</sup> Boisserie-Lacroix, notaire à Lalinde.

#### VII - Théodore

° 24 pluviose an VII (12.02.1798), général de cavalerie, + 16.061881 Paris x 15.03.1852 Pauline de Foucauld de Dussac, fille de Charles (1782-1852) et de Anne Durand du Repaire. Celle-ci était la fille de Pierre et de Louise de Féletz. Par décret du 29.10.1853 Théodore et Pauline obtinrent de s'appeler du Puch de Féletz.

#### dont:

- 1 Charles, capitaine de cavalerie (1854-1931)
- 2 Marie (1856-après 1928)
  - x Edmond Beaudenom de Lamaze

dont:

a - Henri, + pour la France 1918

b - Paul

c - Pauline (1884-1952)

\* \* \*

#### V - Pierre, dit Saint-Hilaire

° 13.07.1748 Razac d'Eymet, + 20.12.1808 Trémolat

C'est peut-être lui qui est cité dans le registre de la Mise de l'abbaye de Cadouin et qui, administrateur du district de Belvès, cacha le Cartulaire de l'abbaye qui n'a jamais été retrouvé depuis.

x 19 frimaire an VI au Port de la Liberté en Guadeloupe Emilie (ou Emeride) Lacoste, une Créole qui, devenue veuve, retourna aux Antilles où elle fut assassinée le 02.06.1816.

dont:

- 1 Théodore-Elie, qui suit
- 2 Elie ° 04.08.1808 Trémolat, + 09.07.1838 Hôpital militaire de Douéra (Algérie)

#### VI - Théodore-Elie

- ° 23.07.1805 Trémolat, capitaine de gendarmerie, + 18.01.1890 Sigoulès
- x -1 Marie de Behr de Sauvage (1815-1843)
  - 2 14.04.1845 Marie Pouvereau (1821-1907)

dont, du 1er mariage :

1 – Jean, Jacques, Emile dit Grangeneuve, sous-directeur au Ministère de l'Intérieur, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, ° 26.12.1842, + 30.12.1902 Paris, 19 rue de Tournon.

et du 2° mariage :

- 2 Gabriel-Amédée, qui suit
- 3 Jean, Hippolyte, capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur dont :
  - a Raoul o 1879 Bergerac
  - b Emile ° 1885 Bergerac

#### VII - Gabriel-Amédée

- ° 24.01.1846 Bergerac, + 07.05.1911 Bergerac
- x 11.02.1889 Puch d'Agenais, Marie-Thérèse Dutour

#### dont:

- 1 Bertrand ° 01.08.1891 Bordeaux, agent consulaire au Chili, mobilisé en 1914 + 1919 des suites de la guerre.
- 2 Pierre-Marie ° 13.09.1895 Bergerac, + 06.04.1957
  - x 1930 Cours de Pile Marie Dessain.

# LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES AU CLOITRE DE CADOUIN

De très nombreux ouvrages ont évoqué l'histoire de l'abbaye de Cadouin : du très rare livre publié par un moine en 1644, Histoire du Saint Suaire, aux publications des érudits du XIX<sup>e</sup> siècle, tels le révérend père Carles, Alexis de Gourgues, Martial Delpit. Marie-Anaïs Beauregard. Ce sera le XX° siècle qui consacrera les écrits sur l'église abbatiale avec Robert-Delagrange en 1912 puis Jean Maubourguet et sa monumentale thèse sur Le Cartulaire de Cadouin en 1926, enfin, la référence sur Cadouin avec Gilles Delluc et Jean Secret dans leur Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord parue en 1966. Le siècle s'achèvera avec la réédition de ce dernier livre, augmentée d'une somme sur l'abbaye grâce aux historiens Brigitte et Gilles Delluc, Jean Secret et Jacques Lagrange, avec des notes de Marcel Berthier et du père Albert de Veer. Désormais le bestiaire du cloître, le Saint Suaire et l'église n'auront plus de secrets pour un grand nombre. Quant aux travaux de restauration réalisés dans le cloître, ils restaient assez méconnus en raison des sources archivistiques très dispersées entre Paris, Bordeaux et Périgueux. Celles que vous allez découvrir, proviennent des fonds de l'administration des Cultes et des Beaux-Arts et du ministère de la Culture.

La congrégation monastique de Cadouin s'attacha, depuis la construction du cloître roman, à conserver et à entretenir régulièrement l'ensemble de ses bâtiments. Malgré les destructions successives des guerres, les murs du monastère seront toujours relevés en conservant des éléments anciens, comme dans la reconstruction du cloître gothique qui assura la pérennité d'éléments architecturaux romans. Les quelques adjonctions décoratives de la Renaissance, sur l'aile ouest, permettront aux galeries d'embrasser une grande page de l'architecture française.

A l'abandon du monastère après la guerre de Cent Ans, la première restauration importante du cloître remonte à la dernière moitié du XV° siècle. A cette époque, l'abbé Pierre de Gaing ordonna cette reconstruction du cloître dans une structure et un riche décor gothiques, commémorant le Saint Suaire à son retour de Toulouse².

Après les périodes troublées du XVI<sup>e</sup> siècle, les moines continuèrent d'assurer l'entretien du cloître en réparant chaque fuite d'eau ou les sinistres survenus aux bâtiments. Comme, par exemple, sur la rosace axiale de la galerie nord où était gravée une date, 1721, une référence aux réparations de l'abbé Delort de Sérignan<sup>3</sup>.

Selon les directives de l'Assemblée constituante, après la Révolution, l'église de Cadouin devint propriété communale. Néanmoins les offices continuaient à se tenir dans la petite église paroissiale de la Salvetat. En avril 1790, le conseil municipal de Cadouin adressa une lettre à l'Assemblée nationale en demandant d'établir dans les bâtiments du vieux monastère un collège public et d'établir l'église paroissiale à Cadouin. Dans ce district de Belvès, il n'existait pas encore de collège public. Aussi, le Comité de constitution ayant décidé de nommer Cadouin chef lieu du canton, les membres du conseil municipal espéraient recevoir une réponse favorable à leur demande, mais en

d'abord prieur claustral le 2 novembre 1895, fut élu abbé le 13 octobre 1896. A la suite d'une campagne très habile de calomnie menée par un novice congédié et relayée par quelques laïcs, Dom Aloys dut démissionner en mai 1897. Les supérieurs de l'Ordre firent de nouveau appel à Dom Fulgence Orlandis, mais la légitimité de ce second abbatiat fut très contestée par la communauté. Lorsque Dom Fulgence mourut le 25 décembre 1901, à 75 ans, c'est le Père Arsène Guédon qui devint prieur claustral mais il ne parvint pas à susciter un candidat pour le siège abbatial.

Il semble que ce soient les Supérieurs de l'Ordre qui intervinrent à nouveau pour que la communauté accepte d'élire, le 9 septembre 1902, Dom Yves Rocher, moine de Staouëli en Algérie. Celui-ci n'avait que 29 ans et guère plus de 4 ans de profession. Il allait donc falloir demander au Chapitre Général d'accorder des dispenses d'âge et d'ancienneté de profession. Informé sans doute des difficultés que connaissait Echourgnac tant dans le domaine économique que dans la vie spirituelle des moines, le Père Yves Rocher refusa la «charge» abbatiale.

Quelques mois plus tard, le 6 mars 1903, Dom Louis Anis, secrétaire de Dom Eugène Bachelet, abbé de Port-du-Salut, fut enfin élu abbé d'Echourgnac. Il n'avait que 28 ans. Il allait découvrir d'autres difficultés pendant son court abbatiat.

En 1910 le Chapitre Général de l'Ordre décida de fermer l'abbaye d'Echourgnac.

Marcel BERTHIER

vain. En 1791, lors d'une vente aux enchères publiques, les pièces conventuelles du monastère furent acquises par Pierre Bureau, maire de Cadouin. Sa fille et son époux Soulié y vécurent en famille.

Un long conflit s'engagea entre 1825 et 1839 autour de la propriété du cloître de Cadouin. L'acte de vente du monastère en 1791 ne précisait pas la destination du cloître. Ce dernier fut considéré par P. Bureau comme sa propriété, tout comme l'escalier desservant, depuis l'église, l'étage des moines et le clocher<sup>4</sup>.

Le comte de Montalembert, pair de France, fit une visite du cloître en 1830. Il publiera un article dans la Revue des deux mondes, le 15 mars 1833, en vantant aux artistes et littéraires : «toute la beauté de l'architecture et de la sculpture du XV siècle ». Mais, devant l'état de délabrement des galeries, il adressa un courrier au ministre de l'Intérieur le 16 janvier 1838 : «... beaucoup d'artistes et de voyageurs l'ont visité depuis, mais sa destination déplorable n'a point changé. C'est encore une étable à pourceaux, tous les jours il se dégrade de plus en plus et en ce moment les propriétaires ont l'intention de le vendre par parcelles. On pense à y établir un entrepôt de cuirs et un marché pendant les jours de foire. Je puis affirmer que, dans le cours de mes nombreux voyages dans divers pays de l'Europe, je n'ai jamais rencontré de monuments plus dignes de la protection d'un gouvernement ami des arts que le cloître de Cadouin » des monuments historiques avec Prosper Mérimée.

En avril 1839, le préfet Auguste Romieu, par l'entremise du sous-préfet de Bergerac et du conseil de fabrique de Cadouin, régla après bien des vicissitudes la négociation du cloître avec le concours du ministère de l'Intérieur<sup>6</sup>.

Les premiers crédits affectés en 1839 au cloître furent destinés à l'achat de celuici par le conseil général. Une partie des bâtiments conventuels sera acquis par la commune avec les fonds de l'Etat. Le département vota la somme de 4 000 F pour le cloître et le ministère de l'Intérieur alloua le même montant pour plusieurs bâtiments monastiques<sup>7</sup>. Le propriétaire conservait l'aile ouest du monastère<sup>8</sup>.

Cette même année, une nouvelle subvention de 500 F de l'Etat permit d'engager la première tranche de travaux. Mais, en l'absence de devis et de plans d'exécution, ce crédit sera reporté sur l'exercice budgétaire suivant. En 1839, le ministère de l'Intérieur nomme l'abbé François-Georges Audierne, inspecteur des Monuments historiques de la Dordogne. Sa mission débutera avec deux dossiers urgents : dont le premier sera le cloître de Cadouin puis la cathédrale Saint-Front. Audierne inscrira le cloître sur la première liste de protection des monuments du département en 1840°. Quelques mois après, l'abbé réclamera un adjoint, l'architecte de Périgueux Louis Catoire, pour l'exécution des relevés graphiques et la rédaction de devis qui étaient demandés par la commission des Monuments historiques. Ces documents permettaient à la commission, présidée par Prosper Mérimée, de juger les priorités budgétaires.

Dans sa lettre du 7 février 1840 envoyée au ministère, le préfet Romieu revient sur l'état alarmant du cloître de Cadouin. Il joint à sa demande de subvention, une notice historique sur l'abbaye par François-Georges Audierne et un plan avec devis des travaux par l'architecte Louis Catoire, mandaté par l'Etat. Le montant des travaux estimé par Catoire s'élevait à 3 500 F! Le préfet réserva une somme de 300 F sur les fonds départementaux, auxquels s'ajoutaient les 500 F non consommés de l'année précédente.

Puis il demanda à la commission un complément budgétaire de 2 200 F. Cette dernière somme fut refusée en raison de la part importante demandée à l'Etat face à la programmation de crédits à répartir sur l'ensemble des monuments français. Par ailleurs, le ministère avait attribué, en un an, 4 500 F à Cadouin, cette jeune commission nouvellement créée disposait à ses débuts d'un budget très limité et des demandes de subventions trop nombreuses. Le 14 juillet, la commission demanda au préfet l'utilisation urgente des 500 F reportés en 1840, sous peine d'être désengagés en fin d'année.

La réponse ne tarda pas : Romieu, dans sa lettre du 12 août au ministre, fit parvenir l'état des travaux exécutés par l'entreprise Maze sous le contrôle de Catoire pour un montant de 499,27 F<sup>10</sup>. Ces travaux ont respecté les termes du contrat de vente indiquant que le département devait prévoir la séparation de propriété entre le cloître et l'habitation des vendeurs. Le descriptif des travaux précisait la fourniture et pose de deux menuiseries pour «Travaux de séparation et ouverture de nouvelles portes dans l'église avec clôture à claire-voie pour la porte communiquant avec l'église et pleine pour la porte du passage réservé par le département». Les deux réouvertures de portes seront confectionnées en chêne massif, celle de l'église côté nord avec des barreaux tournés pour la claire-voie supérieure (158 F) et une porte pleine pour le passage de service réservé au département dans l'angle N.O. du cloître (127 F). La réouverture de l'ancienne porte de l'église et l'évacuation des déblais seront estimées à trois journées de maind'œuvre pour un ouvrier (6 F). Le décompte des travaux indiquait aussi l'obstruction de quatre portes du cloître avec la fourniture de 9,770 m³ de maçonnerie en moyen appareil avec des moellons et mortier de chaux et sable, coût 107 F. Le maître d'œuvre Catoire employa les 75 F restants du crédit pour construire au centre du cloître un puisard. Les déblais de la fouille du puits estimés à 17 m³ seront évacués dans les jardins des environs. Les 12 m du puits seront construits alternativement avec des moellons posés sur lit à sec puis avec du mortier, pour une épaisseur des pierres de 66 cm. Une dalle en pierre recouvrait ce puits à même le sol; un terrassier passera cinq journées à niveler les terres du préau11.

Après ces menus travaux qui n'ont même pas assuré la mise hors d'eau du cloître, ce dernier attendra durant quatorze ans le projet de restauration de ses couvertures.

Entre-temps, M. Monzie, maire de Cadouin, et le sous-préfet de Bergerac produiront en 1844 un devis de restauration du clocher de l'abbaye par l'architecte Bouillon de Périgueux, pour 585 F. A. Bouillon, le constructeur de la future préfecture de la Dordogne, avait quantifié très justement le coût de ce clocher. Les tempêtes ayant décalé les charpentes, l'architecte souhaitait remettre à l'aplomb celles-ci; son devis très détaillé envisageait la conservation maximale des vieilles charpentes en chêne, avec moisage de certaines pièces défectueuses et renforcement de deux fermes. La couverture de 360 m² était prévue en tuiles plates remaniées et neuves¹². Avec ce même montant, le cloître aurait pu être sauvé des intempéries. Il est regrettable de constater le mauvais usage des crédits sur l'opération Catoire.

Le préfet Romieu avait mené un rude combat pour la conservation du cloître. Ses successeurs de 1843 à 1851, Léger Combret de Marcillac et Louis de Renouard de Sainte-Croix, poursuivront la lutte. La délibération du conseil général, en date du 6 septembre 1849, a demandé une allocation de 800 F pour les réparations urgentes du cloître. Certains conseillers contestèrent le vœu du maire de Cadouin M. Laval-Dubousquet, mais, devant l'insistance de celui-ci et aidé également d'Alexis de Gourgues, le préfet valida le vote favorable. En joignant la copie de cette délibération au ministre, le préfet

demandait une aide de l'Etat en ajoutant : «Je m'acquitte donc, Monsieur le Ministre, de la mission que m'a confiée le conseil général, en vous priant très instamment de vouloir bien charger M. Abadie de visiter le cloître de Cadouin et de vous rendre compte des travaux qu'il y aurait à faire pour préserver ce précieux monument de la destruction dont il paraîtrait menacé.»

Deux mois après, le préfet recevra une réponse favorable du ministre s'appuyant sur la décision suivante de Prosper Mérimée dans son rapport à la commission des Monuments historiques du 26 octobre : «Messieurs, le conseil général de la Dordogne a voté une somme de 800 F pour la restauration de ce monument qui, bien qu'il ne soit pas d'un goût très pur, est cependant remarquable par son ensemble et par l'élégance de ses détails. Aucun devis n'accompagne la demande du conseil général. Je crois qu'on peut promettre de contribuer à la restauration pour une somme au moins égale. Veuillez charger M. Abadie de faire le devis, réserver au moins 2 000 F sur l'exercice de 1850 pour les travaux de réparations. Il n'y a rien à espérer de la commune de Cadouin qui est très pauvre » 13.

La commune certes n'était pas riche, mais ses maires successifs harcelèrent la préfecture. Une semaine après cette réponse du ministre, le maire adresse au préfet une demande de secours d'urgence devant les fuites d'eau fréquentes qui inondent les galeries. Le préfet transmettra cette lettre au ministre en redemandant la venue de Paul Abadie<sup>14</sup>. Il en fera de même le 7 mai 1850, en priant le ministre d'intervenir devant l'extrême urgence des travaux. A chaque demande du préfet, le ministre envoyait à Abadie une lettre de relance. Ce maître d'œuvre, nommé cette année-là architecte diocésain des évêchés de Cahors, Angoulême et Périgueux, avait un carnet de commande chargé. Il était surtout préoccupé par les immenses chantiers des cathédrales d'Angoulême et de Périgueux. Le rapport sur Cadouin parviendra un an après la commande de Mérimée! Travaillant à Brantôme et Sarlat, Abadie se rend à Cadouin au cours de l'été et adresse son rapport de quatre pages au ministre le 7 septembre 1850. Ce rapport ne comprend pas de devis détaillé; le descriptif est quelque peu bâclé.

La commission demandera à Henri Rapine, architecte en chef des Monuments historiques, un projet de restauration urgente à engager sur la galerie ouest en 1886 et 1892. L'ensemble des réseaux de cette galerie étaient détruits : c'est une reconstruction des remplages, colonnettes et murs bahuts. Puis, cet architecte mettra hors d'eau l'ensemble de l'abbaye et le cloître suite aux inondations de 1895.

L'architecte des Monuments historiques Yves-Marie Froidevaux interviendra sur la porte Renaissance de la galerie ouest en 1941 : c'est une opération délicate de reprise des ornements sculptés et en partie une création de l'architecte. Peu après, en 1945, Froidevaux revient à Cadouin et procède au simple remaniage et nettoyage complet de l'ensemble des couvertures. Son intervention au cloître s'achèvera avec la restauration d'une partie des sols des galeries en galets roulés. La technique et les mêmes matériaux seront repris peu après aux cloîtres de Brantôme et de Saint-Front de Périgueux.

En octobre 1964, l'architecte des Bâtiments de France, Maurice Pinard, dirige les derniers grands travaux du cloître. Les quatre versants des galeries seront restaurés en tuiles creuses neuves et de récupération. Les noues N.O. et N.E. recevront un habillage en plomb. L'entreprise Dagand-Bornet de Périgueux enlèvera le marché avec 861 000 F<sup>15</sup>. Les noues S.E. et S.O. seront restaurées, elles aussi, en plomb, en septembre 1968<sup>16</sup>.

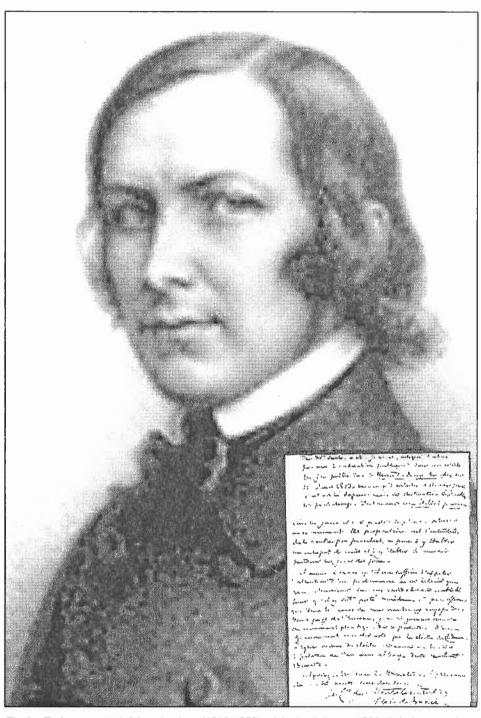
En 1988, le conseil général, maître d'ouvrage, confie à l'architecte en chef des Monuments historiques, Bernard Fonquernie, la reprise des murs bahuts périphériques. Ce travail de maçonnerie consista en un bouchement des parements altérés à l'aide de moellons récupérés sur place.

En définitive, le cloître de Cadouin appartient au département depuis plus d'un siècle et demi. Durant tout ce temps, d'importants travaux de sauvetage et de restauration ont été effectués à de multiples reprises.

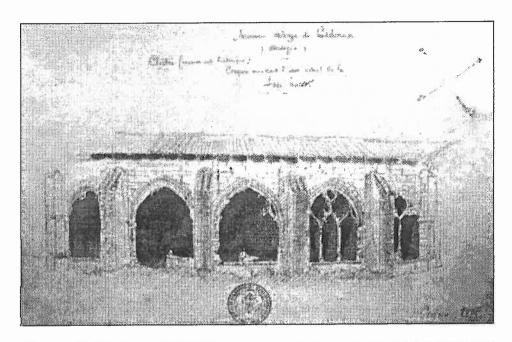
Thierry BARITAUD

#### Notes

- <sup>1</sup>B. et G. Delluc, Jean Secret, Jacques Lagrange, Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord, PLB, Le Bugue, 1990.
- <sup>2</sup> Marie-Anaïs Beauregard, Le Guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin, Cassard, Périgueux, 1878, p. 301.
- 3 Ibid., p. 306.
- <sup>4</sup> Archives départementales de la Dordogne, série 12 O Cadouin.
- <sup>5</sup> Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- <sup>6</sup> A. Romieu demeura préfet de la Dordogne de 1833 à 1843.
- <sup>7</sup> Pour convertir approximativement le franc-or du XIX siècle en euros actuels, on peut multiplier par trois à quatre.
- <sup>8</sup> Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- <sup>9</sup> L'église ne sera classée qu'en 1898 et la porte Saint-Louis inscrite en 1927. Une partie des bâtiments conventuels sera classée en 1976 et une autre inscrite en 1984 (base Mérimée). L'ancienne ferme (actuellement restaurant et cuisine de l'Auberge de Jeunesse), promise à la destruction par la propriétaire, sera sauvée par l'architecte Beauchamps, des Bâtiments de France, à la suite d'une visite, le 13 juin 1982, de la Société historique et archéologique du Périgord.
- <sup>10</sup> Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- <sup>11</sup> Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- 12 Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- <sup>13</sup> Archives du ministère de la Culture, Médiathèque du patrimoine, Paris.
- <sup>14</sup> Architecte du diocèse de Périgueux depuis 1848.
- 15 Cette somme équivaut à environ un million de nos euros.
- 16 En 1977, l'entreprise Dagand a procédé à la réouverture des baies faisant communiquer la salle capitulaire et le cloître. Elles servaient auparavant de placards au curé doyen de Cadouin. Le contremaître Legrand a sculpté les fûts des colonnes romanes manquantes. M. Fernandez, tailleur de pierre en carrière depuis l'âge de dix ans, puis sculpteur de l'entreprise depuis une vingtaine d'années, a reproduit à l'identique les chapiteaux manquants (information de B. et G. Delluc).



Charles Forbes, comte de Montalembert (1810-1870), visita le cloître en 1833. Il écrit son enthousiasme au ministre de l'intérieur, le 16 janvier 1838. Il s'indigne : le cloître a été tranformé en étable à pourceaux. Le futur auteur des *Moines d'Occident* a alors vingt-huit ans. Il est pair de France.





En haut : L'état de la galerie ouest du cloître en 1875. Cette galerie sera très restaurée (document ministère de la Culture).

En bas: Les tailleurs de pierre au travail, dans l'angle sud-ouest du cloître, au début du XX\* siècle (collection Colonel G. - B. Delluc).

#### LES PEINTURES MURALES DE CADOUIN, "SACRISTIE" DE L'ÉGLISE ABBATIALE

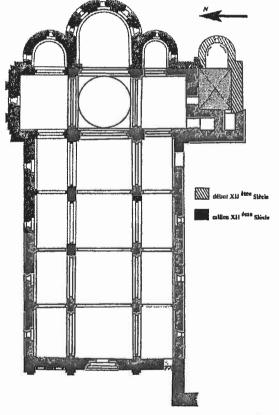
(texte tiré de l'ouvrage «Des Hystoires et des couleurs, peintures murales médiévales en Aquitaine», Michelle Gaborit, éd. Confluences, Bordeaux, 2002)

L'abbaye de Cadouin, un des monuments les plus célèbres du Périgord, mais aussi l'un des plus complexes, a fait l'objet de nombreux travaux portant sur ses origines, son histoire, sa construction et sa relique du Saint Suaire¹. Il n'entre pas dans notre propos d'étudier ni les peintures murales de l'église, qui appartiennent à la fin du XV° siècle², ni la célèbre Annonciation peinte du cloître, de peu antérieure. Un ensemble de peintures mal connues, qui n'ont pas été restaurées, prend place au sud du croisillon méridional du transept, dans ce que l'on nomme aujourd'hui la «sacristie», et dans la chapelle haute qui la surmonte. Cette décoration peinte fait l'objet de notre étude.

#### LE CADRE ARCHITECTURAL

Au sud du croisillon de transept méridional s'ouvre une chapelle romane qui se termine à l'est par une abside en hémicycle. Ses caractères architecturaux, bien visibles de l'extérieur, sont ceux du tout début du XII<sup>e</sup> siècle, et elle était sans doute édifiée avant que l'abbaye ne soit rattachée à l'ordre de Cîteaux vers 1119<sup>3</sup>, date probable du début de la construction de l'église actuelle, dédiée en 1154.

Cette chapelle, dont il est difficile de déterminer le rôle exact à ce moment<sup>4</sup>, était dotée d'une courte nef rectangulaire dont nous connaissons l'élévation<sup>5</sup>, car la baie romane qui s'ouvre dans le mur sud du croisillon de transept prenait le jour au-dessus du toit<sup>6</sup> du petit édifice. Elle n'était donc probablement pas voûtée, en dehors de son abside, qui est couverte par un cul de four.



Cadouin, «Sacristie» de l'église abbatiale (tracé *Périgord roman*, Zodiaque). Situation des peintures.

Cette chapelle fut aménagée à l'époque gothique<sup>7</sup> en créant dans sa courte nef rectangulaire deux salles superposées voûtées d'ogives. Au rez-de-chaussée, la voûte, très robuste, assez basse<sup>8</sup>, comprend quatre voûtains et quatre nervures dont les tores en amande reposent sur une section plus large. Des formerets en amande, très brisés, reçoivent les voûtains. Les nervures se croisent sur une clé sculptée. On y reconnaît le Christ sous la forme de l'Agneau, nimbé, maintenant d'une de ses pattes relevées l'étendard vexillaire<sup>9</sup>. Ce thème apparaît très fréquemment en Aquitaine sur les clés de voûtes du XIII<sup>e</sup> siècle dans les travées de chœur, où il était vraisemblablement en relation avec l'autel, situé non loin de là <sup>10</sup>.

Au premier étage, la voûte<sup>11</sup>, qui retombe jusqu'au sol, est conçue selon le même principe. Elle est très bombée et les huit nervures se réunissent dans une clé octogonale élaborée, bordée par un galon où alternent en relief un cercle et deux barrettes. Au centre est sculpté un soleil rayonnant.

On peut proposer pour la construction de ces voûtes, très homogènes, une date qui se situe vers le milieu ou dans le troisième quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

D'autre part, on peut mettre en relation<sup>12</sup> leur édification avec la présence de la célèbre relique du Saint Suaire que l'abbaye de Cadouin possède, de façon attestée par les textes, depuis au minimum 1214<sup>13</sup>. En effet, on a affaire à Cadouin à une chapelle à deux niveaux qui, de ce fait<sup>14</sup>, est d'une disposition analogue à la Sainte Chapelle parisienne, destinée à abriter une relique christologique insigne, la couronne d'épines. Ainsi peut-on de prime abord supposer que, à Cadouin, cette construction à deux étages est bien liée à la présence dans l'abbaye d'une autre relique christologique importante, le Saint Suaire.

La chapelle haute de Cadouin a d'ailleurs été transformée une nouvelle fois au XVI<sup>e</sup> siècle, époque pendant laquelle on perce vers l'est une baie protégée par des grilles, dont le linteau est garni d'un arc en accolade. L'entrée de la chapelle haute se faisait alors par une porte percée dans son mur occidental<sup>15</sup>. On ouvrit alors dans son mur nord une porte au cintre surbaissé qui menait à un balcon, en encorbellement dans le mur méridional du transept sud, dispositions qui permettaient d'exposer sans risques la relique au moment des fêtes religieuses <sup>16</sup>. Quant à la chapelle basse, elle était sans doute dès l'origine destinée à recevoir un autel <sup>17</sup>. Le rôle de sacristie qui lui est aujourd'hui dévolu est récent.

#### LES PEINTURES MURALES

La couleur couvre les voûtes du rez-de-chaussée et celles du premier étage, ainsi que les murs nord, sud et est de ce dernier. On peut remarquer qu'au rez-de-chaussée, les murs sont couverts par un badigeon de chaux récent, et qu'au premier étage, les parois sont largement mutilées par divers percements du XVIe siècle, qui ont fait partiellement disparaître les peintures.

Quoiqu'usée, l'œuvre est demeurée intacte, particulièrement au premier étage, même si quelques repeints couvrent le bas des voûtains au rez-de-chaussée. Ces repeints, qui sont eux-mêmes altérés, appartiennent pour certains à la période contemporaine<sup>19</sup>. Ils ont respecté dans leur ensemble les dispositions d'origine.

Au premier étage, on peut remarquer sur le mur occidental, des traces de couleur qui s'engagent sous les voûtes et forment donc un décor antérieur au voûtement.

#### STRATIGRAPHIE RELATIVE DES DIFFÉRENTS DÉCORS

Cette analyse a été établie grâce aux observations de Françoise et Christian Morin, restaurateurs des Monuments Historiques<sup>20</sup>.

#### Le mur occidental du premier étage

Deux décors successifs sont aujourd'hui partiellement visibles sur le mur ouest du premier étage, au-dessus de la porte d'entrée actuelle, dont le percement a en partie détruit les peintures. On remarque en effet la présence de deux couches picturales, qui passent l'une et l'autre sous la voûte et lui sont donc antérieures.

L'œuvre la plus ancienne comporte des cercles jaunes sur un fond clair. On peut observer une esquisse de mise en place constituée par un trait fin ocre rouge sur un fond gris-bleu très clair, comprenant des lignes horizontales et des lignes verticales plus ou moins rapprochées, composant des carrés de deux dimensions, chacun enfermant un cercle. La peinture définitive est formée de cercles de deux tons de jaune, reliés entre eux par des cercles plus petits, créant ainsi une sorte de tresse. A l'intérieur des plus grands alternent une fleur rouge à cinq pétales, dont le cœur est laissé en réserve, et une étoile à huit branches, constituée par quatre traits rouges qui se croisent en leur milieu.

Ce décor a été recouvert postérieurement par un badigeon blanc, sur lequel se détache un faux-appareil à double trait rouge.

#### Le mur nord du premier étage

Les peintures comportent plusieurs couches picturales.

La plus ancienne est antérieure au voûtement, car la bande d'encadrement de la scène historiée comprise dans ces peintures se prolonge sous le formeret de la voûte, à l'est du mur.

On retrouve sur le pourtour un faux-appareil à double trait rouge, identique par son dessin à celui du mur occidental. Cette couche picturale, qui est bien visible dans la partie orientale du mur, est posée sur un mortier assez fin de couleur grise<sup>21</sup>, recouvert par un badigeon blanc. Le même mortier <sup>22</sup> sert également de support à la scène historiée, qui est une Crucifixion. On peut apercevoir sous la peinture des traits rouges, fins, horizontaux et verticaux, qui constituent vraisemblablement un simple quadrillage de repérage pour la Crucifixion, dont nous analyserons plus loin l'iconographie. Cette œuvre est réalisée avec une palette de couleurs comprenant du blanc, du noir, de l'ocre rouge, de l'ocre jaune et du vert. Une esquisse préparatoire tracée à l'ocre rouge est visible par endroits.

On peut noter que la Crucifixion est décalée vers l'est par rapport à l'axe médian du mur, et on peut constater, sur le reste de la paroi encadrée par les formerets, la présence du faux-appareil rouge à double trait : la Crucifixion était la seule scène historiée peinte à ce moment sur ce mur, qui n'était pas encore voûté. La présence de ces peintures montre à l'évidence qu'à ce moment, la chapelle avait déjà deux niveaux.

Par-dessus la Crucifixion, viennent se placer deux autres couches picturales. Vers l'ouest, on distingue des bandes jaunes placées obliquement, délimitant des losanges blancs occupés par des croix, formées par des faisceaux de traits s'épanouissant aux extrémités de la croix. Ces éléments décoratifs viennent se placer sur le formeret et sont donc postérieurs au voûtement; nous nous contenterons de les mentionner, car ils appartiennent vraisemblablement à la fin du Moyen Age.

Par-dessus ce décor, un mortier grossier<sup>23</sup> qui ne subsiste que contre le formeret, où il est recouvert d'une bande rouge, a reçu un décor peint plus récent encore, qui a presque complètement disparu.

#### Le décor peint des voûtes : conception d'ensemble

Il est établi d'une manière analogue au rez-de-chaussée et au premier étage. Car au niveau inférieur, des bandes peintes viennent occuper la position des liernes qui existent au premier étage. Ainsi, dans les deux cas, les voûtes sont divisées en huit compartiments formés par des triangles incurvés peints. Au rez-de-chaussée, ces derniers ne portent pas de décor figuré, mais sont revêtus de plages colorés limitées par une bande blanche, tandis que les nervures reçoivent des claveaux alternativement jaunes et noirs. Au premier étage, inversement, les nervures ne sont pas revêtues d'un décor particulier, tandis que les huit voûtains en sont pourvus.

Au rez-de-chaussée, apparaît sur les murs et, d'une façon très fragmentaire, dans l'abside<sup>24</sup>, une couche picturale postérieure au voûtement, comportant un faux-appareil dont les doubles traits noirs enferment une ligne jaune.

Ainsi la stratigraphie des peintures permet de distinguer deux couches picturales antérieures au voûtement, attestées sur le mur ouest du premier étage. Par extension, on considérera que, à cet étage, le faux-appareil à doubles traits rouges du mur nord qui est contemporain de la Crucifixion, ainsi que celui du mur sud, l'un et l'autre absolument similaires à celui du mur occidental, ont été peints en même temps. L'étude de l'iconographie et du style de cette Crucifixion permettra de confirmer les informations données par la stratigraphie, et de situer l'exécution de ces peintures avant la réalisation du voûtement.

On n'examinera pas les couches picturales postérieures à la Crucifixion, car elles sont très lacunaires et, d'autre part, échappent au cadre chronologique de cette étude.

#### ICONOGRAPHIE ET STYLE DES DIFFÉRENTS DÉCORS

#### Le décor le plus ancien : la tresse au premier étage du mur occidental

Les fleurs rouges et les étoiles à huit branches sont très fréquemment utilisées dans les décors gothiques. Ce qui fait la spécificité du décor de Cadouin est leur disposition dans ces cercles reliés par une tresse, qui évoque des tissus orientaux, particulièrement ceux d'origine byzantine 25. On peut citer l'exemple voisin de Saint-Avit-Sénieur, où le tissu est une étoffe suspendue à la manière d'une draperie, ce qui ne paraît pas être le cas ici. D'autre part, à Saint-Avit, les médaillons sont garnis par des lions affrontés qui appartiennent tout à fait au registre décoratif des tissus orientaux, alors qu'à Cadouin seule la disposition générale leur a été empruntée. Ce décor géométrique, souplement réalisé sur une trame rigoureuse héritée de l'art roman peut parfaitement être placé au début du XIIIe siècle, avant la construction des voûtes.

#### La Crucifixion du mur nord du premier étage

Sur un fond clair, la croix se détache en jaune. Comme dans les œuvres émaillées romanes, le bois de la croix s'élargit légèrement à son extrémité supérieure, la seule visible. Le corps du Christ a une position très statique, presque verticale. Le périzonium,

étroit au niveau des hanches, s'élargit sur les genoux en plis rectilignes. Au-dessus des montants horizontaux, le soleil et la lune sont sous leur forme astrale. Saint Jean, à gauche du Christ, tient le livre et porte la main à sa joue droite dans le geste habituel exprimant la douleur. On n'aperçoit de la Vierge que la robe rouge et le bas du manteau, vert. Les physionomies de Jean et du Christ sont réduites à l'esquisse préparatoire, ocre jaune. Enfin on peut noter que le fond est occupé par un semis d'étoiles à huit branches, très traditionnelles <sup>26</sup>. Le dessin de cette Crucifixion, très statique, fait donc encore de larges emprunts à la tradition romane, et rien ne s'oppose à placer sa création au début du XIIIe siècle.

#### Le décor des voûtes

Au rez-de-chaussée, quatre bandes peintes en position de liernes sont limitées par deux lignes jaunes et rouges soulignées par un rang de pastilles blanches. A l'intérieur, de courtes branches sont disposées autour de feuilles grasses selon des schémas variés, mais très proches. Les nervures des ogives sont couvertes d'un faux-appareil alternativement jaune et noir, ou gris-noir, qui a été revêtu de points et de traits, rouges sur le fond jaune et blancs sur le fond noir, pour imiter le marbre. On retrouve ces couleurs et ce décor sur des nervures de la voûte de Saint-Avit-Sénieur. Sur un badigeon jaune sous-jacent, qui est visible à de nombreux endroits par suite de l'usure, quatre couleurs ont recouvert les voûtains. Il s'agit vraisemblablement d'un bleu, d'un bleu-vert et de deux rouges<sup>27</sup>. Ces tons sont opposés deux à deux dans les voûtains qui se font face.

Au premier étage, les couleurs des voûtains, également réunies deux à deux. sont identiques à celles du rez-de-chaussée. Mais de surcroît, s'y ajoutent des motifs dont la taille est progressivement décroissante de bas en haut, ce qui suppose de la part du peintre une mise en place très minutieuse. Sur le fond bleu-vert<sup>28</sup>, des losanges noirs assez bien conservés enferment, selon un dessin habituel dans le vitrail, des quadrilobes blancs<sup>29</sup>. Deux autres compartiments ont été entièrement 30 peints en rouge foncé, avec des étoiles blanches et des besants, ces derniers contenaient probablement des fleurettes à cinq pétales que l'on aperçoit par place. Deux autres voûtains portent des fleurs de lvs blanches inscrites dans des losanges à fond bleu<sup>31</sup>, bordés de noir. Sur les deux derniers compartiments opposés enfin, des castilles blanches sont à l'intérieur de rectangles rouge vif, limités par un trait noir. Les fonds sont d'une couleur rouge sombre, mélangée de noir. Ces deux éléments héraldiques font directement référence aux armes de France et de Castille, c'est-à-dire à Louis IX et à sa mère Blanche de Castille, ainsi qu'on peut le voir, entre autres, sur certains vitraux de la Sainte Chapelle de Paris. Aussi peut-on présumer que le décor peint des voûtes de la chapelle du Saint-Suaire de Cadouin a été réalisé sous le patronage du roi, probablement du vivant de Blanche de Castille, morte en 1252, ce qui, par la même occasion, donne également une date terminale pour l'érection des voûtes de la chapelle.

En conclusion, la chapelle conserve la trace de plusieurs décors successifs. Parmi les premiers, le thème historié, pourrait être, par son sujet, la mort du Christ, mis en relation avec le saint Suaire<sup>32</sup>. Le second, décoratif et héraldique, est peut-être la marque d'une intervention royale dans les peintures et probablement dans les aménagements architecturaux de la chapelle-reliquaire à deux niveaux de Cadouin.

#### Notes

- 1 Voir J. Gardelles, «L'abbaye de Cadouin» dans Congrès Archéologique de France, Périgord noir, Paris, 1982, p. 146-178 et, parmi les nombreux articles publiés sur le sujet par le B.S.H.A.P., B. et G. Delluc, «L'archéologie cistercienne à Cadouin», dans B.S.H.A.P., t. 125, 1998, p. 383-418, qui donnent l'abondante bibliographie consacrée à l'abbaye. A propos du Saint Suaire, on peut consulter B. et G. Delluc, «Le suaire de Cadouin, une toile brodée» dans B.S.H.A.P., t. 110, 1983, p. 162-179. Les prieurés cadurciens sont étudiés par ces mêmes auteurs dans un article récent : "Cadouin et ses abbayes-filles (archéologie cistercienne)", dans B.S.H.A.P., tome 127, 2000, p. 227-261.
- 2 Ces peintures, très mutilées, sont localisées dans le collatéral nord, où elles sont encore sous badigeons. On peut les rapprocher de celles d'Allemans du Dropt en Agenais. Des relevés de ces peintures ont été publiés par B. et G. Delluc, dans Cadouin, l'aventure cistercienne en Périgord, Le Bugue, 1990. On peut également signaler l'existence de plusieurs litres funéraires, dont l'une, dans l'absidiole nord, est datée de 1601, et les peintures du cul de four de l'abside principale, refaites dans la seconde moitié du XIXe siècle.
- 3 Selon le Cartulaire de Cadouin publié par Jean Maubourguet, chap. 115, p. 75.
- 4 On ne sait plus aujourd'hui s'il s'agissait d'un élément d'un premier projet d'église, ou d'une chapelle isolée.
- 5 Environ neuf mètres.
- 6 On peut remarquer à l'extérieur, sur le mur sud du transept, les traces des rampants du toit de la chapelle, sous la forme de pierres inclinées prises dans le mur, et donc bâties en même temps que ce dernier. Le même système a été utilisé au moment de la construction de la grande église romane pour les toits des absidioles et de l'abside, et il avait déjà été employé pour l'abside de la chapelle. On remarque que la couverture de la courte nef se place dans le sens de sa largeur. Plus haut, une rainure creusée dans le mur du transept est la trace d'une charpente plus élevée, qui a été établie là après la construction des voûtes.
- 7 On peut supposer, en raison de la présence de peintures antérieures au voûtement dans la salle haute, comme nous le verrons plus loin, que la chapelle était déjà à deux niveaux, séparés par un simple plancher en bois.
- 8 Environ trois mètres cinquante.
- 9 Il a une forme particulière, rectangulaire et terminée par trois redents. A Saint-Avit-Sénieur, la clé de la troisième travée porte l'Agneau et la croix pattée, qui est dépourvue d'étendard.
- 10 Par exemple à La Sauve-Majeure en Gironde, église paroissiale Saint-Pierre, premier quart du XIIIe siècle
- 11 Plus haute que celle de la chapelle basse, puisque sa clé est à quatre mètres trente-cinq du sol.
- 12 Comme le faisait déjà l'abbé Audierne en 1840. Voir F. Audierne, Notice sur l'abbaye de Cadouin, Périgueux, 1840.
- 13 Voir à ce sujet J. Gardelles, op. cit. p. 148 et n. 7.
- 14 Bien que sa réalisation soit très éloignée du gothique rayonnant de la Sainte Chapelle, et qu'il y ait à Cadouin la récupération d'un bâti existant de dimensions modestes ainsi que l'utilisation de formules architecturales régionales. On peut aussi noter qu'à Cadouin une porte percée dans le mur sud, plusieurs fois remaniée, permettait au clergé d'accéder directement au premier étage de la chapelle depuis le même niveau dans les bâtiments conventuels.
- 15 Comme en témoigne l'arc en accolade qui orne son linteau à l'extérieur.
- 16 B. et G. Delluc, «L'archéologie cistercienne à Cadouin», op. cit. p. 405.
- 17 Un autel mutilé s'y trouve aujourd'hui. Il est coupé en hauteur, mais conserve une série d'arcs trilobés. M. Aubert, dans le Congrès Archéologique de 1927, y voyait une table où on lavait les morts. Toutefois, il n'est pas du tout certain que la table en question, qui a deux côtés sans ornements, ait été prévue pour cet emplacement. Son décor suggérerait plutôt qu'elle a été faite pour être adossée à l'angle de deux murs. Or, dans la chapelle, des portes occupent ces emplacements. Ce mobilier pourrait alors probablement provenir de l'église.
- 18 En particulier la baie orientale, mais aussi la porte percée dans le mur nord, comme nous l'avons vu plus haut.
- 19 Il est probable que la présence d'un bleu outremer sur un voûtain du rez-de-chaussée soit dû à un repeint du XIX siècle.
- 20 Que je remercie particulièrement pour leur amicale collaboration sur le terrain à plusieurs reprises.
- 21 Dont la couleur est due à la présence de sable gris, mélangé à de la chaux.
- 22 En effet, le faux-appareil à double trait rouge s'interrompt au niveau de l'encadrement jaune et rouge de la Crucifixion, sauf dans le bas, où une assise vient chevaucher la peinture, sans doute en raison d'un mauvais calcul de l'emplacement consacré à la scène historiée. Il s'agit cependant bien de la même couche picturale.
- 23 Dont un des éléments est un sable jaune foncé, ce qui lui donne une couleur ocre.
- 24 Ce qui montre que l'abside était peinte, au moins au rez-de-chaussée. Aujourd'hui son parement intérieur est à nu. Toutefois cet élément du décor peint, qui n'est pas vraiment datable, car il est peu visible, semble être postérieur au voûtement de le nef
- 25 Voir, entre autres, ouvr. coll. I Bizantini in Italia, Milan, 1986, p. 392-398. Les mosaïques de pavement empruntent également de tels motifs, par exemple celles de Saint-Marc de Venise.
- 26 Comme par exemple à Sainte-Marie des Anglais en Calvados.
- 27 L'un d'entre eux peut-être mélangé de noir. Une sous-couche noire, ou plus vraisemblablement le noircissement de la colle destinée à réunir les pigments, donne à ce qui reste de cette couche picturale un aspect marbré.
- 28 Sur un enduit coloré par un sable ocre jaune, ont été passés un premier puis un second badigeon blanc, puis le contour des losanges, qui nécessitait une mise en place précise car leur taille décroît vers le haut, a été esquissé à l'ocre jaune. Ensuite, la couche picturale de surface, bleu-vert, a été mise en place.
- 29 Dans la peinture définitive, les losanges sont cernés de noir. A l'intérieur de ces derniers, un fond noir permet de laisser les quadrilobes blancs en réserve, mais, dans certains cas, ils font l'objet d'une couche picturale supplémentaire, de couleur
- 30 Sans qu'on retrouve dans ces deux caissons les bandes blanches qui délimitent le pourtour des autres compartiments.
- 31 Qui, comme les quadrilobes blancs examinés précédemment, sont vigoureusement soulignées de noir et sont laissées en réserve à l'aide de noir, ou font l'objet d'une reprise de badigeon blanc.
- 32 Ce qui indiquerait que la chapelle supérieure était destinée à recevoir la relique dès avant son voûtement.

#### LE REPEINT DE L'ABSIDE DE CADOUIN EN 1878

Le peintre Jacques-Émile Lafon (1817-1886), natif de Périgueux, passe parfois pour avoir été choisi pour restaurer – c'est-à-dire repeindre intégralement –, en 1878, la peinture du XV<sup>e</sup> siècle qui ornait la voûte de l'abside de Cadouin : la *Résurrection du Christ*. Une exposition lui a été consacrée à Cadouin en 2003.

En réalité, cette attribution ne peut être conservée. Pour deux raisons :

- 1 A cette époque, le peintre n'était plus en état de prendre en mains un tel chantier, comme le montre sa biographie, bien étudiée par Michel Soubeyran (Soubeyran, 1972 et 1980).
- 2 Dans une lettre que nous avons retrouvée, il exprimait même son opposition catégorique à une aussi totale réfection.

Quel est l'auteur de ce repeint? Un certain «M. Delavalle», d'origine italienne. Notre recherche nous a orientés vers deux peintres : Angel Della Valle et Eugenio Dellavalle. Lequel choisir ?

#### Une peinture «un peu effacée»

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la peinture qui orne la voûte de l'abside de Cadouin apparaît «malheureusement un peu détériorée» (Carles, 1875). Les siècles en sont la cause.

Cela n'a pas empêché Léo Drouyn de la copier minutieusement à deux reprises en juillet 1847 (Delluc, 2001), en relevant les traits du dessin, tous encore parfaitement bien visibles. Cela n'a pas empêché non plus, au milieu du siècle, Charles Forbes, comte de Montalembert, qui a des attaches en Dordogne, d'écrire son enthousiasme au jeune Victor Hugo: «A la voûte se trouve la peinture la plus remarquable du Moyen Age que j'ai rencontrée en France. Au premier regard que je jetai sur cette voûte, mes yeux, déshabitués depuis longtemps de jouissances pareilles, crurent retrouver leurs anciennes amours des écoles toscanes et ombriennes, antérieures à Raphaël [...]. Toute la composition est empreinte de cette suavité harmonieuse, de ce goût naïf et pur, de cette simplicité exquise, de cette transparence de couleur, enfin, de cette vie surnaturelle et divine bien adaptée aux sujets d'inspiration religieuse, et si universellement répandue sur toutes les œuvres de la divine dynastie qui a régné sur la peinture, depuis l'angélique moine de Fiesoli [Fra Angelico] jusqu'à Pinturicchio, dynastie que Raphaël a détrônée, mais qui n'en sera pas moins toujours celles des princes légitimes de l'art» (Montalembert, cité par Beauregard, 1878)¹.

En 1855, l'abbé Jean Sagette, intéressé par les vieilles pierres du Périgord<sup>2</sup>, apporte quelques précisions sur cet état de conservation. Il clame son admiration et évoque, avec un lyrisme très provincial, la possibilité de la conserver au prix d'une restauration : «Cette fresque [sic], conservée dans ses principaux traits, est de cette grave et splendide manière du XVe siècle, qui s'étale et fleurit dans les manuscrits en miniatures incomparables. On dirait un gigantesque vélin, un peu usé par le temps, appliqué sur les parois semi-circulaires de l'abside [...]. C'est une décoration, un peu effacée à la figure du Christ, aux ailes des anges, au corps des soldats, mais qui pourrait se restaurer et de nouveau revêtir l'autel d'un éclat qui, tombant d'en haut avec le demi-jour des vitraux rétablis, semblerait le reflet céleste du jour qui ne finira pas» (Sagette, 1855).

Un peu plus tard le père Alcide Carles décrit cette «fresque», lui aussi avec grâce : «Les couleurs sont encore vives et l'ensemble est très beau. Elle rappelle la manière

splendide du XV° siècle, qui s'étale et fleurit dans les manuscrits de ce temps<sup>3</sup>; enfin elle nous montre les vêtements et les armes en usage à cette époque [...]. Le tout est gracieusement enveloppé de rinceaux délicats qui couvrent les arceaux de devant et encadrent ce magnifique sujet» (Carles, 1875).

Dans ses papiers, l'incontournable chanoine Hippolyte Brugière note de sa fine écriture : «Un autre fresque [sic] fort ancienne a été conservée ; elle se trouve à la voûte du chœur et représente la Résurrection du Sauveur». Le mot «conservée» semble indiquer que la peinture est encore en assez bon état et le sujet parfaitement identifiable (Brugière, avant 1878).

#### Une peinture flambant neuf

Malgré cela, à la fin des années soixante-dix, il est décidé de repeindre totalement cette voûte. Ce souhait va dans l'esprit du temps. C'est la grande époque de Cadouin. Le pèlerinage a été restauré en 1866 sous M<sup>gr</sup> Nicolas-Joseph Dabert. Clergé et fidèles accourent lors des ostensions. La confrérie du Saint Suaire renaît en 1878. Les pères lazaristes assurent un service attentif de 1869 à 1884, sous la férule du père Campan. L'argent rentre. Dans un grand élan de foi, on peut engager de gros frais.

Des travaux sont effectués dans l'église, dont le tambour d'entrée et la pose de vitraux. Comme le note Patrice Bourgeix dans son très intéressant mémoire de maîtrise, «La Semaine religieuse du 7 septembre 1878 annonce aux lecteurs que grâce à la générosité des fidèles de nouveaux vitraux avaient été installés et que l'antique peinture à la voûte de l'abside avait été restaurée "dans son éclat primitif" [...]. C'est plus d'une dizaine de vitraux qui ont été installés au cours de l'année dans l'église. Quant aux travaux de peinture de la voûte absidale, ils représentent également des sommes conséquentes puisque M. Delavalle [sic] recevait, entre le 3 janvier et le 21 juillet 1879, 2700 F pour son travail dans l'église» (Bourgeix, s.d.)<sup>4</sup>. Ce dernier avait été terminé l'été précédent.

Le travail de ce «M. Delavalle» est un repeint complet, une copie assez servile du modèle, mais dans le goût académique du temps (fig. 1). On peut comparer l'aspect initial, fidèlement enregistré par le procédé de la chambre claire par Léo Drouyn le 26 juillet 1847 (fig. 2), avec la peinture photographiée au début du XX° siècle (Robert-Delagrange, 1912) et avec l'aspect actuel, un peu pâli. Les proportions des personnages et du décor ont été à peu près respectées. Mais de nombreux détails diffèrent. Parmi eux : le soldat situé à l'avant-plan à gauche a été retourné et regarde désormais vers la droite, vers le Christ ressuscité, ce qui est plus logique ; les casques des soldats ressemblent plus à des couvre-chef de théâtre qu'à des casques romains ; la vue de Jérusalem, sous la main droite du Christ a été simplifiée ; trois croix ont été dessinées sur la colline à la place d'un château ; les bandes à ornements du suaire sont bien visibles ; le ciel, constellé de points, d'étoiles et de fleurs de lys, a été remplacé par un ciel bleu avec quelques nuages ; les personnages ont pris une certaine corpulence, donnant même au Christ un aspect presque bedonnant et vieilli<sup>5</sup>.

Mais tout le monde est content : l'ostension du mardi 17 septembre 1878 revêt une solennité toute particulière. Au retour de la procession, par l'oculus de la façade «les rayons du soleil, comme un faisceau d'immenses flèches d'or vinrent empourprer les fresques de la demi-coupole de l'abside» (Beauregard, La Semaine religieuse, 1878, p. 773).

Tout le chœur de l'abside a été aussi mis en peinture. Sur les cartes postales du début du XX<sup>e</sup> siècle, la peinture de la Résurrection est verticalement barrée par les deux chaînes destinées à supporter le coffre de la relique, comme aujourd'hui, mais aussi par trois câbles de suspension de lustres.

De nos jours, les peintures du chœur ont été heureusement éliminées par grattage et la peinture de la voûte a nettement pâli. On observe quasi constamment à son niveau des taches d'eau et les deux soldats de gauche ont sérieusement souffert de cette humidité, de même que la partie inférieure et droite de la peinture (la pointe de l'aile gauche et la traîne de la robe de l'ange). Cette dégradation concerne tout particulièrement les éléments peints en bas et à gauche d'une fissure qui fend verticalement toute la voûte peinte. Il est possible que le mur-bahut du chevet, encerclant désormais la toiture de l'abside (abaissée depuis des travaux récents), favorise, malgré des gargouilles, une percolation de l'eau de pluie à travers la voûte. Une action conservatrice paraît s'imposer.

#### Un accueil mitigé

Ce repeint total fut assez mal reçu de quelques personnes. L'abbé Jean Sagette ne mâche pas ses mots dans la Semaine religieuse du 18 janvier 1879 :

«Cette fresque admirable encore, malgré ses lignes effacées et ses couleurs éteintes, qui couvrait la voûte de la chapelle du Saint-Suaire [...], admirée de Montalembert dans le voyage artistique de 1832, où il nous révélait nos trésors artistiques en flagellant le *Vandalisme dans l'art*, cette fresque qu'il proclamait la plus remarquable du Moyen Âge en France et digne du pinceau suavement naïf des préraphaéliques ombriens, cette fresque n'existe plus! Le pinceau brutal d'un copiste maladroit l'a remplacée par une grotesque contrefaçon, j'allais dire une caricature.

«Ah! qui nous donnera, dans chacun de nos diocèses, une commission composée d'archéologues, de savants et d'artistes pour empêcher les actes de vandalisme [...] et pour diriger dans les réparations la bonne volonté souvent inexpérimentée de nos curés et de nos conseils de fabrique (Sagette, 1879)».

Cette philippique retient l'attention d'un anonyme «lecteur de Cadouin». La Semaine religieuse du 8 février 1879 publie la lettre de ce lecteur, manifestement destinée à justifier le repeint et à faire taire les critiques. Pour lui, on n'a rien perdu au change, au contraire : ce qui demeurait de la décoration du XV° siècle ne valait pas grand chose. L'abside de Cadouin n'était pas ornée d'un vraie fresque, apposée à l'aide de couleurs délayées à l'eau sur un enduit de mortier encore frais, mais simplement d'une «vulgaire» peinture. La preuve ? Ce Cadunien en appelle au peintre Jacques-Émile Lafon. Il se retranche derrière ce qu'il croit – ou ce qu'il prétend – être les conclusions de l'expertise de cet artiste, alors très estimé. On verra plus loin qu'il se trompe (ou qu'il trompe son monde) :

«Les peintures anciennes qui ornaient la voûte de l'abside qui abrite la précieuse relique, étaient-elles des peintures à fresque ?

«Plusieurs auteurs l'ont affirmé en citant le jugement de leurs devanciers ; aucun ne l'a prouvé.

«Avant de toucher à cette peinture presque effacée, mais consacrée par les années, M. le curé de Cadouin a appelé M. Lafon, qui, comme peintre, est parmi les premiers de notre époque.

«M. Lafon est venu à Cadouin, il a vu de ses yeux et touché de ses mains ces prétendues fresques, et il a hautement déclaré à qui voulait l'entendre que ce travail si renommé n'était qu'une vulgaire peinture à la colle.

«En visitant l'Italie<sup>6</sup>, qui est par excellence la terre classique de l'art, il serait facile d'admirer d'autres travaux dus au pinceau de l'artiste qui vient de décorer l'église de Cadouin» (X., 1879)<sup>7</sup>.

Peu à peu, on oubliera cette réfection totale si contestée. Un peu plus tard, durant l'été de 1882, Louis Bessot de Lamothe (1812-1893), en promenade à Cadouin, minimise le repeint et se contente de noter que «la voûte entière de la chapelle [du Saint-Suaire] est décorée d'une fresque retouchée, qui excitait au plus haut degré l'enthousiasme du comte de Montalembert qui l'a dépeinte en des termes de feu dans une lettre adressée par lui à Victor Hugo [...] et le célèbre écrivain n'hésite pas à dire qu'elle rivaliserait avec les plus belles de celles qu'il a vues en Italie» (Lamothe de L., 1886).

En 1912, Robert-Delagrange (alias Védrenne) décrira même la nouvelle «fresque», en termes laudatifs, faisant mine d'ignorer qu'elle a été intégralement repeinte une trentaine d'années auparavant : «Tout rappelle les lumineuses compositions des artistes de la Péninsule [...]. Nous sentons l'approche des grands anatomistes de la Renaissance qui ont exalté la splendeur de la créature mortelle jusqu'au triomphe olympien des figures puissantes qui peuplent la voûte de la Sixtine» (Robert-Delagrange, 1912). Les livres et les innombrables cartes postales diffuseront le nouvel aspect de la peinture. Elle se patine peu à peu avec le temps et même commence à s'écailler à son tour et souffrir de mouillures.

Il y a un quart de siècle, Jacques Gardelles parlait, lui aussi d'une façon minimaliste, d'une œuvre «surchargée de repeints» (Gardelles, 1982), semblant ignorer que la peinture a fait l'objet d'un repeint total, très probablement précédé d'un grattage, sujet par sujet, de la surface de la voûte pour permettre l'adhésion des pigments modernes.

#### La triste fin de vie d'un grand peintre

Mais revenons en février 1878. Le «lecteur de Cadouin» appelle donc à son secours le témoignage du peintre Jacques-Émile Lafon, «un des premiers peintres de son époque».

Qui était Jacques-Émile Lafon ? Il est aujourd'hui bien oublié. Une exposition vient de lui être consacrée au musée du Périgord à Périgueux. Une courte notice biographique a été rédigée à cette occasion<sup>8</sup> (Musée du Périgord, 2002). Lors de la restauration de la peinture de Cadouin, à la fin des années soixante-dix du XIX° siècle, autour de 1878, le peintre (1817-1886) a pratiquement cessé toute activité.

Jacques-Émile Lafon<sup>9</sup> est né à Périgueux en 1817. Après des études au lycée, vers l'âge de seize ans, il monte à Paris et entre dans l'atelier d'Antoine Gros (1771-1835), élève de David et peintre officiel de Napoléon. Il y reste deux ans jusqu'au suicide du maître. Il entre ensuite dans l'atelier de Paul Delaroche (1797-1856), lui-même élève du baron Gros<sup>10</sup>. Il acquiert ainsi une formation très classique. A partir de 1840, cet artiste profondément croyant consacre une grande partie de son œuvre à la peinture religieuse. Les commandes sont nombreuses (églises, cathédrales, châteaux...)<sup>11</sup>. Malgré un certain académisme, son œuvre qui associe des peintures religieuses, des portraits, des scènes de genre, témoigne d'une très grande maîtrise de son art (Musée du Périgord, 1985 et 2002).

Le temps passe. Le peintre connaît une période d'oubli définitif à partir de 1868, date de sa *Bataille de Mentana*, qu'il peint à Rome. Le pape Pie IX vient même admirer la toile dans l'atelier du peintre au palais du Borgo (X, 1886; Soubeyran, 1981): des soldats français, commandés par le général Lamoricière, aident les zouaves pontificaux à gagner la bataille contre les Garibaldiens et sauvent ainsi le pouvoir temporel du pape. Ce tableau est offert au pape, grâce à une souscription de dames catholiques. Sa Sainteté accordera le titre de comte à Jacques-Émile Lafon et le décorera. La toile est aujourd'hui au Vatican.

C'est la dernière œuvre importante du peintre. Il ne peindra plus que des portraits, pour vivre<sup>12</sup>. On ne connaît guère qu'une demi-douzaine de tableaux bien datés, peints par Jacques-Émile Lafon à la fin des années soixante-dix (Soubeyran, 1972). Qu'il est loin le temps où il décorait, de 1854 à 1859, les murs d'une chapelle de l'église Saint-Sulpice à Paris. Il y brossait des peintures montrant la vie de saint François-Xavier, tandis que son ami Delacroix décorait la remarquable chapelle contiguë des Saints-Anges.

Le peintre, déprimé, quitte Paris et devient en 1872 directeur du musée et de l'école des Beaux-Arts de Tours. Puis, il est rapidement révoqué<sup>13</sup>. Il prend sa retraite et réside désormais souvent à l'abbaye de Solesmes (Sarthe). Il paie son séjour en portraiturant les moines. Mais la vie de province lui pèse et il regagne Paris. La dernière décennie de sa vie est minée par de graves soucis : deux fils malades, dont un sombre dans la folie, de graves difficultés financières et la mort de son ami Louis Veuillot<sup>14</sup>. Il n'a pas su se renouveler. Sa peinture n'a plus aucun succès, sa santé est mauvaise et sa main tremble désormais. Le peintre meurt en 1886, laissant le souvenir d'un homme simple, droit et bon, fidèle à sa conception très classique et académique de la peinture et à ses convictions religieuses.

Ainsi, à la fin des années soixante-dix, il est totalement exclu qu'il soit allé se percher sur un échafaudage pour repeindre la voûte de l'abside de Cadouin.

#### Delavalle, Della Valle ou Dellavalle?

Alors qui ? L'examen de la peinture montre, en bas et à droite, une signature. Les lettres, tracées en bleu, affectées par l'humidité, ont bavé, se confondent et se fondent dans le bleu clair du sol, dans les herbes, sous la traîne de l'ange de droite. A un premier examen, le nom de l'artiste n'est pas déchiffrable.

Deux indications, relevées dans la presse du temps, nous orientent vers un peintre d'origine italienne.

- 1 Le patronyme «Delavalle» est cité par La Semaine religieuse du 7 septembre 1878.
- 2 Dans la Semaine religieuse du 8 février 1879, le «lecteur de Cadouin» mentionne d'autres travaux de ce M. «Delavalle». On lui attribue des travaux en Italie : «En visitant l'Italie, qui est par excellence la terre classique de l'art, il serait facile d'admirer d'autres travaux dus au pinceau de l'artiste qui vient décorer l'église de Cadouin» (X., 1879).

Deux peintres d'origine italienne, spécialisés dans les peintures religieuses, sont susceptibles d'être venus travailler à Cadouin en 1878 : Angel Della Valle et Eugenio Dellavalle.

Le peintre argentin Angel Della Valle (1855-1903) vivait bien en Europe en cette époque-là. Angel Della Valle est né à Buenos Aires en 1855 d'un émigré lombard. Il part

en 1875 se perfectionner à Florence auprès d'Antonio Ciseri (1821-1891), lui-même minutieux peintre de compositions religieuses (notamment des scènes de la fin de la vie du Christ, comme ici). Il y demeure huit ans. Il pourrait donc, durant ce temps, être venu en France, et notamment à Cadouin, en 1878, pour ce travail de commande. De retour dans son pays en 1883, il deviendra un des maîtres de l'école argentine, entre romantiques et impressionnistes. Un de ses tableaux les plus célèbres est *La Vuelta del malón* (1892), au Musée des Beaux-Arts de Buenos Aires. Mais, dans notre correspondance avec les spécialistes argentins, nous n'avons rien pu apprendre sur un éventuel séjour à Cadouin ni même en France de ce peintre (Oliva, 2003).

A la même époque, vivait à Périgueux un certain Eugenio (alias Eugène) Dellavalle, «spécialiste des travaux d'église». En 1866, il prit comme apprenti son jeune cousin Alberto (Albert) Bertoletti (1853-1935) (Perret, 2002, 2003 et 2004; André, 2002), venu du Piémont, dont il fera son associé, à partir de 1872<sup>15</sup>. Ils prendront la succession de la maison des frères Gothard, fondée en 1855 et installée sur le cours Tourny<sup>16</sup>, «en face les squares», à l'angle de la petite rue Roletrou, dans l'ancien local Mazeau<sup>17</sup>.

Parmi les spécialités de ces deux cousins, comme l'indique la lettre-prospectus de l'entreprise (fig. 3), tous les travaux d'église, notamment le mobilier, la peinture murale à la colle, la fresque et la détrempe : «Nous nous chargeons, assurent-ils, de tous travaux qui se rapportent aux bâtiments religieux et civils, spécialement de la peinture [...]. Nous nous transportons à nos frais sur les lieux [...]. Nous nous occupons d'une façon toute particulière et avec le plus grand soin de tout ce qui se rattache à la décoration des églises, tel que tableaux, peintures murales, chemins de croix, polychromages de statues, autels, dorure etc. [...]. Nos prix sont très modérés et nous accordons toute facilité pour les paiements» (Dellavalle et Bertoletti, vers 1880)<sup>18</sup>.

L'entreprise porte les noms de «Eugène Dellavalle et A. Bertoletti», semblant respecter une certaine préséance. Albert Bertoletti fera une carrière de peintre de qualité et on lui doit la décoration de l'église de Salviac (Lot). Il est aussi l'auteur de l'avant-dernière restauration du chemin de croix de Saint-Front de Périgueux (Perret, 2004). Il fera oublier son cousin, patron et associé, Eugène Dellavalle, qui n'a laissé ni un nom ni une œuvre de peintre<sup>19</sup>.

Compte tenu de ces données, on peut conclure que le repeint de la voûte de l'abside de Cadouin est bien l'œuvre d'Eugène Dellavalle. L'examen de la peinture le confirme : le recours à l'agrandissement (jumelles, photographie haute définition) permet de deviner ce nom sur la signature évanescente du peintre : Dellavalle (fig. 4). Mais on ne peut éliminer complètement la possibilité d'une intervention de son atelier, notamment de son cousin Albert Bertoletti, qui avait été son apprenti et qui était devenu, six années plus tôt, son associé.

#### Il fallait sauver la peinture de Cadouin

Que pensait Jacques-Émile Lafon de tout cela ? Au lendemain des travaux, il se montre complètement opposé au repeint de cette peinture, comme le prouve une lettre adressée à la Société historique et archéologique du Périgord, en février 1879 (Lafon, 1878). Bien plus : il avait même proposé une solution de remplacement, pour que l'on puisse la conserver malgré son délabrement.

Correspondant de la docte compagnie, le peintre, après son départ de Tours, écrit au D' Jean-Baptiste-Édouard Galy (1814-1887), président, pour manifester son

mécontentement. La Semaine religieuse de Périgueux lui a, par erreur, prêté, au sujet de la restauration des peintures de l'église de Cadouin, une opinion qui n'est en rien la sienne. Il aurait, a rapporté ce pieux journal, donné son quitus à ce repeint total et affirmé que cette vulgaire peinture originale n'avait guère d'intérêt : «Une vulgaire peinture à la colle», lui fait-on dire. Non, c'est totalement faux, s'insurge-t-il. Il ne veut pas «porter le chapeau». Lisons son énergique lettre de protestation :

«Je me montrai, écrit Jacques-Émile Lafon, l'an dernier, quand j'étais en Périgord, très-hostile au remplacement projeté de ces peintures, et je conclus en proposant un moyen très-onéreux et qui devait sûrement être repoussé: peindre sur une coupole en cuivre, afin de laisser intacts les restes délabrés de ces peintures.

«D'après le rédacteur de la note de la Semaine religieuse, il s'ensuivrait de ce que les peintures ne sont pas à fresque, qu'elles ne peuvent être bonnes. La fresque n'est qu'un moyen, qui d'ailleurs ne détermine pas les qualités proprement dites d'une œuvre d'art, et les modèles de tapisseries de Raphaël, qu'on voit à Londres et au Vatican, pour être au suc d'herbes, n'en sont pas moins des chefs-d'œuvre parfaitement conservés.

«Il n'est pas exact que j'aie dit que ces peintures étaient de vulgaires peintures à la colle. Il est vrai qu'au point de vue de l'art savant et du choix, il y a mieux; mais le spécimen était peut-être unique en France, et, à tout prendre, il fallait le garder tel qu'il était, sous peine de commettre un acte de vandalisme.

« Ces peintures étaient exécutées à la tempera, c'est-à-dire à une colle quelconque ou au sang animal, ce qui est équivalent (la fresque est sur mortier frais et ne se détrempe pas); sur des murs humides, elles n'auraient pas résisté un an; sous cette voûte isolée et élevée, elles ont traversé les siècles. La coupole des Invalides, peinte par Lafosse, et qui pour être à la colle n'est pas vulgaire et reste fraîche comme aux premiers jours, se conservera des siècles également.

«Etait-il possible de consolider les restes de ces peintures. J'ai proposé une insufflation de gomme laque blanche. Sagement pratiquée, ce moyen n'aurait pas sans doute rendu la fraîcheur et rétabli les manques de ces peintures; mais elles eussent été fixées.

« Je ne crois pas me tromper en assignant à ces peintures la date du XV<sup>e</sup> siècle ou le commencement du XVI<sup>e</sup> et pourtant les fleurs de lys couleur d'or, semées sur le fond bleu foncé, par leur forme grasse et non évidée comme aux siècles dont je parle, seraient de nature à me faire croire qu'elles furent peintes postérieurement à la peinture principale» (Lafon, 1879).

Bien sûr, l'antique peinture de la voûte de l'abside n'avait pas l'ancienneté de la Crucifixion de la pièce haute de la sacristie (salle du trésor ou des archives), que Michelle Gaborit pensait pouvoir dater du début du XIII<sup>e</sup> siècle (Gaborit, 2002). Mais elle était «un spécimen peut-être unique en France» et aurait dû être conservée.

#### **Conclusions**

Au terme de cette petite enquête, il est licite de proposer deux conclusions :

- 1 On peut éliminer une intervention du peintre Jacques-Émile Lafon dans le repeint total de l'abside de Cadouin.
- 2 L'auteur de cette nouvelle peinture est Eugène Dellavalle, en 1878, travaillant seul ou avec l'aide d'un ou plusieurs praticiens de son atelier.

Jacques-Émile Lafon ne peut pas être considéré comme le restaurateur de la peinture. Sexagénaire et très affaibli, sur le déclin et retraité, il n'était plus en état de prendre en charge un tel chantier. Bien au contraire, il était partisan de conserver ce précieux témoignage pictural.

La peinture originale fut, sans doute trop hardiment, détruite et remplacée en 1878 par une œuvre d'Eugène Dellavalle, patron et, depuis peu, associé de son cousin, le jeune peintre Albert Bertoletti, aujourd'hui moins oublié que lui.

Il n'en serait certainement pas de même de nos jours. Mais la deuxième partie du XIX° siècle a été le temps de trop nombreuses et drastiques restaurations. Heureusement, en dehors de cette œuvre et des travaux assez réussis du cloître, elles ont épargné notre abbaye de Cadouin.

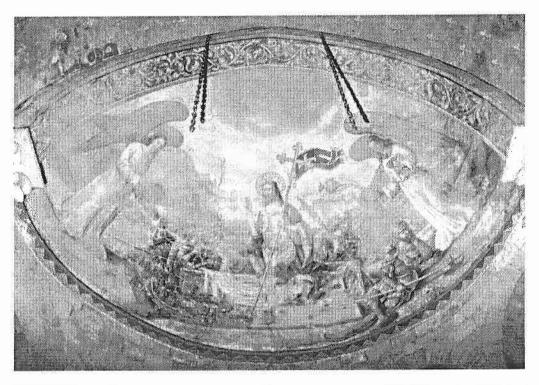
Brigitte et Gilles Delluc<sup>20</sup>

#### Bibliographie et sources<sup>21</sup>

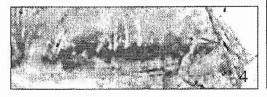
- André N., 2002 : Cathédrale Saint-Front. L'homme qui venait d'Italie, Courrier français de Dordogne, 2 août 2002, page A.
- Beauregard M.-A., 1878 : Le Guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin, Cassard frères, Périgueux.
- Bénézit E., 1999 : Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs, Ernest Gründ.
- Bourgeix P. (s.d.): Le Pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin (1866-1934), mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Bordeaux III, www.au-fil-du-temps.com
- Brugière H., avant 1878 : Notice sur Cadouin, manuscrit, collection de la Société historique et archéologique du Périgord.
- Carles A., 1875 : Histoire du Saint Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ..., Poussiègue frères, Paris.
- Dellavalle E. et Bertoletti A., vers 1880 : Lettre publicitaire de leur entreprise (collection de Mme Françoise Perret).
- Delluc B. et G., 2001 : Léo Drouyn en Dordogne 1846-1851, Société historique et archéologique du Périgord.
- Delluc B. et G., 2003: L'abbaye de Cadouin vue par Léo Drouyn en 1845-1847, in: Autour de Cadouin, fille de Pontigny, actes du 8° colloque des Amis de Cadouin, 2001, p. 42-48, ill.
- Gaborit M., 2002 : Des hystoires et des couleurs. Peintures murales médiévales en Aquitaine, éditions Confluences, Bordeaux (Cadouin : p. 105-108).
- Lafon J.-É., 1879: Lettre au docteur J.-B.-É. Galy, Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 6, p. 104-105.
- Lamothe de L., 1886 : Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins, 2º partie, 2º section, p. 1491.
- Musée du Périgord, 1985: Jacques-Émile Lafon, in: Centenaire de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne, 1884-1885, exposition du la juillet au 15 novembre 1985, p. 28 (notice probablement rédigée par M. Soubeyran).
- Oliva J. H., 2003: Correspondance avec B. et G. Delluc, detalles2000@yahoo.com.ar, au sujet du peintre argentin Angel Della Valle.
- Musée du Périgord, 2002 : A propos de l'exposition «Jacques-Émile Lafon (1817-1886), les mystères d'un peintre», du 21 septembre au 28 octobre 2002, Bulletin de liaison du musée, n° 27.
- Penaud G., 2003 : Le Grand Livre de Périgueux, La Lauze, Périgueux.
- Perret F., 2002 et 2003 : Exposition Jacques-Émile Lafon, panneau sur Albert Bertoleti (1853-1935), Périgueux et Cadouin.
- Perret F., 2004 : Information orale sur Alberto Bertoletti et sur Eugène Dellavalle.
- Perret F., 2005 : La restauration du chemin de croix de Saint-Front, à paraître.
- Robert-Delagrange (alias Védrenne), 1912 : Histoire d'un relique et d'un monastère, Bergerac.
- Sagette I., 1855 : Pèlerinage à Cadouin, Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin, 3, p. 5-17 (l'article est signé par l'abbé Jean).
- Soubeyran M., 1972 : Le peintre Jacques-Émile Lafon (1817-1886), Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 99, p. 245-272 (avec un inventaire des tableaux).
- Soubeyran M., 1980 : Jacques-Émile Lafon, in : Cent portraits périgourdins, édité par la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, p. 158-159.
- Soubeyran M., 1981: Sur une visite du pape Pie IX à Jacques-Émile Lafon, Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 108, p. 168-172.
- X., 1886: Le peintre Émile Lafon, Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 13, p. 154-156 (notice nécrologique).

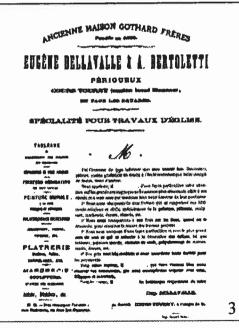
#### Notes

- 1 Montalembert sait de quoi il parle: ses Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard comporte sept volumes et il a mis dix-sept ans à les publier (1860-1877). Victor Hugo aussi. Atterré par le «massacre des pierres anciennes», il a déclaré la «guerre aux démolisseurs» qui sont pour lui «la bande noire» (Delluc, 2001).
- 2 L'abbé J. Sagette, ordonné en 1847, curé de Sainte-Madeleine et professeur au petit séminaire de Bergerac, était l'auteur d'un Essai sur l'art chrétien (Lenteigne, Périgueux, 1853), dans l'esprit de la Société française d'archéologie fondée en 1834
  - Il avait étudié aussi les peintures de la chapelle de la Vierge à Brantôme, exécutées par J.- É. Lafon (Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin, p. 67-70, sous la signature de l'abbé Jean).
- 3 On notera que cette phrase est, sans vergogne, empruntée au texte de l'abbé Jean Sagette de 1855.
- 4 Le prix de 2700 F de 1879 représente une somme importante, correspondant à peu près à 8 500 de nos euros. Mais le travail de repeint a demandé plusieurs mois, un échafaudage et peut-être un ou plusieurs praticiens.
- 5 Et cela, quel que soit l'angle de vision. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène d'anamorphose.
- 6 C'est nous qui soulignons cette information géographique. Elle va confirmer notre hypothèse sur l'auteur du repeint.
- 7 Il n'est pas impossible que cet anonyme «lecteur de Cadouin», qui se voit offrir ainsi une insertion dans La Semaine religieuse, ait été M. Campan, lui-même, ou encore Gaston Delluc qui préside aux destinées du conseil de fabrique, chargé de l'administration financière de l'église.
- 8 Le Chemin de croix (1851) de la cathédrale Saint-Front, réalisé par Jacques-Émile Lafon, vient d'être restauré par Mme Françoise Perret en 2002. En revanche, à Paris, sa décoration de la chapelle de l'église Saint-Sulpice se ternit et s'écaille peu à peu : elle lui avait valu la croix de la Légion d'honneur. Ses peintures décorant la chapelle de la Vierge de l'abbatiale de Brantôme ont disparu.
- 9 Souvent appelé Émile Lafon. C'est ce nom que l'on retrouve sur sa notice nécrologique (X., 1886). C'est celui que porte la rue qui perpétue son souvenir près de l'église de la Cité à Périgueux. Pourtant c'est le nom de Jacques-Émile Lafon qui avait été choisi par la municipalité en 1909 (Penaud, 2003).
- 10 Paul Delaroche (1797-1856), peintre d'histoire alors fort connu, est aussi graveur. Il est aussi, entre 1840 et 1842, un des maîtres de Léo Drouyn (1816-1896), dessinateur girondin qui s'est beaucoup intéressé à Cadouin : on lui doit les seuls dessins connus de la peinture de l'abside dans son état initial (Delluc, 2003).
- 11 Sans compter les douze tableaux de jeunesse qui ornèrent, de 1838 jusqu'en 1957, le foyer du défunt théâtre de Périgueux, édifice de l'architecte Louis Catoire, sans doute trop hâtivement démoli en 1956.
- 12 Ainsi, par exemple, Jean Secret signale en 1976 un portrait de Louise-Henriette de Grange, marquise de Pierredon, à la galerie Guillaume à Libourne. Il est daté de 1879 (Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, 103, p. 10).
- 13 La municipalité, radicale, lui reproche d'être trop ouvertement clérical. Après sa révocation, il lui fera même un procès. De J.- É. Lafon, la basilique Saint-Martin de Tours conserve trois portraits d'archevêques.
- 14 Cet ami d'enfance est devenu le bouillant directeur du journal ultramontain L'Univers. Il réconforte le malheureux Lafon, plongé dans le désespoir, au soir de sa vie (Soubeyran, 1980).
- 15 A. Bertoletti sera aussi professeur de dessin chez les jésuites de Sarlat (1875-1878), puis à l'Institution Saint-Joseph de Périgueux (jusqu'à sa mort en 1935). Le caricaturiste Sem sera un de ses élèves. En 1884, il sera un des fondateurs de la Société des Amis des Arts de la Dordogne. Autour de 1897, il a restauré le chemin de croix de Saint-Front, œuvre de J.-E. Lafon, dont Françoise Perret est la dernière restauratrice (Perret, 2002, 2003 et 2004).
- 16 Le cours Tourny a pris le nom d'allées de Tourny en 1890. Il avait été tracé peu avant 1750, à l'instigation de l'intendant de Guyenne Louis Urbain Aubert, marquis de Tourny. La partie comprise entre les rues Saint-Front et la rue Limogeanne furent longtemps un square où s'érigera le kiosque à musique en 1900 (Penaud, 2003).
- 17 Ce local était probablement situé dans l'immeuble bâti entre la rue Saint-Front (ouverte en 1861) et la vieille rue Roletrou, au 16 des allées de Tourny. L'autre angle de la rue Roletrou et du cours Tourny est demeuré un terrain vague jusqu'en 1900, date à laquelle ont été construits les immeubles du 12 et du 14 cours Tourny (information orale de Mme Annie Bélingard, le 11 mai 2005).
- 18 Nous devons la connaissance de cette lettre publicitaire de l'entreprise de E. Dellavalle et A. Bertoletti à Mme Françoise Perret que nous remercions (Perret, 2004).
- 19 E. Dellavalle ne figure pas dans le Dictionnaire des peintres de E. Bénézit (Bénézit, 1999).
- 20 U.S.M. 103 F.R.E. 2676 du C.N.R.S. Courriel: dellucbg@wanadoo.fr. Site: http://monsite.wanadoo.fr/delluc.prehistoire.
- 21 N'ont été conservées, dans cette liste, que les références effectivement appelées dans le texte.









#### UN RECOIN DE LA SACRISTIE DE CADOUIN

La sacristie de Cadouin n'est pas une sacristie ordinaire. De plan rectangulaire, elle est bien plus vaste et plus large que les sacristies des autres abbayes cisterciennes.

Elle présente aussi deux particularités rares : une large et profonde abside semicirculaire inattendue et un recoin mystérieux qui fait l'objet de la présente note.

Elle rappelle qu'à l'origine Cadouin n'était pas une abbaye cistercienne, mais une fondation de Géraud de Salles en 1115. Quelques années plus tard, Pontigny (Yonne), fille de Cîteaux, envoya un abbé et quelques moines (1119) : Cadouin devint alors une des premières abbayes filles de l'ordre.

#### Un oratoire primitif

Nous avons fini par penser que la salle, qui sert aujourd'hui de sacristie, avait peut-être été l'oratoire primitif, utilisé, comme il était classique, durant la construction de l'abbatiale (Delluc, 1998 et 2000). Peut-être était-elle cette chapelle initiale, dédiée à Saint-Michel, dont parlait, il y a près de quatre siècles, Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat (1561-1636), dans ses Chroniques: « C'estoit seulement un petit monastère de moynes vestus d'un habit blanc, qui vivaient d'aumosnes, sans autre esglise que la chapele Saint-Michel qui est à présent à costé de l'esglise abbatiale. [Elle] ne sert plus aujourd'huy que pour la sépulture des religieux, avec un petit enclos qui paroit plus vieux que le reste des bastimens » (Tarde, après 1624). Un peu comme à Villelongue (Aude), l'abside devait former le chœur de cette petite chapelle (planche A, fig. 1).

Marie-Anaïs Beauregard avait formulé une hypothèse un peu analogue en 1878. Elle décrit la sacristie, «que plusieurs savants archéologues¹ croient être la chapelle primitivement construite pour le Saint-Suaire avant la construction de l'église» (Beauregard, 1878, p. 272, repris par Lamothe, 1886, p. 1494). Cette hypothèse a été oubliée et, même, à la fin du siècle dernier, Jacques Gardelles affirmait, au contraire, que la sacristie est contemporaine de la nef: «Sa construction a débuté alors que l'on implantait le chevet [et] a été terminée plus tard, en même temps que la nef» (Gardelles, 1982). Pourtant l'examen de la porte de la sacristie ouvrant sur le transept nous semble aller contre cette opinion et plaider en faveur de deux édifices secondairement accolés. Tout récemment, Michelle Gaborit a accepté cette idée de la construction de cette «chapelle» avant le début de l'édification de l'église actuelle (Gaborit, 2002)

Dans les abbayes cisterciennes, la sacristie cistercienne ou vestiarium est souvent allongée d'est en ouest et très étroite (Renaud, 1995), inter ecclesiam et capitulum, comme l'armarium (Peugniez, 2002). Les moines blancs ne changeaient pas la couleur des vêtements liturgiques en fonction du calendrier liturgique et n'avaient que peu de vases sacrés, livres et ornements liturgiques et autres objets du culte à ranger dans les niches ou armoires en bois. Ils n'avaient donc guère besoin de grands espaces de rangement : «La sacristie était de très petites dimensions, du fait qu'elle n'était utilisée que pour les messes chantées au maître-autel» (Dimier, 1962). En outre, le nécessaire était disposé sur l'autel, avant la célébration, et la messe cistercienne était habituellement célébrée par un seul officiant.

Un peu plus tard, au XIII<sup>e</sup> siècle, quelques sacristies ont été divisées en deux, pour ménager un assez large *armarium* ouvrant sur le cloître (Kinder, 1997), comme à Flaran (Gers) ou au Thoronet (Var).

#### Une soupente sous l'escalier

La salle de la sacristie se prolonge à l'est par une petite abside semi-circulaire (3 m x 3 m environ), percée par une large baie plein cintre, surmontée par une voûte en cul de four et formant comme le chœur de cette petite chapelle. Un peu comme à Obazine (Corrèze), alors que le mur du fond est souvent plat dans les sacristies cisterciennes.

La salle romane primitive, de plan rectangulaire, n'a pas conservé sa longueur initiale de 8,50 m x 4,50 m<sup>2</sup>. Elle a été raccourcie d'un tiers environ : sa longueur est aujourd'hui un peu inférieure à 6 mètres (planche A, fig. 2).

Elle a été divisée en deux parties inégales. A l'est, l'actuelle sacristie a été voûtée d'ogives au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. A l'ouest, l'installation de l'escalier conduisant au dortoir des moines a créé, par un épais mur de refend (large de 1 m à 1,20 m), un recoin sous l'escalier.

Ce recoin comporte schématiquement un passage d'accès (large de 1 m et haut de 2 m), avec les traces d'un vantail de bois sur gonds (planche B, fig. 1), et une petite salle presque carrée (d'environ 1,40 m x 1,40 m) (planche B, fig. 2 et 3). Entre la sacristie actuelle et le recoin existe un arc plein cintre, peu visible car il est en partie masqué par les voûtes d'ogives du XIII<sup>e</sup> siècle. Le recoin du fond mérite une description détaillée. La voûte de ce recoin est constituée par le dessous de l'escalier des moines. Les murs sud et ouest sont ceux du bâtiment d'origine. Le mur nord de cette soupente est une maçonnerie qui s'appuie, sans ancrage, sur la retombée de la voûte. Vertical, il délimite une fente étroite (0,30 m de large) entre lui et la retombée arrondie de la voûte. On peut observer cet espace grâce à plusieurs regards de la taille d'un moellon : la retombée de la voûte, parfaitement appareillée, s'arrête au même niveau que le sol de la salle de la sacristie, dont il constitue certainement l'extrémité sud-ouest (planche B, fig. 4). Les regards les plus bas situés donnent sur la terre, sous les fondations du bâtiment. Le mur oriental est une épaisse maçonnerie, prolongeant le mur nord du passage d'accès.

On peut penser que l'escalier a été implanté très tôt lors de la construction de l'ensemble abbatial, au XII° siècle. En effet, il est desservi par deux portes, l'une donnant sur le transept et l'autre sur le cloître, comme les sacristies cisterciennes habituelles (Kinder, 1997). Cette dernière porte, la porte dite Romane, démontre parfaitement l'ancienneté de cette disposition architecturale. Tout se passe comme si l'escalier des moines était venu coiffer l'extrémité occidentale de la chapelle primitive.

Le recoin en soupente de la sacristie a fait l'objet en juillet 1997 d'un nettoyage du sol par le locataire du presbytère, avec enlèvement de sédiments faisant apparaître une fosse occupant toute sa largeur, séparée de la galerie d'accès par une murette maçonnée d'environ 50 cm de haut. Les sédiments étaient noirâtres et pulvérulents<sup>4</sup>. Cette fosse, de plan carré (l = 1,40 m), ainsi limitée par la murette, est profonde de 1,75 m. Son volume est supérieur à 3 m<sup>3</sup>.

Ainsi ce lieu apparaît, aujourd'hui, à la fois comme un recoin et comme une fosse (planche C, fig. 1).

#### Un recoin ou une fosse?

Pour expliquer l'usage de ce *recoin*, l'archéologue peut formuler plusieurs hypothèses. Certaines sont peu vraisemblables : entrée initiale de la chapelle primitive, chapelle latérale de cet oratoire, entrée de crypte ou de souterrain, mais le lieu est clos et le sol bien dallé. On pourrait discuter aussi un lieu de rangement d'objets liturgiques ou non : une grande niche murale ou une penderie plus ou moins forte, un grand reliquaire, un *armarium*, un tabernacle, mais il n'y a nulle trace de crochets ni de feuillures pour des étagères. Pour abriter des personnes, on pourrait songer à une prison (comme le faisait Jean Secret)<sup>5</sup>, à une cachette, à une cathèdre, à un confessionnal, à un reclusoir, voire à un enfeu, à un tombeau, à une « confession » au-dessus d'une sépulture. Mais l'endroit est trop exigu et les sédiments retirés lors du nettoyage du sol ne semblent avoir livré aucun vestige.

L'aménagement du fond de la salle en *fosse* peut également faire naître plusieurs hypothèses. On peut penser (comme le signalait Jacques Bouant) à un puits, d'usage si fréquent naguère dans le vallon de Cadouin, à une citerne, à une réserve d'eau, à un puisard sous une gouttière, à un égout, mais il n'y a ni adduction ni écoulement d'eau aménagés. On peut imaginer aussi un réceptacle en rapport avec la vie monastique : lavabo (mais il est situé dans le cloître), réserve d'eau pour la rasure ou le lavement des pieds (même remarque), réserve d'eau lustrale, bénitier, réserve d'eau pour laver les morts. De nos jours, une «pierre à laver les morts» se trouve placée près de l'entrée de ce recoin. Mais elle était autrefois dans le transept, selon Léo Drouyn, et son usage comme *lavarium* n'est pas certain. Enfin, il ne peut s'agir d'un baptistère ni de fonts baptismaux, l'église n'étant paroissiale que depuis la Révolution.

En conclusion, il n'y avait pas, jusqu'ici, d'explication bien satisfaisante pour expliquer l'usage de ce recoin-réceptacle. C'est pourquoi Jacques Gardelles s'était contenté d'en faire une «petite annexe» de la sacristie (Gardelles, 1982, p. 163) : il ne cherchait pas à en préciser l'usage matériel ou liturgique.

#### Après la visite de l'inspecteur Calvet

Ce promeneur, venu à Cadouin en juin 1841, sous Louis-Philippe, sait de quoi il parle : M. Calvet est inspecteur des monuments historiques du Lot<sup>6</sup>, correspondant des Comités historiques des ministères de l'Instruction publique et de l'Intérieur, dans le droit fil de l'action de Prosper Mérimée et d'Arcisse de Caumont.

Ces observations ne manquent donc pas d'intérêt : il va nous donner la clef du problème posé. Il «pense que cette sacristie était l'*oratorium* destiné au suaire». Et le recoin de cette sacristie ? On lui a laissé entendre que c'était là la prison, le cachot de l'abbaye. Il n'y croit guère : «On affirme que cette confession devint l'affreux *vade in pace* du monastère».

Horresco referens! Le visiteur se rend bien vite compte de l'usage très matériel, fait alors, de ce recoin : «On l'a converti... en fosse d'aisance. Dites, après cela, que l'abomination de la désolation n'est pas dans le temple!».

On comprend mieux ainsi l'aspect du recoin-réceptacle. La murette mesure 50 cm de haut, permettant de servir de siège, au-dessus de la fosse. Elle est même munie, en son milieu, d'une petite encoche, dont le lecteur devinera l'usage.

On retrouve, en plan et en coupe, le même dispositif dans le *Dictionnaire raisonné* d'architecture de Viollet-le-Duc, notamment aux châteaux de Landsberg (Bas-Rhin) et de Marcoussy (Essonne) (Viollet-le-Duc, avec dessins) (planche C, fig. 2 et 3).

En descendant dans la fosse, on observe, au revers de la murette, des coulées brunâtres de «poudrette», ne laissant pas de place au doute. Rien n'indique que cette fosse soit plus récente que l'implantation de l'escalier des moines : elle doit être contemporaine de cet aménagement. Son grand volume permettait une très longue utilisation sans vidange par quelques personnes seulement, les terres environnantes permettant l'absorption des liquides.

Bien sûr, ces commodités n'ont rien à voir avec les latrines aujourd'hui disparues, longtemps cherchées avec Marcel Berthier. Nous avons fini par retrouver les portes d'accès de ces necessaria, au-dessus de l'ancien cours du Bélingou : sur le mur pignon sud de l'aile des moines et à l'extrémité de la façade ouest de l'aile des convers (Delluc, 1996 et 2002).

Ici, dans la sacristie, sans doute s'agissait-il de commodités destinées à l'abbé : lui ne pouvait pas s'absenter durant les longs offices. Un tel dispositif n'a été signalé nulle part, à notre connaissance du moins. L'existence d'une telle fosse, sans aucune évacuation, tranche avec ce que l'on sait des habitudes très hygiéniques des moines de Cîteaux, adeptes de l'eau courante et des grands travaux hydrauliques (Pressouyre et al., 1996).

Brigitte et Gilles Delluc7

#### Notes

- Entre autres, M. Calvet en 1841.
- 2 Dimensions ne tenant pas compte de l'abside.
- 3 Au-dessus est une autre pièce, également voûtée d'ogives : la salle des archives ou du trésor.

6 Les vieilles pierres sont alors à la mode. Cette inspection des M.H. a été créée par F. Guizot en 1830. P. Mérimée l'animera à partir de 1834, l'année même où A. de Caumont fonde la Société française d'Archéologie (Delluc, 2001). En Dordogne,

l'inspecteur des M.H. était Alexis de Gourgues; en Gironde, c'était Léo Drouyn.

7 Site: http://monsite.wanadoo.fr/delluc.prehistoire et courriel: dellucbg@wanadoo.fr. U.S.M. 103 - F.R.E. 2676 du C.N.R.S. Nos remerciements vont à P. Pommarède qui nous a indiqué le texte de M. Calvet, 1841.

<sup>4</sup> Mais nous n'avons pu en observer qu'une petite partie, tout à fait à la fin de ce déblaiement.
5 Il est noté, parfois, comme à Neath (Pays de Galles), que «la pièce ménagée sous l'escalier de nuit servait à enfermer les criminels et les livres». Mais la prison est plus souvent dans la porterie et «chaque cellule possédait ses propres latrines et un anneau scellé au sol» (Kinder, 1997).

#### Bibliographie et sources

Beauregard M.-A., 1878 : Le Guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin, Cassard frères, Périgueux.

Calvet M., 1841: Une promenade en Périgord, juin 1841, J.-P. Combarieu, Cahors.

Delluc B. et G., 1996: L'eau à Cadouin, L'Environnement cistercien de l'abbaye de Cadouin, Actes du 2º Colloque de Cadouin, août 1995, p. 55-71, 7 fig.

Delluc B. et G., 1998 : L'archéologie cistercienne de Cadouin, Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, 125, p. 383-416, ill.

Delluc B. et G., 2000: Cadouin, abbaye cistercienne. Les témoins matériels, in: Saint Bernard et la vie cistercienne, Actes du 4° colloque de Cadouin, août 1998, p. 29-52, ill., plan.

Dimier A., 1962: L'Art cistercien. France. La Nuit des temps, Zodiaque.

Delluc B. et G., 2001 : Léo Drouyn en Dordogne 1846-1851, Société historique et archéologique du Périgord.

Delluc B. et G., 2002: L'eau dans la vie des moines de Cadouin, Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord, 129, p. 523-542, ill.

Gaborit M., 2002: Des hystoires et des couleurs. Peintures murales médiévales en Aquitaine, éditions Confluences, Bordeaux (Cadouin, p. 105-108).

Gardelles J., 1982 : L'abbaye de Cadouin, *Congrès archéologique de France*, Périgord Noir, 137° session, 1979, Société française d'Archéologie, Musée des Monuments français, p. 146-178, ill. et plan.

Kinder T. N., 1997: L'Europe cistercienne, Zodiaque.

Lamothe de L., 1886: Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins, 2º partie, 2º section.

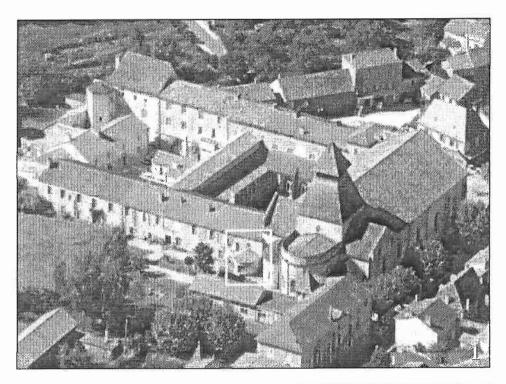
Peugniez B., 2002: Routier cistercien. Abbayes et sites. France. Belgique. Luxembourg. Suisses. éditions Gaud, Moisenay.

Pressouyre L. et Benoit P. (sous la dir. de), 1996 : L'Hydraulique monastique, Milieux, réseaux, usages, Rencontres à Royaumont, Créaphis, Grâne.

Renaud C., 1995: L'Abbaye cistercienne en France, éditions Gaud, Moisenay.

Tarde J., après 1624: Les Chroniques contenant l'histoire religieuse et politique de la ville et du diocèse de Sarlat depuis les origines jusqu'aux premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, annotées par Gaston de Gérard, Oudin et Picard, Paris (édition de 1887), reprint Laffitte (1981).

Viollet-le-Duc E., 1854-1868 : Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, Morel, Paris.



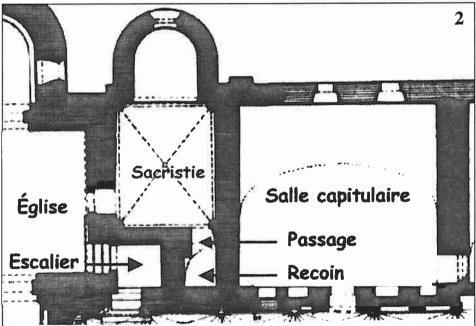
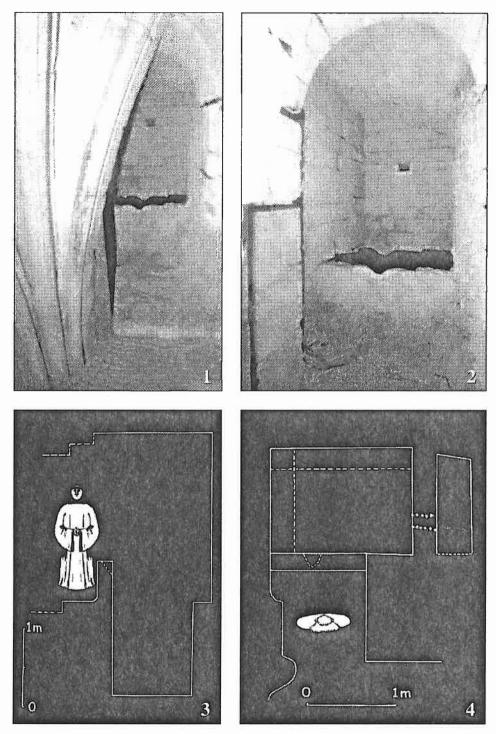
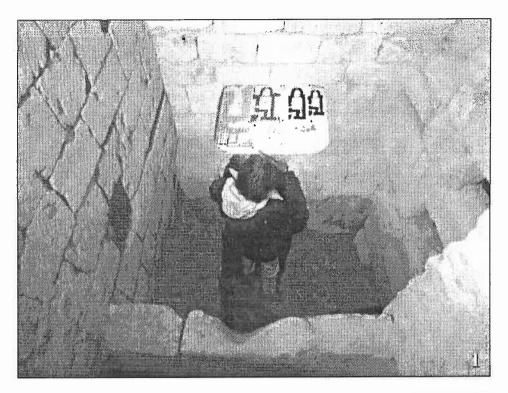


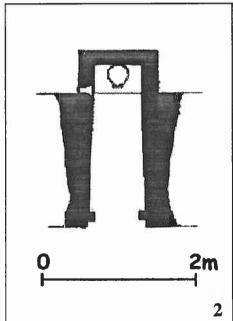
Planche A. L'abbaye. 1 - Situation de la sacristie, probable oratoire primitif.

2 - Plan de la sacristie, avec le recoin et son passage d'accès, sous l'escalier des moines. Cet escalier réduit la surface initiale de la sacristie.



**Planche B.** Le recoin de la sacristie. 1 - Le passage d'accès et les restes du vantail de bois de la porte. 2 - Le recoin. 3 - Coupe est-ouest. 4 - Coupe nord-sud.





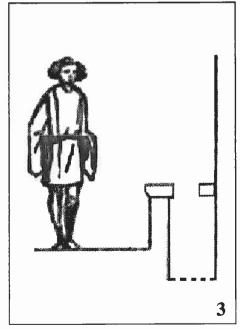


Planche C. La fosse. 1 - La fosse au cours de la topographie. 2 - Plan d'un tel aménagement à Lansberg, selon Viollet-le-Duc. 3 - Coupe d'un tel aménagement à Marcoussis, selon Viollet-le-Duc (Dictionnaire raisonné d'architecture).

## TROIS ÉVÊQUES ET CADOUIN

J'avais projeté, cette année, de m'en tenir au seul Geoffroy d'Estissac et à ses rapports avec l'abbaye de Cadouin. Je n'ai pas trouvé le loisir suffisant pour creuser le rôle de ce prélat et m'en tenir à lui seul. J'ai donc pensé que rapprocher trois figures d'évêques qui se sont intéressés d'une manière ou d'une autre à Cadouin pouvait présenter quelque intérêt.

# UN EVÊQUE PÉRIGOURDIN RÉFORMATEUR : GUILLAUME D'AUBEROCHE (... 1104-1128)

Auberoche est un lieu mythique pour tout périgourdin intéressé par le passé de son pays. Lorsque Hugues Capet nomma - ou fit nommer - le clerc Frotaire à la tête du diocèse de Périgueux, il entendait installer un de ses fidèles dans la place. Il lui attribua des pouvoirs étendus qui lui permettraient de remettre de l'ordre dans une région livrée au désordre et à l'incurie. Le siège épiscopal n'était-il pas vacant depuis quelque temps? Bien que la fidélité de Frotaire à son mandant ait eu des éclipses par la suite, il faut reconnaître que le prélat remplit le reste de la mission qui lui avait été confiée avec fermeté.

Pour n'en retenir qu'un exemple, le plus frappant il est vrai, je dirais que Frotaire fut un bâtisseur de forts. Il fut à l'origine du fort du Puy Saint Front et de celui de Paunat. Mais ceux qui frappèrent le plus l'imagination sont les fortifications de Corgnac sur l'Isle, de La Roche Saint Christophe sur la Vézère, d'Agonac sur la Dronne, sans omettre celui d'Auberoche sur l'Auvézère. Agissant ainsi, l'évêque entendait faire surveiller les voies d'accès confluant vers la capitale périgourdine. La venue des gens du Nord par voie fluviale au siècle précédent ne persistait-elle pas encore dans les mémoires ?

Les forts ainsi bâtis appartinrent à la mense épiscopale. Un des successeurs de Frotaire, Géraud de Gourdon (1036-1059) en aliéna deux, cinquante ans plus tard, celui d'Agonac et celui d'Auberoche lorsqu'il eut besoin d'argent pour soutenir sa lutte contre le pouvoir comtal.

On connaît l'histoire d'Auberoche par la suite : comment il servait de refuge au comte Archambaud VI, comme les Périgourdins excédés par les exactions comtales, vinrent l'assiéger et comment, en punition des mêmes crimes, ils en rasèrent les murailles jusqu'au sol n'en laissant intacte que la chapelle, sorte de monument expiatoire. Celle-ci dresse encore sa fière silhouette sur le promontoire qui domine à gauche la route de Périgueux à Tourtoirac. J'aurais aimé, pour ma part, que l'on ait pu dresser le plan au sol de cette forteresse, non pas par simple curiosité archéologique, sans doute vaine, mais afin de mieux imaginer la vie de personnages qui la hantèrent et que j'ai appris à connaître et à aimer.

Au début du douzième siècle le château abritait en effet une famille à laquelle il donnait son nom. C'est l'un de ses membres, Guillaume, celui qui devint évêque de Périgueux, qui nous occupe aujourd'hui. Il naquit dans la seconde moitié du onzième siècle et grandit en ce lieu plein de souvenirs d'ancêtres à la fois religieux et batailleurs. Il devait être un cadet pour que l'on ait songé à faire de lui un clerc tonsuré. Où l'envoyat-on aux études ? Auprès du chapitre cathédral de Saint-Etienne de Périgueux ? Auprès

du chapitre collégial des chanoines réguliers de Saint-Front ? Quelle importance puisque les deux chapitres possédaient alors chacun un écolâtre capable de conduire un étudiant aux ordres sacrés !

Guillaume, en tout cas, outre ses qualités naturelles, dut se révéler un élève brillant. On le trouve pour la première fois dans un texte du tout début du douzième siècle comme archidiacre. Aucune erreur n'est possible. L'acte précise que ce Guillaume était celui qui devint ensuite évêque. Hautes fonctions que celles d'archidiacre : bras droit de l'évêque, appelé à le remplacer en cas de vacance du siège, un vicaire général de nos jours.

L'évêque Raymond décéda ou disparut en 1104. Guillaume fut élu en sa place par le chapitre cathédral. Il occupa le siège épiscopal durant près d'un quart de siècle - 24 années exactement - et put donner la pleine mesure de ses idées et de ses pouvoirs de réformateur. C'est cet aspect de son action que j'ai dessein d'évoquer aujourd'hui.

Dans le courant de la Réforme grégorienne, les évêques de France s'engouffrèrent. Ils se prirent à épauler tous ceux, clercs ou laïcs, qui y coopéraient activement. La figure la plus connue de ces auxiliaires de l'épiscopat en France est Robert d'Arbrissel. Je ne veux pas en résumer ici la biographie. Je veux seulement rappeler ce qui en est utile pour la suite de mon essai, le fait qu'il entraînait une foule de disciples, hommes et femmes, à sa suite. Il dut en fixer au moins une partie en mettant à leur tête Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevraud, monastère double dont les fondations essaimeront jusqu'en Périgord par la création de deux prieurés : Fontaines dont il reste une petite église où pria Charles de Gaulle adolescent et Cubas où subsiste une lanterne des morts.

Robert d'Arbrissel eut des imitateurs. Marcel Berthier vous en a énuméré quelques-uns dans notre avant dernier colloque. Géraud de Sales en fit partie. Il connut certainement Robert et son œuvre puisque celui-là le traitait de maître et d'ami.

La vie de Géraud de Sales, ses actions, ses fondations sont de mieux en mieux connues et replacées dans leur cadre général. Chanoine régulier de Saint-Avit-Sénieur, il en devint un personnage en vue. N'est-il pas qualifié de maître quelque part dans sa Vita, titre habituellement réservé aux écolâtres? Peut-être, en l'occurrence, ce terme traduisait-il un magistère plutôt que celui de gourou, de maître spirituel. Sa profonde humilité lui interdit toutefois de se faire ordonner prêtre; il resta diacre à vie.

Il quitta la communauté canoniale pour devenir lui aussi prêcheur itinérant. Ce qui, dans sa vie, est remarquable est qu'il ait été suivi dans ses pérégrinations - et à l'instar de Robert d'Arbrissel - de disciples, hommes et femmes, convertis par sa prédication.

Guillaume d'Auberoche, durant sa jeunesse et la première décennie de son épiscopat, avait vu naître dans les forêts alors épaisses du Périgord de petites communautés érémitiques sans règle ni autorité bien définies. Il décida, comme beaucoup de ses confrères, afin d'éviter leurs déviations éventuelles, de les soumettre d'une certaine façon sous l'autorité d'une Règle confirmée par ses fruits, ainsi qu'à l'autorité et à la surveillance épiscopales.

Pour ce faire, il s'essaya d'abord sur le chapitre collégial de Saint-Front. S'il se titrait d'abbé de cette collégiale, n'est-ce pas parce qu'il y fut promu dans une élection régulière ou parce qu'il en prit de lui-même le titre afin d'y imposer une réforme ? Il se tourna ensuite vers d'autres communautés de son diocèse.

#### A Chancelade

La date de la prise en mains de Chancelade par Guillaume d'Auberoche pose un problème. En effet, la première date sûre connue en ce qui concerne l'abbaye, le 29 juin 1129, est celle où le premier abbé posa la première pierre de la seconde église. Mais la forêt de Chancelade abritait depuis longtemps déjà des ermites qui vivaient simplement à la façon des Pères du désert près d'un modeste oratoire où ils se réunissaient pour la prière. Avant cette date butoir de 1129, Guillaume d'Auberoche avait déjà béni pour eux un abbé en la personne de Géraud de Monlau. L'abbé de Cellefrouin en Poitou, un nommé Foucaud, qui avait rejoint les ermites de Chancelade n'avait pris aucune part à leur direction s'il les avait édifiés par ses vertus.

J'ai été frappé par le fait que Guillaume d'Auberoche ne s'est imposé, nous le verrons, dans aucune des fondations auxquelles il eut affaire. Il se contenta toujours de donner, en leur laissant la liberté, une impulsion vers moins d'indépendance dangereuse, vers plus de soumission à une autorité et à une Règle reconnues par lui. En ce qui concerne Chancelade par exemple, il est intéressant de constater que l'adoption de l'ordre canonial n'intervint que quatre années plus tard, le 29 juin 1133. La date du 29 juin pour la bénédiction abbatiale et la même pour l'adoption de la vie canoniale sont significatives. Le choix de la fête des saints Pierre et Paul pour ces cérémonies était symbolique d'une volonté de rattachement ferme à la papauté.

On peut se demander le pourquoi du choix d'une Règle canoniale. Mademoiselle Bernadette Barrière dans sa Préface à notre édition du cartulaire de Chancelade a vu là une démarche parallèle à celle de Guy de Laron, évêque de Limoges, qui avait amené les ermites d'Aureil aux portes de sa ville épiscopale à faire de même. Ce professeur est orfèvre et je lui laisse toute la responsabilité de ce rapprochement.

Je m'intéresserai plutôt au choix du premier abbé de Chancelade, Géraud de Monlau. Sa vertu était sans nul doute éminente. Il n'est pas moins vrai qu'il n'était pas un inconnu pour l'évêque. Les membres de la famille de Monlau étaient des milites castri, des chevaliers comme il en existait alors tant en Périgord, et justement des chevaliers de son fort familial d'Auberoche. Nous en trouvons un certain nombre dans le cartulaire de Chancelade, mais il est difficile d'établir leur parenté car les extraits des actes sont rarement datés. De plus, comme c'était alors fréquent dans les familles nombreuses, les mêmes prénoms s'imposaient de génération à génération et l'on se demande pour chacun d'eux: qui est qui? De ce lot émergent toutefois Géraud de Monlau I<sup>et</sup> (1129-1143), son frère Ponce, chanoine de la cathédrale Saint-Etienne, leur neveu, Géraud II<sup>et</sup> troisième abbé de Chancelade (1148-1189) et ses frères Aimeri, Seguin et Hugues; Etienne autre chanoine de la cathédrale, Bertrand, Seguin, Pierre fils d'autre Seguin.

Et ce n'est pas tout. Parmi les tout premiers frères de Chancelade, lors de la pose de la première pierre de leur église, se trouvait un Pierre du Cluzel, prêtre. Les du Cluzel étaient eux aussi des chevaliers, milites du fort d'Auberoche. Un autre Pierre y laissa même la vie. Le cartulaire de Chancelade gardait le souvenir de ce chevalier «que murit en la tor d'Albarocha» c'est-à-dire qui mourut dans le donjon d'Auberoche on ne sait en quelle circonstance. On ne peut passer sous silence non plus ce Pierre du Cluzel qui fut abbé de 1217 à 1222.

Parmi ces familles chevaleresques d'Auberoche se trouvaient aussi des Belet ou Bellet dont certains membres furent chanoines à Chancelade.

#### A Cadouin

Est-il besoin de rappeler après Jean Maubourguet la sollicitude de Guillaume d'Auberoche en faveur de Cadouin? Le texte de sa confirmation des premières donations faites à Robert d'Arbrissel est très clair. Je le traduis : Au temps où le vénérable Robert d'Arbrissel vint en Périgord, il entra dans la salle du chapitre de Saint-Front et y édifia les chanoines par sa sainte parole. Ceux-ci le prièrent de daigner accepter une de leurs appartenances pour l'entretien des moniales qui servaient Dieu à Fontevraud et pour y faire vivre de ses filles. Robert, vaincu par leurs instances, accepta une de leurs plus petites appartenances, presque un désert à cette époque, mais décida de verser pour elle un cens d'une livre d'encens au chapitre en la fête de saint Front. C'est pourquoi moi, Guillaume, évêque de Périgueux, abbé des chanoines de Saint-Front et les chanoines euxmêmes ont donné dans la forêt de Cadouin, ce lieu de la Salvetat à dom Robert et aux moniales de Fontevraud, ainsi que les maisons et tout ce que nous y possédions. Nous avons signé et scellé cette charge de donation.

Avait-on l'intention de fonder en ce lieu un monastère double à l'instar de Fontevraud? Certains l'ont pensé. Quoi qu'il en soit Robert d'Arbrissel et Pétronille de Chemillé cédèrent à leur tour le lieu à Géraud de Sales qui était suivi, lui aussi, dans ses tournées de prédication par des disciples masculins et féminins.

Guillaume d'Auberoche confirma les donations précédentes à chaque changement de régime.

#### A Dalon

Guillaume d'Auberoche s'occupa de Dalon. A la vérité cette fondation n'était pas de son diocèse mais de celui de Limoges. Mais il faut dire que Dalon s'implanta dans une forêt à la limite indécise de plusieurs évêchés. Ce fut souvent le cas de nombreuses fondations de l'époque. Il se trouva que Eustorge, évêque de Limoges, convia son voisin de Périgueux à un plaid destiné à asseoir plus solidement et solennellement la fondation nouvelle. Un moine bénédictin de Tourtoirac, donc dépendant de la juridiction épiscopale périgourdine, assurait que le morceau de forêt cédé aux ermites par les frères Géraud et Goufier de Lastours lui appartenait en quelque sorte. La preuve était qu'un paysan lui avait versé quelque temps la dîme des fruits de son labeur. Ce devait être la vérité puisque Tourtoirac possédait non loin de là, sur la paroisse, un petit prieuré méconnu nommé Mureaux. Des témoins confirmèrent ce fait, le malheureux paysan aussi, qui fut condamné à payer aux décimateurs de Segonzac la somme de trente sous six deniers pour échapper définitivement à leur poursuite.

#### Pourquoi pas à Ligueux?

L'harmonisation des fragments du cartulaire de l'abbaye Notre Dame de Ligueux et des copies d'érudits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles tirées de son chartrier, m'ont amené à me pencher sur les origine de cette abbaye de moniales. Je laisserai de côté la légende qui rattachait une première fondation en ce lieu opérée par Charlemagne en route vers les Pyrénées - cette tentation n'est pas unique ! - pour en venir directement au XII<sup>e</sup> siècle.

Hélie de Bourdeille et son fils Eble cédèrent la part de la forêt de Ligueux qu'ils avaient en alleu aux habitants de ce lieu. Il existait donc là déjà une petite communauté accourue, si l'on en croit le récit hagiographique de la fondation, autour d'un certain Géraud ermite en ce lieu.

Raimond, évêque de Périgueux entre 1101 et 1104, accepta leur donation qui fut reçue dans un pré à Preyssac alors paroisse du château épiscopal, Château l'Evêque. A ses côtés signa un Guillaume. Il s'agit bien de celui qui nous occupe car le texte de l'acte est formel: Willelmus archidiaconus qui postea fuit episcopus. Je traduis pour ceux qui ont perdu leur latin ou ceux qui ne l'ont jamais acquis: Guillaume archidiacre qui devint évêque par la suite.

Itier de La Tour et son fils Pierre suivirent cet exemple en cédant leur part dans les lieux cultivés et en ajoutant, en ce qui concerne leur part de forêt, le droit de glandée des porcs de la communauté et la dîme des autres porcs ainsi que tout le bois nécessaire à l'usage de la communauté. Ils ajoutèrent même un manse pour la femme et la fille d'Itier devenues moniales. Il semble toutefois que cet acte non daté ne soit pas à sa place; il paraît faire en effet état d'une communauté religieuse déjà bien installée.

L'abbé Farnier dont le livre est toujours précieux bien qu'il ne donne pas souvent ses références précises sur une foule de données concernant cette abbaye et son environnement commet ici deux méprises. Il parle notamment des Lastours limousins et non des La Tour périgourdins. Il hésite sur la véracité de l'existence de l'évêque Raimond pourtant bien attestée.

Quel genre d'établissement fut alors fondé sur la part de forêt ainsi concédée à Géraud? Il est question dans le récit de la fondation d'hommes et de femmes venus rejoindre un ermite de ce nom dans sa solitude. Une certaine Maximira est bien mentionnée dans une donation et la tradition en fait la première supérieure de la communauté alors que l'on retrouve encore des frères de Ligueux dans les textes. Il n'est donc pas impossible qu'il ait existé à l'origine une double communauté à Ligueux.

Qui était donc ce Géraud ? Dans leur notice sur l'abbaye, les auteurs du Gallia christiana ont noté en marge : **de Sala**. Il s'agit donc d'un Géraud de Sale. La tentation était trop forte pour que le chauvinisme local ne l'annexât point. Le Sala le plus proche de Ligueux étant le Sale de Lempzours, commune voisine, Farnier a adopté de suite celui-ci comme si le terme n'était pas un toponyme répandu. Et d'ajouter : d'ailleurs ce Géraud n'est-il pas aussi appelé dans un acte Géraud de Ligueux ? Ce qui, avouons-le, ne prouve rien sur son origine !

Farnier signale encore l'emplacement de son ermitage. Les légendes sont tenaces, comme celle de Charlemagne dont les moniales célébreront chaque année la fête, comme celle du bras de saint Siméon que l'empereur aurait donné au monastère, ou encore comme la fontaine de dévotion guérisseuse où j'ai bu, moi-même, dans ma jeunesse.

Pour ma part, je suis convaincu que Géraud de Sales présent aux donations de Ligueux est bien le même que celui qui fut à l'origine des fondations de Dalon et de Cadouin. Quelques-uns de ses disciples, hommes et femmes, ont pu s'établir entre 1101 et 1104 en un essai de double communauté à l'imitation de celle de Fontevraud. D'ailleurs Farnier l'admet aussi puisqu'il s'interroge sur l'emplacement possible du premier monastère masculin qui aurait été bâti là où se trouve l'église paroissiale actuelle.

Guillaume d'Auberoche et Géraud de Sales auraient, ensemble, dans les années 1114-1115, remplacé des lieux de vie érémitique, y compris celui de Ligueux, par d'autres plus soumis à une vie régulière. Simple hypothèse mais bien tentante.

#### GEOFFROY D'ESTISSAC (c. 1470-1543)

Geoffroy d'Estissac était le second fils de Jean d'Estissac et de Françoise de La Brousse. Son père décéda le 19 juillet 1482 chez son cousin Jean de Caumont. Celui-ci fut nommé tuteur de l'enfant. Geoffroy avait reçu en apanage les terres de Bois Prouveau et de Coulonges les Royaux. Ce n'était donc pas le manque de fortune qui conduisit ce cadet vers la carrière ecclésiastique où il devait trouver de solides appuis. Son frère aîné Bertrand n'était-il pas uni à Catherine Chabot, sœur de l'Amiral de France et nièce du cardinal Philippe de Luxembourg? Aussi Geoffroy ne tarda-t-il pas à cumuler les bénéfices.

Il reçut vers 1502 la commende du prieuré de Ligugé. En 1504, le roi Louis XI intervint personnellement pour lui faire conférer le décanat de Saint Hilaire de Poitiers. L'abbaye cistercienne Notre Dame de Cadouin où un Gautier d'Estissac avait été abbé régulier vers 1299 lui échut en commende en 1510, en commende aussi celle de Notre Dame de Celles vers 1514. Il fut nommé évêque de Maillezais le 24 mars 1514 par résignation en sa faveur du cardinal de Luxembourg. Enfin, il avait reçu les titres de protonotaire apostolique et d'aumônier du roi François I<sup>e</sup>.

Doté de tels bénéfices, il est évident que Geoffroy jouissait d'un revenu confortable. Mais généreux comme d'autres prélats de la Renaissance, il sut en user pour restaurer ou embellir les divers biens ecclésiastiques qui les lui procuraient. Il fit travailler à l'église de Ligugé, à l'hôtel du doyen de Saint Hilaire de Poitiers, à l'abbaye de Celles, au chœur de sa cathédrale de Maillezais. Mais ce sont les travaux qu'il commanda pour Cadouin qui nous intéressent aujourd'hui.

Deux de ses prédécesseurs à Cadouin, les de Gain oncle et neveu, abbés réguliers, avaient déjà œuvré à la restauration de bâtiments et notamment du cloître mis à mal par l'abandon durant soixante années où le suaire, source de richesse pour l'abbaye, avait été conservé loin de là, à Toulouse.

Geoffroy continua leur œuvre en restaurant deux ailes du cloître avec son lavabo central où il fit sculpter ses armes. On les trouve aussi sculptées dans l'église. Ces armes se lisaient «palé d'argent et d'azur de six pièces», écu surmonté de crosse et de mitre. Malheureusement à Cadouin, le ou les sculpteurs n'ont pas reproduit toutes les bandes. Par ailleurs, la pierre ne reproduit pas les couleurs. Mais retenons les dès maintenant : blanc et bleu, nous les retrouverons plus loin.

Geoffroy fit surtout construire un logis abbatial à Cadouin. Celui-ci a totalement disparu. Il nous en reste, du moins, la description d'une de ses parties rédigée en 1793 : «Château ayant appartenu à l'abbé de Cadouin et actuellement au citoyen Bureau acquéreur de la Nation... où est à l'entrée de la cour un portal sur lequel est un corps de garde avec une petite tour de chaque côté en cul de lampe avec des crénaux et ouvertures à faire des coups de fusil. A l'entrée dudit château est une tour à un pant peu élevée et sur un des coins, une seconde carrée, aussy peu élevée. Nous avons ordonné la démolition du corps de garde de sorte qu'il n'y parroisse plus aucun crénau et que la charpente des tours seroient dessendues pour les remettre à (niveau ?)». Ajoutons que cette démolition devait se faire aux frais du propriétaire.

Geoffroy d'Estissac ne se contenta pas d'ordonner la construction d'une telle bâtisse à Cadouin. Il la fit compléter par des jardins eux aussi disparus. Il fut un grand voyageur se déplaçant sans cesse d'un de ses châteaux à l'autre, d'une de ses abbayes à la suivante. Il se plaisait à Cadouin. Aussi fonda-t-il dans son église un obit annuel pour

le repos de son âme. Le 16 mars 1542, «il affecta à cette fondation obituaire», nous dit Bouyssy, «les revenus du moulin de la Salève sur le Drot, qui lui appartenait en propre. Cette donation mettait entre les mains des religieux le droit exclusif de la banalité des moulins, car ils possédaient alors tous ceux du pays». Et le même auteur d'en énumérer une douzaine à eau et deux à vent.

Geoffroy décéda l'année suivante, le 30 mai 1543.

Voici venu le moment de nous détendre au récit d'une histoire. Dans un coin du Poitou, Pichrocole, roi de Lerné, était parti en guerre contre son voisin Grandgousier. Sur le territoire de celui-ci se trouvait un monastère bénédictin, Seuillé. Lorsque les troupes de Pichrocole s'approchèrent de ce moûtier, les moines s'émurent. Un seul d'entre eux, frère Jean des Entommeures, inquiet de voir les vignes conventuelles menacées et, par conséquent la boisson monastique à venir, n'hésita point à passer vigoureusement à l'action en défendant le bien commun. Pour arme, il s'empara d'un bâton de procession décoré de fleurs de lys et mit en fuite les agresseurs après en avoir blessé un grand nombre. Pour sa récompense le frère Jean des Entommeures se verra proposer l'abbatiat de Seuillé qu'il refusera car il aurait préféré celui de Thélème.

Pour en revenir à l'arme dont il se servit, cette hampe de croix ou de bannière, je l'ai toujours imaginée pour ma part, mais je ne saurais dire pourquoi, bleue semée de fleurs blanches. Or, nous l'avons dit, le bleu et le blanc sont les couleurs d'Estissac. Et l'aimable Pantagruel ne fut-il pas voué, lui aussi, au blanc et au bleu par sa livrée infantile?

Mais pourquoi raconter cela aujourd'hui? Il faut savoir que un ou plusieurs des assaillants poursuivis par Jean des Entommeures fuyaient en invoquant les saints, certains facétieux, mais tout de même invoquaient notre suaire en criant : Par Cadouin ! Par Cadouyn ! pour échapper à la mort ou à la blessure par bastonnade.

Il n'y a là aucun mystère. En mourant, Bertrand d'Estissac avait nommé son frère cadet Geoffroy comme tuteur de son fils Louis. Geoffroy prit ce rôle très au sérieux. Il avait recueilli pour l'heure auprès de lui un moine transfuge, maître François Rabelais, qu'il chargea plus ou moins de l'éducation de son neveu. Maître François vécut donc environ huit années dans la compagnie souriante de l'évêque et de son pupille. Et comme le prélat se déplaçait souvent, je le répète, d'une de ses résidences à l'autre, son commensal vint sûrement à Cadouin et y connut notre suaire. Il ne devait pas trop y croire et l'on connaît ses jugements sévères sur les pèlerins en général.

#### JEAN DE LINGENDES, Evêque de Sarlat (1642-1647)

En 1642, le diocèse crotté de Sarlat fut pourvu d'un nouvel évêque, Jean de Lingendes. Celui-ci était pourtant un homme auréolé de prestige; qui paraissait mériter mieux. Ne s'intitulait-il pas: «illustrissime et révérendissime» comme la plupart de ses confrères en épiscopat mais aussi «evesque et seigneur de Sarlat, conseiller du Roi en ses conseils et prédicateur ordinaire de Sa Majesté?».

Le prélat ne se faisait toutefois aucune illusion. Le panorama de son diocèse était lamentable : églises ruinées pendant les guerres de Religion, cimetières profanés, paroisses sans pasteur, etc... Il le détaillera lui-même en des termes sévères et désolés.

Dans un panorama pourtant si noir, il se trouva une éclaircie. Le prieur de Notre Dame de Cadouin, Etienne Guichard et ses religieux lui firent savoir - par lettre ou par messager, on ne sait comment - «que depuis plus de cinq cents ans ils possédaient

une relique trempée et teintée d'un sang précieux, à sçavoir le très saint Suaire, qui fût mis sur le chef et corps sacré de Notre Sauveur Jésus Christ lors de la sépulture». N'étaitce pas celui dont parle saint Jean en son évangile, chapitre 20 et que décrit le savant Bède dans son ouvrage sur les lieux saints, chapitre 5?

Les religieux de Cadouin avaient ajouté à l'intention du prélat que, chaque année, «le huictième septembre, jour de la naissance de la sainte Vierge titulaire de l'église dudit monastère, se feroit... un grand concours de peuple à la montre qui a accoustumé de se faire par lesdits religieux de ce sacré monument de la mort et de la sépulture du Sauveur». N'était-ce pas pour l'évêque une invitation à la présider ?

Son premier sentiment fut l'exultation, le second fut le redoutable devoir de sa charge dont une partie consistait à vérifier et authentifier les reliques vénérées dans sa juridiction. Il effectuait pour lors la première visite de son diocèse. L'occasion était exceptionnelle. Il fit annoncer aux paroisses voisines de Cadouin qu'il serait présent en ce lieu dès le 6 septembre.

Il fut accueilli solennellement par tous les curés du voisinage à l'entrée du faubourg du village. Il s'avança ensuite vers l'abbaye où le reçurent prieur et religieux. Il semble qu'il n'ait pas présidé une ostension le huit septembre attendant d'avoir examiné la relique. En revanche, durant quelques jours, il prêcha et administra les sacrements.

Le 10 septembre fut le jour choisi pour l'examen du suaire et des documents le concernant. Jean de Lingendes entra dans le monastère avec une suite composée de ses deux théologiens de service, les Pères jésuites Pierre de la Brangelie et Pierre Jarrige et d'ecclésiastiques notables choisis par ses soins : Gabriel de Labrousse, docteur en théologie, chanoine de Sarlat et lieutenant assesseur de l'officialité; Antoine Nicol, prêtre et chanoine de la collégiale de Saint-Avit-Sénieur; Pierre du Beuil, docteur en théologie, chanoine sacristain de la collégiale d'Issigeac.

Tous commencèrent par l'examen des documents qui étaient bien classés: Bulles des Papes, dont celle de Paul III «rapportant celles de ses prédécesseurs», lettres patentes des Archevêques et évêques de France sollicitant des aumônes pour l'entretien de l'abbaye, du culte, du soin aux pauvres et pèlerins. Suivit la présentation des Lettres patentes des rois. On s'attarda sur celle du "grand saint Louis, la gloire des Roys, lequel estant sur le poinct de s'embarquer pour la guerre sainte, vint jusqu'à Cadouin, avec ses princes pour rendre ses vœux à Jésus Christ, et luy recommander sans doute cette sainte expédition, qu'il entreprenait pour son honneur par les mérites du sang précieux qui a empourpré ce sacré linceul». Ne fut pas oubliée non plus l'importante donation que Louis XI aurait faite à la suite d'un vœu et que j'ai présentée dans un précédent colloque.

J'ouvre ici une parenthèse pour annoncer pour l'an prochain - et si Dieu me prête encore vie - une étude sur la venue présumée à Cadouin de saint Bernard et de saint Louis.

Mais reprenons. Jean de Lingendes et sa suite passèrent ensuite à l'examen des documents édictés par les princes et seigneurs étrangers. Dès 1244, Alphonse de Castille n'avait-il pas pris sous sa sauvegarde tous les biens que possédait Cadouin sur ses terres et n'en avait-il pas fait des sauvetés ou lieux de refuge inviolables? Les roi anglais euxmêmes, lorsqu'il vendangeaient l'Aquitaine avaient exempté les religieux de taxes et les habitants du bourg de tailles et autres contributions.

Les reines de France, d'Angleterre, d'Aragon avaient rivalisé de générosité avec leurs maris. La femme de Louis VII était même regardée comme la fondatrice de

l'abbaye tant elle lui avait fait de donations ; les épouses des rois Charles VII et Charles VIII avait fait de même.

Alors furent ouvert les registres de la confrérie du saint Suaire. Les noms s'y bousculaient : italiens, espagnols, anglais, napolitains, siciliens, minorquins, mayorquins, etc... Les procureurs du Suaire avaient, on le voit, sillonné les provinces en quête d'aumônes.

Un coffre d'or pur et trois autres d'argent avaient été offerts respectivement par une reine de France, une comtesse de la Marche, la ville de Toulouse et un seigneur nommé Amalric. Un statut du Chapitre général de Cîteaux de 1230 défendait de vendre ou d'aliéner le coffre d'or ou de l'employer à un autre usage que celui de la conservation du suaire.

Un livre manuscrit consacré aux miracles fut présenté aux assistants. Il allait de 1200 environ à environ 1500. Jean de Lingendes fut impressionné, notamment par les résurrections qui s'y trouvaient racontées et surtout par celles d'enfants morts-nés auxquels le retour à la vie avait permis la réception du baptême salvateur.

Le moment vint d'examiner le suaire. On se rendit alors à l'église où, après une prière, on chanta le Veni Creator. On s'approcha du «grand coffre attaché et garrotté de bandes et grosses chaisnes de fer, et fermé de plusieurs serrures, lequel... on avait descendu de la voûte de l'église où il est conservé depuis plusieurs siècles». Le prieur et le sous-prieur s'avancèrent revêtus de chapes. Ils ouvrirent le coffre, sortirent «le sacré linge, plié dans un drap de soye, et l'ayans premièrement faict poser sur l'autel puis pour le voir mieux au jour, faict porter derrière iceluy», Jean de Lingendes le désenveloppa et l'étendit, le toucha, palpa, regarda, mesura, etc... N'avait-il pas exactement les dimensions que donnait le vénérable Bède? N'était-il pas «teint en plusieurs endroits de sang meurtri, de sueur et onguent melez?».

Le prélat ne put cacher son émotion et son «abondance de consolation». Celles de ses assistants ne durent pas être moindres.

Avant de sortir de l'église, les religieux montrèrent à l'évêque un parchemin encadré sur le mur du côté de l'évangile, écrit apparemment il y avait plus de cinq cents ans et qui retraçait les péripéties de l'histoire du suaire : comment le roi Mahusias, roi des Sarrazins le jeta dans le feu ainsi que Bède l'avait relaté ; comment Adémar, évêque du Puy et légat apostolique pour la première croisade, le découvrit à Antioche, comment celui-ci le confia à sa mort à un prêtre qui, lui-même le céda à un autre prêtre, périgourdin celui-là, comment ce prêtre le rapporta en Périgord dans son église qui prit feu, comment les religieux de Cadouin sauvèrent la relique et la mirent dans leur monastère, comment le prêtre la leur réclama en vain et n'eut plus d'autre solution que de devenir moine parmi eux.

Jean de Lingendes se fit montrer les anciens livres de chœur dont l'un contenait un office complet du saint Suaire avec la Messe et toutes les heures canoniales. Il admira les objets et ornements précieux conservés dans la sacristie :

- un grand drap d'or aux armes d'Anne de Bretagne,
- des chasubles aux armes d'Aragon et d'autres princes,
- un calice donné par la famille de Montpensier,
- un autre offert par la ville de Condom afin que ses habitants soient préservés de la peste.

Comment, après une telle journée, le prélat n'aurait-il pas été impressionné par tous les témoignages de la vénération du suaire ? Parmi eux un titre ancien «fort authentique» n'attestait-il pas la présence à Cadouin de foules et de miracles ? Jean de Lingendes pouvait dire : «Nous ne croyons point qu'il se trouve en toute la chrétienté une relique mieux avérée».

Vous aurez tous reconnu dans mon essai des passages du procès-verbal que fit dresser le prélat de sa visite, procès-verbal signé, scellé et contresigné par tous les notables de sa suite. Cette pancarte a été maintes fois reproduite par exemple en 1650, 1651, 1671, 1682. On la trouve dans le *Chroniqueur du Périgord* de 1854, 8° et 9° livraisons, p. 299-307. Et le Père Carles l'a intégralement reproduite dans une Annexe à son édition de 1876 de son *Histoire du Suaire*. Cette pancarte est encore conservée à Cadouin dans un cadre sous verre.

Au terme de cette causerie l'éternelle question se pose. A quoi bon reprendre sans cesse cette histoire puisqu'elle ne présente plus d'intérêt ? Justement parce que c'est de l'Histoire et qu'elle présente encore à ce titre un grand intérêt de multiples points de vue. C'est l'histoire d'une croyance - certains diront de la crédulité - populaire, c'est un moment de l'histoire cistercienne, c'est une tranche de la vie de notre Périgord, etc... Et qui n'a remarqué au passage de multiples points d'ombre : par exemple, le nombre et la matière des châsses, ou encore ce statut du Chapitre général que nous ne retrouvons pas dans les collections connues. Et quelles étaient ces possessions caduniennes en terre d'Aragon ? Il reste encore tant de questions à élucider!

En ce qui concerne la seule abbaye, cette histoire suscite deux sentiments : l'admiration devant les trésors qui demeuraient encore à Cadouin au XVII<sup>e</sup> siècle malgré le départ à Toulouse, la guerre de Cent Ans ou les luttes de la Fronde. C'est la preuve d'une mise à l'abri périodique dans l'attente de jours meilleurs.

Le second sentiment est le regret que nous causent tant de disparitions de ces trésors, non seulement au cours de la Révolution mais depuis, par suite de l'incurie ou de la cupidité. Que sont devenus la Charte de Louis XI et la Pancarte originale de Jean de Lingendes que le P. Carles tenait encore entre ses mains dans le dernier quart du XIX<sup>c</sup> siècle ?

Louis GRILLON

### UNE DÉMARCHE D'UN MOINE DE STAOUËLI POUR REJOINDRE LE PÈRE DE FOUCAULD

Dans son Carnet de Beni-Abbès, à la date du 20 avril 1903, le Père Charles de Foucauld note ceci :

«M. Etienne de la Houssaye m'écrit de la part de plusieurs religieux de Staouëli qui désirent se joindre à moi, en même temps que des jeunes personnes de leur parenté désirent venir se joindre aux Soeurs que j'aurai ici, pour me faire part de ces intentions. Il communiquera ma réponse à l'un d'eux qui était novice en 96, qui était prêtre, professeur de dogme et sous-prieur en 1901 et qui a été, il y a quelques mois, élu abbé de la Trappe de la Double mais a refusé absolument d'accepter cette dignité malgré les très-vives instances de tous les Supérieurs majeurs. Le R.P. Dom Louis de Gonzague (défunt abbé de Staouëli) m'a parlé de ce religieux qui m'est bien connu et m'inspire confiance».

On sait que depuis 1896, depuis qu'il a rédigé la Règle des Petits Frères de Jésus, le Père de Foucauld souhaite ardemment réunir autour de lui quelques disciples décidés à vivre la même vie que lui. L'abbé Huvelin, lui, y est grandement opposé. Il n'est donc pas étonnant que le Père de Foucauld soit sensible à la lettre de M. de la Houssaye. Sans plus attendre il écrit au sous-prieur de Staouëli ce qui suit :

« Au R. P. Yves,

Cher et vénéré Père,

Monsieur de la Houssaye m'écrit que vous, le Père Expédit, le F<sup>n</sup> Placide et le F<sup>n</sup> Ephrem vous sentez poussés à partager avec moi la vie pauvre, abjecte et solitaire de Jésus caché, cette vie divine dont il nous a donné l'exemple 30 ans à Nazareth.

Très cher Père, notre conduite est toute simple ; Jésus ne nous demande jamais de choses compliquées, mais à tous, une simplicité de petits enfants – unie à une grande prudence laquelle consiste, comme dit saint Paul, à chercher soigneusement, par des moyens sûrs, quelle est la volonté de Dieu : pour la faire sans erreur.

Il suffit pour vous et pour chacun de nos trois autres pères et frères, de connaître la volonté de Dieu : et ensuite il faut la faire coûte que coûte.

Il n'y a qu'un moyen absolument infaillible de connaître la volonté divine dans une question semblable : c'est la direction spirituelle – ouvrir pleinement notre âme à un directeur consciencieux, instruit, intelligent, sans parti pris, et prendre sa réponse comme la volonté divine du moment présent, en vertu de la promesse «Qui vous écoute m'écoute» ; voilà le moyen infaillible de faire la volonté de Jésus en cette circonstance et en toutes...

Mais pour savoir si vous êtes appelé de Dieu à partager mon humble genre de vie, il faut que vous connaissiez exactement celle-ci : elle est fixée dès maintenant par des Constitutions et un règlement que j'ai soumis à mon Préfet Apostolique. Celui-ci, en me permettant de m'établir dans sa préfecture, m'a permis aussi d'y grouper un certain nombre de prêtres et de laïcs vivant selon ces Constitutions et ce règlement. Quand on sera assez nombreux, on demandera à Rome les autorisations supplémentaires...

Priez et suppliez mes chers pères et frères Expédit, Placide et Ephrem de prier pour

Votre très humble serviteur fraternellement dévoué dans le Cœur sacré de Jésus. F<sup>™</sup> Charles de Jésus.» Cette lettre ne fut pas adressée directement à son destinataire mais envoyée à Monsieur de la Houssaye avec mission de la remettre au Père Yves Rocher quand il le jugerait opportun. Le Père Yves ne reçut la lettre que le 21 février 1904, alors qu'il effectuait une période militaire de 28 jours à l'hôpital du Dey à Alger.

Pendant les 9 mois qui s'étaient écoulés la situation de Staouëli avait bien changé du fait des lois de séparation des Eglises et de l'Etat en France. Par ailleurs, il subsistait une grande défiance des Cisterciens envers les projets du Père de Foucauld. Cette défiance fut notamment exprimée dans une lettre de Dom Martin, abbé de Notre-Dame des Neiges, adressée à Monseigneur Guérin. «Vous le savez, Monseigneur, écrit-il, mon estime pour les vertus héroïques du Père Albéric est profonde, et bien enracinée par une fréquentation intime durant douze ans. La seule chose dont je m'étonne, c'est qu'il ne fasse pas de miracles. Je n'avais jamais vu, hors des livres, une telle sainteté sur la terre. Mais je dois avouer que je doute un peu de sa prudence, de sa discrétion. Les austérités qu'il pratique, et qu'il pense exiger de ses compagnons, sont telles que je me sens porté à croire que le néophyte y succomberait à bref délai. De plus, la contention qu'il s'impose, et qu'il veut imposer à ses disciples, me paraît tellement surhumaine, que je craindrais qu'il ne rendit fou son disciple, par cette tension d'esprit excessive, avant de le faire mourir sous l'excès des austérités.»

Tout cela fit que le Père Yves resta à Staouëli, pour peu de temps d'ailleurs, puisque son abbé, redoutant une expulsion, vendit le domaine de Staouëli le 21 octobre 1904 et partit avec ses moines s'installer à Maguzzano près de Vérone en Italie. En 1936, l'Abbaye fut fermée définitivement.

Les quatre moines qui, en 1903, avaient souhaité rejoindre le Père de Foucauld au Sahara connurent des destins divers qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Le Père Yves (Pierre-Marie Rocher), était né le 16 mai 1873 à Bruc (Ille-et-Vilaine), de Pierre Rocher et de Anne-Marie Colombel. Etant séminariste il entra à Staouëli le 17 octobre 1895 et y devint novice le 1<sup>eta</sup> novembre suivant. Il fit sa profession simple le 21 novembre 1897 et sa profession solennelle le 24 mai 1900, le 19 juillet suivant il fut ordonné prêtre. En 1904 il suivit sa communauté à Maguzzano et rejoignit Notre-Dame de l'Atlas en 1936. Il y mourut le 20 août 1941.

Le Père Expédit, Expédit Gapais, était né en 1874 à Guer (Morbihan), il effectua son noviciat à Akbès en Syrie, en 1905 il fut sécularisé et mourut en 1911.

Le Frère Placide, Placide Maingot, était né en 1863 à Paris, d'abord Oblat de Marie, il arriva à Staouëli en 1902 mais ne persista pas et retourna chez les Oblats de Marie dès 1904.

Le Frère Ephrem, Ephrem Scoofs, était né en 1878 à Kinroy en Belgique. Novice en 1902, il fut ordonné prêtre en 1908, suivit la communauté à Maguzzano en 1904 et fut stabilisé à Aiguebelle en 1936. Il y mourut en 1953.

Il reste à s'interroger sur cette élection du Père Yves Rocher à l'abbatiat de la Trappe de la Double à Echourgnac en Périgord. Cette abbaye avait été fondée en 1868 par des moines venus de Port-du-Salut dans la Mayenne pour s'installer sur le domaine de Biscaye vendu par le Docteur Piotay. Le 3 novembre 1881, Dom Fulgence Orlandis avait succédé à Dom Eugène Bachelet, le premier abbé, qui venait d'être élu abbé de l'Abbaye de Port-du-Salut. Il resta à la tête de l'abbaye pendant près de 14 ans, jusqu'à sa démission le 24 septembre 1895. Malgré ses efforts, il n'avait pu surmonter les difficultés considérables que connaissait l'abbaye. Dom Aloys Le Prevost Lacathon,

d'abord prieur claustral le 2 novembre 1895, fut élu abbé le 13 octobre 1896. A la suite d'une campagne très habile de calomnie menée par un novice congédié et relayée par quelques laïcs, Dom Aloys dut démissionner en mai 1897. Les supérieurs de l'Ordre firent de nouveau appel à Dom Fulgence Orlandis, mais la légitimité de ce second abbatiat fut très contestée par la communauté. Lorsque Dom Fulgence mourut le 25 décembre 1901, à 75 ans, c'est le Père Arsène Guédon qui devint prieur claustral mais il ne parvint pas à susciter un candidat pour le siège abbatial.

Il semble que ce soient les Supérieurs de l'Ordre qui intervinrent à nouveau pour que la communauté accepte d'élire, le 9 septembre 1902, Dom Yves Rocher, moine de Staouëli en Algérie. Celui-ci n'avait que 29 ans et guère plus de 4 ans de profession. Il allait donc falloir demander au Chapitre Général d'accorder des dispenses d'âge et d'ancienneté de profession. Informé sans doute des difficultés que connaissait Echourgnac tant dans le domaine économique que dans la vie spirituelle des moines, le Père Yves Rocher refusa la «charge» abbatiale.

Quelques mois plus tard, le 6 mars 1903, Dom Louis Anis, secrétaire de Dom Eugène Bachelet, abbé de Port-du-Salut, fut enfin élu abbé d'Echourgnac. Il n'avait que 28 ans, Il allait découvrir d'autres difficultés pendant son court abbatiat.

En 1910 le Chapitre Général de l'Ordre décida de fermer l'abbaye d'Echourgnac.

Marcel BERTHIER

# LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES AU CLOITRE DE CADOUIN

De très nombreux ouvrages ont évoqué l'histoire de l'abbaye de Cadouin : du très rare livre publié par un moine en 1644, Histoire du Saint Suaire, aux publications des érudits du XIXº siècle, tels le révérend père Carles, Alexis de Gourgues, Martial Delpit, Marie-Anaïs Beauregard. Ce sera le XXº siècle qui consacrera les écrits sur l'église abbatiale avec Robert-Delagrange en 1912 puis Jean Maubourguet et sa monumentale thèse sur Le Cartulaire de Cadouin en 1926, enfin, la référence sur Cadouin avec Gilles Delluc et Jean Secret dans leur Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord parue en 1966. Le siècle s'achèvera avec la réédition de ce dernier livre, augmentée d'une somme sur l'abbaye grâce aux historiens Brigitte et Gilles Delluc, Jean Secret et Jacques Lagrange, avec des notes de Marcel Berthier et du père Albert de Veer. Désormais le bestiaire du cloître, le Saint Suaire et l'église n'auront plus de secrets pour un grand nombre<sup>1</sup>. Quant aux travaux de restauration réalisés dans le cloître, ils restaient assez méconnus en raison des sources archivistiques très dispersées entre Paris, Bordeaux et Périgueux. Celles que vous allez découvrir, proviennent des fonds de l'administration des Cultes et des Beaux-Arts et du ministère de la Culture.

La congrégation monastique de Cadouin s'attacha, depuis la construction du cloître roman, à conserver et à entretenir régulièrement l'ensemble de ses bâtiments. Malgré les destructions successives des guerres, les murs du monastère seront toujours relevés en conservant des éléments anciens, comme dans la reconstruction du cloître gothique qui assura la pérennité d'éléments architecturaux romans. Les quelques adjonctions décoratives de la Renaissance, sur l'aile ouest, permettront aux galeries d'embrasser une grande page de l'architecture française.

A l'abandon du monastère après la guerre de Cent Ans, la première restauration importante du cloître remonte à la dernière moitié du XV° siècle. A cette époque, l'abbé Pierre de Gaing ordonna cette reconstruction du cloître dans une structure et un riche décor gothiques, commémorant le Saint Suaire à son retour de Toulouse².

Après les périodes troublées du XVI<sup>e</sup> siècle, les moines continuèrent d'assurer l'entretien du cloître en réparant chaque fuite d'eau ou les sinistres survenus aux bâtiments. Comme, par exemple, sur la rosace axiale de la galerie nord où était gravée une date, 1721, une référence aux réparations de l'abbé Delort de Sérignan<sup>3</sup>.

Selon les directives de l'Assemblée constituante, après la Révolution, l'église de Cadouin devint propriété communale. Néanmoins les offices continuaient à se tenir dans la petite église paroissiale de la Salvetat. En avril 1790, le conseil municipal de Cadouin adressa une lettre à l'Assemblée nationale en demandant d'établir dans les bâtiments du vieux monastère un collège public et d'établir l'église paroissiale à Cadouin. Dans ce district de Belvès, il n'existait pas encore de collège public. Aussi, le Comité de constitution ayant décidé de nommer Cadouin chef lieu du canton, les membres du conseil municipal espéraient recevoir une réponse favorable à leur demande, mais en